HAL
open science

Société, conflits et relations de travail en Guyane : de quelques discours sur les faits et les causes

Philippe Auvergnon

To cite this version:

Philippe Auvergnon. Société, conflits et relations de travail en Guyane : de quelques discours sur les faits et les causes. 2003. halshs-00419765

HAL Id: halshs-00419765

https://shs.hal.science/halshs-00419765v1

Preprint submitted on 25 Sep 2009

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

SOCIETE, CONFLITS
ET RELATIONS DE TRAVAIL EN GUYANE
De quelques discours sur les faits et les causes

2003

Avertissement en guise d'introduction 4

I - UNE POINTE D'EUROPE EN AMERIQUE DU SUD.....

A - LES LEGS DE L'HISTOIRE.....

1 - La question de l'espace et du peuplement.....

1.1 La maîtrise du territoire.....

1.2. L'évolution démographique.....

2 - La continuité d'une dépendance économique.....

2.1. La part des dépenses publiques.....

2.2. Une économie de comptoir ?.....

3 - L'hypothèse de particularismes socio-culturels 20

3.1. Des velléités immunitaires.....

3.2. Entre perte de repères et susceptibilité.....

3.3. Un rapport distancié au travail ?.....24

B - LE NON RESPECT DU DROIT.....

1 - L'argument du droit venu d'ailleurs.....26

1.1. Une part d'évidences.....

1.2 Un prétexte commode.....

1.3. Un tabou indépendantiste ?.....29

2 - Un contexte général de non-droit.....30

2.1. L'habitude de la débrouille et de plus si nécessaire.....

2.2. L'espoir d'une amélioration des contrôles.....32

II – UN ARCHIPEL SOCIAL A L'IDENTITE EN CONSTRUCTION.....

A – LE DIT ET LE NON-DIT DES CONFLITS.....36

1 - Le particularisme relatif des conflits du travail.....

1.1 Les causes et les motivations.....

1.2 Le déroulement et la résolution.....

2 – Des relations sociales sectorisées et territorialisées.....

2.1. La distinction public / privé.....

2.2. L'activité spatiale.....

2.3. L'Ouest guyanais, la forêt et l'orpaillage.....

B - LE JEU DES HOMMES ET DES GROUPES.....

1 - La vie animée de la mangrove sociale.....

1.1. Des réseaux et influences en tout genre.....

1.2. Des attentions « bienfaitrices » du CNES.....

1.3. Le spectre du communautarisme.....

2 - L'impact variable des acteurs classiques.....

2.1. Les syndicats : l'UTG et les autres.....

2.2. Les patronats : entre logiques rentières et communautaires.....

2.3. L'Etat et l'administration : doute sur l'Etat de droit.....66

2.4. Les élus politiques : cumul des faiblesses ?.....

3 - Le développement économique et social à construire.....

3.1. La mise en phase de la formation et de l'économie locale.....

3.2. Un dialogue social pour un développement durable.....

3.3. Le déblocage politique de la situation socio-économique.....

Annexe : Liste des organisations, institutions et personnalités rencontrées à titre officiel.….75

Avertissement en guise d'introduction

Quand on approche de la Guyane, « le temps ramollit les chairs et les esprits, l'humidité endort les volontés. Les gens viennent quelquefois prendre du bon temps, parfois se disent « je vais tout faire », mais le plus souvent ils échouent ». Pareil avertissement, en forme d'accueil, d'un chef d'entreprise guyanais avait de quoi inquiéter les missionnaires à qui l'on avait confié la réalisation, en peu de temps, d'un travail nécessairement plus impressionniste que scientifique, ayant pour seule ambition de nourrir les discussions d'une session « Guyane » de l'Institut National du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle[1].

Pour ces missionnaires blancs venus d'Europe[2], la Guyane était encore et toujours synonyme de bagnes et de bannissement, mais aussi tout de même d'activité spatiale, de forêt équatoriale et d'enjeux en matière d'environnement. Ils avaient précipitamment relu Albert Londres[3] qui dans une description globalement peu engageante du pays en 1923, avait écrit à propos du bagne, qu'on avait mis « l'enfer au paradis »… on aurait pu alors s'interroger sur la logique qui voudrait que le paradis soit « le meilleur site du monde pour faire décoller les fusées ». On ne le fit pas. On préféra questionner, écouter … une cinquantaine de personnes[4], responsables d'organisations patronales et syndicales, représentants de l'Etat et de ses figures que sont l'Administration et la Justice ainsi que quelques membres - non mandatés ! - de la société civile, ceci dans le cadre d'entretiens, chacun de plusieurs heures[5].

Même si ce rapport tente d'organiser les informations recueillies en les complétant ou les confrontant ponctuellement avec des sources administratives ou des travaux scientifiques, il demeure avant tout un état des lieux très partiel des représentations des uns et des autres, des uns sur les autres. Le lecteur doit à tout moment avoir en mémoire les limites de la méthode ; celle-ci permet d'obtenir un tableau général sans toutefois éviter des points de vues caricaturaux ou marginaux, émis quelquefois dans un souci de sensibilisation, parfois de provocation… On entendit donc beaucoup parler sur le ton d'une vraie inquiétude, singulièrement de toutes sortes de « bombes à retardement » que seraient, pour le proche avenir de la Guyane, la question foncière, la démographie, la formation, le risque de communautarisme… Dos tourné à la mer comme Cayenne, sans trop s'aventurer en forêt, comme les Guyanais, on comprit au moins que ce pays était parmi les D.O.M. et les T.O.M., le seul qui ne fut pas une île mais une pointe fragile d'Europe plantée dans le continent sud-américain (I), que cet espace naguère quasiment vide attirait aujourd'hui toutes sortes de populations au point de le faire apparaître comme un archipel social à l'identité en construction (II).

I - UNE POINTE D'EUROPE EN AMERIQUE DU SUD

---

1 Cf. Lettre de mission du Directeur des actions extérieures de l'INTEFP en date du 29 juillet 2002.

2 Le travail d'entretien et de documentation a été réalisé par Philippe Auvergnon, Directeur de recherche CNRS, Université Montesquieu-Bordeaux IV et Patrick Le Moal, Inspecteur du travail DDTEFP de Seine-Maritime ; la rédaction initiale du rapport par Philippe Auvergnon a bénéficié du travail de relecture et des observations de Pierre Garcia, Directeur des affaires extérieures de l'INTEFP, Patrick Le Moal, Serge Patient, Ecrivain, Felix Tiouka, Elu de la commune d'Awala et d'Alex Weimer, Directeur du Crédit Mutuel de Guyane. Que chacun soit ici très vivement remercié.

3 Londres A., Au bagne, Ed. Le serpent à plumes 2002 (première publication in « Le Petit Parisien » 1923).

4 Afin que ce rapport suscite des critiques de fond et des discussions fructueuses, il ne comporte aucune référence aux entretiens, sources des perceptions et analyses dont il est fait état. Un document mentionnant l'ensemble de ces références a été remis à la direction des actions extérieures de l'INTEFP.

5 On trouvera en annexe la liste des quarante cinq personnes officiellement rencontrées que nous tenons, comme les autres, à vivement remercier pour la qualité de leur accueil.

La Guyane fait figure de région privilégiée par rapport à son environnement immédiat du fait notamment de moyens développés de protection sociale, d'une organisation administrative, d'un système d'enseignement obligatoire, de l'existence d'infrastructures sanitaires[6]. De telles caractéristiques ont des raisons historiques et font de la Guyane une pointe d'Europe en Amérique du sud, une pointe qui n'est pas tournée vers l'extérieur mais vers le continent. Cette position géopolitique peut aujourd'hui être un atout considérable selon certains. Ainsi, La Guyane, « région française et européenne » serait aussi « guyanaise, amazonienne, sud américaine » et donc, pour certains : l'interface « naturelle et géographique entre l'Union Européenne et l'Amérique latine » ; elle pourrait rapidement devenir « le port de l'Europe en Amérique du Sud mais aussi la porte, le sas d'entrée de l'Europe pour l'Amérique du Sud »[7]. En attendant que cela advienne, d'autres constatent : « c'est un pays avec une route, un port et un aéroport ».

En réalité, au regard même des normes métropolitaines et européennes la situation est plutôt préoccupante : « avec une superficie de 83 534 km2 équivalant à celle du Portugal, la Guyane est le plus vaste des départements français, la région est couverte à plus de 90 % par la forêt équatoriale, et dans une situation de quasi-insularité. Huit communes sur vingt-deux ne sont pas desservies par les routes ». Si, par ailleurs, la Guyane représente dans son environnement régional un pôle de prospérité très attractif caractérisé par un niveau de vie sans commune mesure avec celui des pays avoisinants, au niveau européen « elle fait partie des régions européennes de l'objectif 1, c'est-à-dire des régions les moins favorisées ». La situation économique et sociale de la Guyane d'aujourd'hui trouve manifestement quelques explications dans les legs reçus de l'histoire (A). Cette dernière, mais aussi la situation géopolitique particulière de la Guyane, peut en partie expliquer que cette « pointe d'Europe » semble se caractériser très souvent par le non respect du droit (B).

A - LES LEGS DE L'HISTOIRE

On a souligné combien la France avait participé à la détermination des grands moments de l'histoire de la Guyane[8]. Ainsi, « au milieu du XVIIème siècle se produit le choc culturel qui conduira à la domination des cultures amérindiennes par le colonisateur français » ; en 1848 s'effondre le système esclavagiste, auquel succède quatre ans après le système du bagne; l'expérience se termine définitivement après la seconde guerre mondiale c'est-à-dire au moment même où la Guyane entre dans « l'univers domien », devient un département français dans la logique d'assimilation qui s'impose alors. En 1965, « l'implantation de la base spatiale à Kourou introduit « une nouvelle donne économique, démographique et culturelle » ; en 1982 avec les lois de décentralisation, la Guyane serait entrée « dans l'ère de l'autonomie »[9]. En toute hypothèse, au travers ou du fait de son histoire, la Guyane a dû, et doit se confronter à la question de son espace et de son peuplement (1), elle se situe encore aujourd'hui dans la continuité d'une dépendance économique (2). Enfin, du fait de son histoire propre, il est permis de faire l'hypothèse de l'existence de particularismes socio - culturels (3).

---

6 … même si de réelles inquiétudes existent en la matière : cf. not. Rapport du Sénat (Commission des affaires sociales), La Guyane : une situation sociale et sanitaire préoccupante, 1999-2000, n° 246, 57 p.

7 M. Mignot, Les atouts de la Guyane à l'aube du troisième millénaire, CNES - Mission Guyane, 2002, p. 4.

8 Cf. S. Mam-Lam-Fouck, Histoire générale de la Guyane française, des débuts de la colonisation à l'aube de l'an 2000, Ibis rouge éditions, P.U.C. - Gerec, 1996, sp. p. 13 ; une nouvelle édition revue et complétée est parue chez le même éditeur en 2002.

9 Idem.

1 - La question de l'espace et du peuplement

On retrouve en toile de fond de la vie guyanaise des débuts de la colonisation à nos jours une interrogation sur la délimitation et l'organisation de l'espace, c'est-à-dire le problème de la maîtrise du territoire (1.1.). Il en va de même de la démographie à la seule différence près qu'après des siècles de difficultés ou de stagnation, l'évolution démographique est aujourd'hui à la hausse (1.2.).

1.1 La maîtrise du territoire

Malgré de notables évolutions, le territoire guyanais reste marqué par une opposition littoral / forêt intérieure (1.1.1). A l'interrogation historique et récurrente sur les frontières de ce territoire se substitue aujourd'hui un poids, une ombre des frontières sur les débats internes (1.1.2.). Enfin, la permanence de la question foncière limite les possibilités de développement économique et induit quelques tensions sociales (1.1.3.).

1.1.1. L'opposition littoral /forêt intérieure

L'histoire de la Guyane ne s'est pas accompagnée d'une répartition homogène de la population ; le peuplement de ce département demeure caricaturalement déséquilibré puisque « moins de 15% des habitants (Amérindiens, Noirs Marrons et chercheurs d'or de l'intérieur) vivraient sur 75 % du territoire »[10].

Dès le XVIIème siècle, la colonisation européenne s'est concentrée sur la côte, en faisant jusqu'à nos jours une terre d'immigration, « sans parvenir à installer son contrôle dans l'intérieur du pays avant 1930 »[11]. Longtemps refuge pour les Amérindiens et les Noirs Marrons, les forêts de l'intérieur deviendront au XIXème siècle « un espace de liberté pour des orpailleurs dont les parents étaient encore esclaves dix ou vingt ans plus tôt. Après quelques décennies durant lesquelles l'intérieur fut abandonné aux seuls Noirs Marrons[12] et Amérindiens, la réactivation des activités aurifères l'a vu se rouvrir depuis vingt ans aux aventuriers »[13].

La « non maîtrise » du territoire de l'intérieur est une constante. Très révélatrice de cet état de fait et du problème posé est certainement la décision prise par l'Etat en 1930 de découper le territoire entre le Littoral formant la colonie de la Guyane française et l'Intérieur, le « territoire de l'Inini », c'est-à-dire entre un espace « depuis longtemps modelé par la colonisation française » et « l'Intérieur jamais totalement maîtrisé »[14].

Cette sorte de consécration de deux mondes est d'une certaine façon « incompatible avec la logique de départementalisation du territoire » prédominant à partir de 1946 ; les élus guyanais revendiquent alors une approche en terme de continuité territoriale et d'égalité des

10 P. et F. Grenand, Les groupes humains, in « Atlas illustré de la Guyane », sous la direction de J. Barret, CNES - Conseil régional de Guyane, 2001, p. 30 et s.
11 Idem.
12 Sur les « Noirs Marrons » voir note 25.
13 P. et F. Grenand, op. cit.
14 S. Mam-Lam-Fouck, Histoire générale de la Guyane française, op. cit. p. 48.

citoyens : « le contrôle politique de l'intérieur progressa en 1950 lorsque furent créés les postes administratifs de Maripasoula sur le haut Maroni et de Camopi sur le haut Oyapock. La Gendarmerie Nationale fut alors chargée d'y affirmer la présence française »[15]. L'intérieur est « départementalisé » avec la création de l'arrondissement de l'Inini. Bien plus tard en 1969 on reverra la distribution dans l'espace des deux arrondissements du département de la Guyane en les séparant non plus par une ligne est-ouest mais par une ligne nord-sud, on installera alors des municipalités sur l'ensemble de l'espace guyanais[16]. En réalité cette remise en cause de l'opposition littoral / forêt intérieure n'est qu'administrative et, même sur le plan de l'administration, des plus théoriques.

L'organisation et le développement du Littoral lui-même restèrent longtemps des plus limités. Un ancien instituteur, se souvenant des difficultés rencontrées en 1958 pour rejoindre son poste à Sinnamary, tient à rappeler combien « hors Cayenne, les Guyanais vivaient y compris sur le Littoral, dans des communes isolées dans lesquelles il était difficile de se rendre ». En réalité c'est la construction de la base spatiale de Kourou qui va ici changer les choses. Elle débute en 1965[17] : « l'expansion du Centre Spatial Guyanais dans la région comprise entre Macouria et Sinnamary et le poids des activités spatiales dans l'économie guyanaise sont tels que les données géographiques et économiques du territoire s'en trouvent bouleversées »[18].

La création du Centre Spatial Guyanais a modifié la structure du Littoral. Il comprend désormais trois pôles. Le nouveau pôle de Kourou forme avec Cayenne un ensemble qui contraste avec le reste du territoire. Là se trouve un réseau de communications (routes, ports, aéroport, télécommunications et médias,…) sans commune mesure avec ce qui existe dans le reste du territoire. La région de « Cayenne à Kourou concentre à elle seule 72% de la population du département : elle constitue le principal bassin d'emploi, attirant des travailleurs de toutes les régions de Guyane ; y aboutit également le flux principal des immigrants qui peuplent la Guyane depuis une trentaine d'années »[19].

A l'extrême ouest du Littoral, la région de Saint-Laurent du Maroni a elle-même connu des mutations sous l'influence de différents facteurs. On tient là-bas à rappeler que cette ville « a été créée pour et par le bagne », qu'il fallait « trois jours de bateau pour venir alors de Cayenne », que « la route ne l'a reliée à Cayenne qu'à la fin des années 1970 », qu'administrativement au moins elle a toujours eu une importance qu'ainsi « le Sous-préfet était celui de toute la Guyane ou tout au moins du territoire de l'Inini moins Cayenne ». Un représentant de l'Etat va jusqu'à souligner qu'aujourd'hui « à la différence de Cayenne, mal organisée, pauvre culturellement », Saint-Laurent est « pétillante au plan culturel et artistique, a un petit conservatoire de musique, développe des initiatives autour de la lecture, impulse une activité qui favorise la mixité sociale et évite le communautarisme », que « Bon an mal an, la ville est plutôt bien gérée et qu'il n'y a pas de favellas ». En fait, la grande force du député local aurait été de « faire émerger le concept régional d'ouest guyanais, par rapport à l'égocentrisme total des Cayennais ». L'ouest guyanais serait aujourd'hui « un espace politique à la construction duquel l'Etat s'attache activement », car « l'identité se construit aussi dans les institutions ». Certaines administrations joueraient ici particulièrement le jeu, telles la Direction du travail et de l'emploi et la Direction de la Santé et du Développement Social (DSDS). On ne peut toutefois cacher quelques faiblesses conséquentes parmi lesquelles

15 S. Mam-Lam-Fouck, op. cit. p. 53.
16 Décret du 17 mars 1969.
17 Cf. Décision du gouvernement Pompidou du 16 avril 1964.
18 S. Mam-Lam-Fouck, op. cit. p. 55.
19 Idem

le « très faible nombre de travailleurs sociaux : trois ou quatre assistantes sociales pour tout l'ouest guyanais ». Ceci conduirait tout simplement, selon un représentant de l'Etat, « à travailler en aveugle sur les programmes sociaux ».

En réalité, les modifications que la création et le développement du Centre spatial ont produites sur une partie du Littoral font apparaître plus nettement « l'autre pays de l'Ouest » et surtout un quasi-abandon de l'Est auquel tente de répondre l'ouverture d'une route jusqu'à l'Oyapock, « mais sans pont sur l'Oyapock » à ce jour. Quant à l'Intérieur, il serait resté « dans l'état où l'avaient laissé les chercheurs d'or du début du siècle : aucune route n'y a été ouverte et il n'est relié à Cayenne que par l'avion, les systèmes de télécommunications et la voie fluviale »[20]. Certains estiment toutefois que la Guyane est aujourd'hui « en mesure de tirer un meilleur parti des régions de l'est et de l'intérieur par une mise en valeur de milieux naturels longtemps perçus comme hostiles à l'homme ».

Depuis les travaux du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en juin 1992, deux projets de parcs naturels de l'est et du sud existent. Ils pourraient être « le support du développement de l'est et de l'intérieur du territoire guyanais. Ils génèrent en tout cas une autre vision de l'intérieur et de la forêt, perçus non plus comme un milieu répulsif qui doit être humanisé mais comme une richesse dont le maintien en l'état est le meilleur gage de sa rentabilité. Pareille approche conduit aussi à un autre regard - et au développement de tensions - sur la vie et l'évolution des populations amérindiennes et buschinenguées, « gestionnaires, depuis plusieurs siècles de l'Intérieur »[21]. De tels projets sont par ailleurs avancés à un moment de réactivation des activités d'orpaillage, de destructions, pollutions et trafics en tout genre qui les accompagnent. Ce petit Farwest guyanais qui n'a que peu à voir avec l'Etat de droit, pèse aujourd'hui sur l'ensemble de la société guyanaise y compris sur le Littoral. Son développement apparaît peu compatible avec l'idée de préservation et de gestion à long terme d'un des derniers grands espaces verts de la planète.

1.1.2. L'ombre des frontières

On envoie parfois l'armée « retrouver une borne dans la forêt équatoriale ». Les frontières sont ainsi quelquefois plus des ombres dans la végétation que des réalités entre les hommes. Elles constituent également une ombre au sens où elles pèsent de façon menaçante dans de nombreux discours.

Les frontières de la Guyane française ont pour particularité d'avoir fait l'objet historiquement de nombreuses contestations[22]. On a souligné toutefois combien « les conflits qui en résultent sont rarement violents mais entretiennent dans la région une situation de non-droit tout à fait particulière. Ces conflits résultent non seulement de la variété des puissances concernées par le partage, mais surtout de la difficulté de découper, sur les cartes comme sur le terrain, un territoire forestier presque vide de population »[23]. Au fond les seules frontières « sûres » seraient celles fixées historiquement à l'ouest sur le fleuve Maroni, à l'est sur le

20 idem

21 S. Mam-Lam-Fouck, op. cit. p. 52. Sur les « Buschinengués » ou « Noirs Marrons » voir note 25.

22 Cf. not. On pense notamment aux conflits frontaliers avec le Surinam - à l'époque hollandais - et l'arbitrage en 1891 du Tsar Alexandre III conduisant à l'obtention par la Hollande de 25000 km2 supplémentaires. On pense aussi aux conflits frontaliers avec le Brésil et à l'arbitrage international de la Suisse en 1900 qui fixe la frontière avec le Brésil sur l'Oyapock, la France perdant ainsi près de 260 000 km2, soit près de trois fois la surface de l'actuel département.

23 E. Lezy, Guyane, Guyanes, une géographie sauvage de l'Orénoque à l'Amazonie », Ed. Belin 2000, p. 71.

fleuve « Oyapock ». Mais, précisément, « ces fleuves ne sont pas des frontières. Ils expriment bien plutôt « la solidité des anciennes constructions commerciales reliant un comptoir à son bassin fluvial (…) Aux deux extrémités, Saint-Georges est né de l'Oyapock et Saint-Laurent porte tout aussi fièrement sa particule fluviale »[24]. Cette identité de nom serait en fait une absence de nom « car la ville est réduite à sa fonction de drainage économique d'un bassin. Elle n'existe qu'en fonction de la richesse du fleuve et du rapport colonial reliant directement la métropole au fleuve qui réduit la ville à une fonction purement utilitaire ». Pour certains les choses sont en train de changer au moins en ce qui concerne l'Ouest guyanais. Il n'en demeure pas moins que le fleuve reste avant tout un lieu de vie, d'organisation sur ses deux rives de communautés de Noirs Marrons[25]. Pour ces dernières, le fleuve en tant que frontière politique n'a pas de sens ou a précisément l'intérêt, non pas d'interdire, mais de permettre toutes sortes d'activités ou de trafics.

Les Amérindiens eux-mêmes tout en restant peu nombreux mais présents à l'est du pays, se répartissent aussi « dans les communes du fleuve, et dans cinq ou six villages du côté de Saint Laurent du Maroni : ils sont à cheval sur la frontière, autour du Maroni ».

Saint-Laurent qui avait 5000 habitants en 1986 en aurait au moins 25 000 aujourd'hui. On sait qu'il y naîtrait 2000 enfants par an ; le recensement en cours permet au moins de dire qu'une grande partie de la population « consommatrice de services publics, ne cherche pas à se faire connaître ». Il y aurait ici « au moins 50% d'étrangers », essentiellement Buschinengués Surinamais, la guerre civile au Surinam les ayant conduit à faire « un transfert massif sur la rive française ». L'étranger est donc à la frontière mais des deux côtés de la frontière ! Saint-Laurent du Maroni à l'embouchure d'un fleuve-frontière, est une véritable « mosaïque communautaire » composée de Créoles, venus au début du XXème siècle, de Buschinengués, bien plus nombreux, mais aussi de Haïtiens, de Brésiliens et de Guyaniens, dénommés aussi « Georgetowniens ».

Vue de Cayenne ou de Kourou, par des responsables d'entreprise, d'administration ou d'organisations syndicales, la question des frontières interroge : il y a péril aux frontières! Mais s'inquiète-t-on de façon réelle ou hypocrite ? Que fait-on des étrangers en situation irrégulière? « Rien » dit un premier, « ce qu'on peut » dit un deuxième, alors qu'un troisième souligne que « 15 000 reconduites à la frontière sont effectuées par an »… ce qui correspondrait à 50% des reconduites effectuées pour l'ensemble des départements français![26]

24 E. Lezy, op. cit. p. 70.

25 Les Noirs Marrons descendent des esclaves « Marrons » ; le terme ne se réfère pas à la couleur mais vient du mot espagnol « cimarron », mot dérivé de la langue des Indiens Tainos des Grandes Antilles. A l'origine le mot cimarron désignait le bétail échappé dans les collines d'Hispaniola. Puis il a servi à qualifier les esclaves amérindiens qui fuyaient les Espagnols. A la fin des années 1530, il a commencé à s'appliquer exclusivement aux fugitifs afro-américains (cf. not. R. Price et S. Price, Les Marrons, Vends d'ailleurs 2003, 127 p. ; le phénomène du « marronnage » est constant dans toutes les sociétés esclavagistes ; il s'agit donc du départ illégal de l'esclave de l'habitation. Serge Mam-Lam-Fouck rappelle que « le Conseil Supérieur de Cayenne avait, en 1720, adopté un règlement qui accordait le pardon à tout fugitif qui reviendrait auprès de son maître dans un délai d'un mois » (cf. Histoire générale de la Guyane française, op. cit. p. 178). On distingua, en fonction de ce délai d'un mois, « petit marronnage » et « grand marronnage ». Ce dernier postulait la rupture définitive avec le monde des habitations. Les différentes communautés de Noirs Marrons (Boni ou Aluku, Saramaka, Ddyuka, Paramaka, …) implantées sur le Maroni descendent quant à elles des esclaves révoltés du Surinam auxquels les Hollandais menèrent une véritable guerre à la fin du XVIIIème siècle. Le terme de « Noirs Marrons » est aujourd'hui rejeté par certains estimant qu'il relève du vocabulaire européen. Ils préconisent le terme « Buschinengués » ; ce dernier ne serait toutefois pas apprécié par tous et notamment de la communauté Saramaka pour qui il appartient à la langue des Aluku et de leurs voisins (cf. R. Price et S. Price, op. cit. p.7)

26 Pour sa part, un document de la Préfecture de la Région Guyane (11-12- janvier 2001, p. 214 et s.) estime à propos des « problèmes migratoires en Guyane » à « environ 7000 », le chiffre des reconduites à la frontière

Certains syndicalistes en viennent à se demander si « la France a une réelle volonté de souveraineté » qui conditionnerait un développement économique et social cohérent de la Guyane, surtout quand on sait que « pas un moustique ne passe les frontières les jours où l'on tire une fusée » et que « les autres jours, la Guyane est une passoire ».

Nombreux sont ceux qui soulignent que « les Surinamais ne passent la frontière que pour les avantages sociaux et notamment se faire soigner gratuitement à l'Hôpital ». On dénonce le fait « qu'une surinamienne ferait 2,7 enfants au Surinam mais 7 en Guyane après avoir passé la frontière ». Certains font observer que « le Brésil n'a jamais fait de guerre mais qu'il a toujours envoyé ses pauvres … pour coloniser ». On observe que « ceux qui sont venus en premier sont des gens du nord du Brésil, particulièrement travailleurs ». Petit à petit, arriveraient aussi des gens du sud : « leurs enfants vont à l'école ; ils vont progressivement s'intégrer, prendre des postes économiques ». La communauté brésilienne « va bouffer la Guyane » dit un chef d'entreprise.

Même s'il est dit que « certaines cartes géographiques brésiliennes nient partiellement ou totalement l'existence de la Guyane » ; cette angoisse de l'envahissement apparaît peu justifiée à d'autres ; en tout cas, elle semble peu compatible avec les intérêts bien compris du Brésil ou simplement de son Etat de l'Amapa ; ce dernier trouve à sa porte, « dans la poche française », un ballon de respiration financière pour ses pauvres, une « poule aux œufs sociaux » qu'il convient de ne pas tuer.

Par ailleurs, on rappelle que « plus qu'une histoire de frontières », la présence étrangère est due à l'écart de richesse et aussi à une volonté : « ce sont les travaux décidés pour la base spatiale en 1988 qui ont conduit à choisir de faire venir des travailleurs colombiens et surtout brésiliens censés pouvoir plus facilement repartir vers leur famille à la fin des travaux, que des travailleurs du sud-est asiatique auxquels un temps on pensa faire appel ».

Si chacun convient facilement « que ce n'est pas une poignée de gendarmes sur l'Oyapock ou le Maroni qui peut résoudre les problèmes », certains souhaitent une « militarisation des frontières » alors qu'un représentant de l'Etat estime que c'est précisément « la connerie à ne pas faire ».

1.1.3. La question foncière

La Guyane est le seul département français où la terre est presque exclusivement le domaine privé de l'Etat. Depuis quelques années une politique volontaire de distribution des terres agricoles serait mise en œuvre par l'attribution de baux emphytéotiques ou de concessions provisoires. On observe toutefois que « les procédures sont longues, que certains agriculteurs désespèrent d'obtenir un titre, d'autres pensant en avoir un alors que tel n'est pas le cas »[27].

prononcées et exécutées. Le flou des représentations rejoint ici celui des informations disponibles : un rapport parlementaire fait état, pour l'ensemble du territoire national, d'un total de 42 485 arrêtés préfectoraux de reconduite à la frontière, exécutés dans seulement 7611 cas (cf. Th. Mariani, Maîtrise de l'immigration et séjour des étrangers en France, Assemblée nationale, Commission des lois, rapport n° 949, 2003, p. 15)

27 Cf. D. Jouglet, Agriculture et élevage, in « Atlas illustré de la Guyane », op. cit. p. 78.

Cette situation serait une des causes du développement d'une exploitation des terres sans titre. Un rapport a déjà souligné, il y a quelques temps, le fait que « des terres sont occupées illégalement et squattées, parfois à l'instigation des édiles lassés de se voir reprocher leur impuissance à faire aboutir les demandes : sous la pression, ces terrains sont, même sommairement, viabilisés et équipés, sans qu'il soit possible - compte tenu de l'absence de droit et de titres- de mettre les frais d'aménagement à la charge des utilisateurs ; cette situation d'illégalité reconnue n'empêche pas des ventes ou locations occultes…»[28].

Une ordonnance de 1998 vise à organiser la réforme du foncier et la concession des terres de l'Etat. Elle a conduit à la création de l'Etablissement Public d'Aménagement de la Guyane (EPAG) qui doit notamment traiter d'un nombre considérable de dossiers de régularisation d'occupants sans titres. L'incidence de l'activité de l'EPAG reste, pour beaucoup d'interlocuteurs, pour le moins faible. On continue de s'amuser à interroger l'observateur de passage sur cette « photographie originale à prendre », celle de quelques dizaines de boîtes aux lettres « posées sur des piquets, en file indienne, en plein champ », témoignages de la vitalité du phénomène d'occupation sans titres.

De fait on peut continuer de se demander si la question foncière n'a toujours pas été « ni bien traitée, ni résolue » parce qu'elle aurait toujours véhiculé une ambiguïté fondamentale : « l'absence de mise en cause de la légitimité du classement de 90% du territoire guyanais dans le domaine privé de l'Etat»[29]. On considérait, et on continue manifestement de considérer, que la cession ou la concession gratuite n'est légitime qu'au bénéfice des collectivités locales ou des agriculteurs, d'où « les combines les plus diverses pour transformer en agriculteur celui qui veut un terrain ». On notait, il y a à peine cinq ans, que sur 2700 dossiers de demande d'attribution de terre en instance, 70% concernaient des urbains…[30]

En tout cas, une telle situation ne joue pas en faveur des « vrais » agriculteurs qui « ne parviennent pas à se voir attribuer des terres, compte tenu de l'engorgement de l'administration et de la commission chargée de donner un avis au Préfet : 15% des demandes concernent des Hmongs » ; elle n'est pas non plus favorable au développement d'une agriculture moderne en Guyane[31].

Des chefs d'entreprise ne se privent pas de continuer à dénoncer « en vrac » la détention de « 90% des terres par l'Etat », la cherté des terrains disponibles, quelques « vieilles familles guyanaises qui auraient beaucoup de terrains ». Ils souhaitent « qu'au moins la bande côtière soit privatisée totalement »… oubliant peut-être un moment la « présence » précisément sur le littoral du Centre Spatial Guyanais.

Certains constatent qu'effectivement « on commence petit à petit à satisfaire peu à peu des personnes, à réguler des squats sauvages » ; mais, pour d'autres, on accepterait l'état de fait, on ne ferait rien contre des gens qui importent ici les pratiques du mouvement des sans - terres du Brésil sauf qu'ici… « ils ne sont pas chez eux, ils sont étrangers ». De même, des « squats haïtiens, soutenus par l'UTG et le MDES[32]» prendraient parfois des terres que des

28 J.-F. Merle, Guyane 1997 : Etat des lieux et propositions, Rapport au Secrétaire d'Etat à l'Outre-Mer, 82 pages dactyl. p. 52.
29 J.-F. Merle, op. cit., p. 51.
30 J.-F. Merle, op. cit., p. 52.
31 idem
32 UTG : Union des Travailleurs Guyanais ; MDES : Mouvement pour la Décolonisation et l'Emancipation

Guyanais voulaient depuis longtemps » et « les régularisations font des mécontents ».

Il semble donc que la situation ait peu évolué après qu'on eut estimé que sur cette question foncière, l'Etat lui-même était perdant « sur le plan à la fois des principes et des réalités, l'insatisfaction croissant au rythme du nombre de nouveaux dossiers déposés chaque année et la prolongation de cette situation injustifiable et incompréhensible étant l'un des meilleurs ferments des thèses des mouvements indépendantistes, évidemment forts actifs dans les occupations de terres »[33].

1.2. L'évolution démographique

Pour certains responsables syndicaux, « le mal principal c'est l'explosion démographique : la Guyane est un aimant, le seul pays d'Amérique du sud avec un niveau de vie élevé ; le salaire moyen au Brésil serait légèrement supérieur à 100 euros, inférieur à 80 euros au Surinam. La main d'œuvre étrangère est prête à n'importe quoi pour gagner de l'argent : cela pourrit tout ».

Cette démographie qui inquiète tant certains, en rassure d'autres qui affirment : « il existe en Guyane des potentialités économiques et nous avons aujourd'hui enfin la démographie ». Il est vrai que l'insuffisance de population fut durant des siècles le problème de la Guyane, problème qu'on tenta régulièrement de résoudre, sans jamais y réussir[34]. On assiste donc depuis quelques années à une inversion historique (1.2.1.) qui a bien évidemment des incidences fortes notamment sur un problème crucial pour le développement à venir de la Guyane, celui de la formation (1.2.2.).

1.2.1. L'inversion historique

L'histoire de la Guyane depuis le début de la colonisation est marquée par une démographie faible et fluctuante : « de 30 à 40 000 personnes à la fin XVIème siècle », la population tombe, « en dépit de l'importation d'esclaves africains, à 19 000 en 1787 »[35]. On souligne combien elle n'a « quasiment pas évolué pendant un siècle si ce n'est plus », dans le cadre d'un développement économique lui-même quasiment inexistant, de l'activité essentiellement de petites exploitations, à l'exception de deux ou trois grandes plantations.

La population atteindra toutefois le chiffre de 33 000 habitants en 1901 en raison des ruées vers l'or et de l'introduction de la population pénitentiaire. Mais elle chutera de nouveau en 1946 à 22 000 habitants, la fermeture définitive du Bagne ne pouvant en rien ici être explicative. En réalité, les évolutions du peuplement de la Guyane auraient été toujours le fait « d'accidents extérieurs » aux tentatives successives de colonisation qui se sont régulièrement soldées par un échec.

Un essor lent de la population va toutefois se faire sentir jusqu'en 1975. Passé cette date, il devient « fulgurant », atteignant lors du dernier recensement de 1999 officiellement le

---

Sociale.

33 J.-F. Merle, op. cit., p. 53.

34 Cf. not. S. Mam-Lam-Fouck, Histoire générale de la Guyane française, des débuts de la colonisation à l'aube de l'an 2000, op. cit.

35 P. et F. Grenand, Les groupes humains, in Atlas illustré de la Guyane, op. cit. p.30.

chiffre de 157 000 habitants. Le chiffre réel se situerait aujourd'hui entre 170 000 [36] et 200 000 habitants dont 50 à 80 % seraient d'origine étrangère. Cette explosion démographique récente, selon toutes les prévisions, ne fait que commencer. Si l'on suit une hypothèse de l'INSEE, on passerait en 2010 à plus de 200 000 habitants - pour certains ce chiffre serait déjà atteint - et à plus de 400 000 en 2030. Encore faut-il préciser que ce type d'hypothèse retient un flux d'immigration de 0,8 % l'an alors que la progression serait actuellement de 3,6% l'an.

Que s'est-il passé ? « Dans un espace dont le développement agricole et forestier s'avère peu compétitif », la Guyane fonctionnerait « comme un aimant » parce qu'assistée « par une vieille et riche démocratie, la France », parce que les enfants qui y naissent auraient « un avenir sans comparaison possible avec celui des enfants pauvres des pays voisins ». Comme on a pu le souligner : « il ne faut jamais perdre de vue que les frontières de la Guyane sont les seules où la France est au contact direct, immédiat, des pays du Tiers-Monde »[37].

De fait, en une trentaine d'années, Haïtiens[38], Brésiliens[39], Surinamais, Guyaniens, voire Colombiens et Hmongs, sont devenus, presque au même titre que Créoles[40], « métros »[41], Chinois[42] et Libanais[43] d'origine, des acteurs souvent « incontournables de la vie guyanaise »[44], en tout cas avec qui il faut aujourd'hui compter. Cette Guyane pluriethnique n'est pas toujours du goût de tous. Pour un responsable syndical, « les non-Français sont majoritaires dans le pays. Cette immigration n'est pas naturelle, elle est politique. La France se la joue France - Terre d'asile mais … en Guyane ». L'allusion aux conditions d'implantation de la communauté hmong en 1977[45], est évidente mais peu explicative de la tendance démographique actuelle. D'autant plus qu'on constate que : « l'attraction vaut également pour les fractions vivant au Surinam et au Brésil des ethnies amérindiennes et noirs marrons, qui maintiennent régulièrement un petit flux migratoire au profit de la Guyane française »[46]. En tout cas, « Amérindiens et **Noirs Marrons** connaissent un essor démographique constant, puisque les premiers sont actuellement plus de 6000 et les seconds

36 Idem.
37 J.-F. Merle, op. cit., . 17.
38 Les Haïtiens, environ 40 000, sont arrivés dans les années 70 ; ils sembleraient entretenir très peu d'échanges avec les autres communautés et notamment avec les Créoles.
39 Les Brésiliens seraient plus de 20 000 en Guyane. Hors ceux travaillant en situation irrégulière dans l'orpaillage, ils sont souvent employés, officiellement ou non, dans le BTP, dans lequel ils ont la réputation d'être particulièrement travailleurs.
40 La communauté créole est pensée comme la communauté guyanaise d'origine descendant des esclaves, souvent métissée ; elle contrôle de moins en moins nettement les postes politiques et n'a jamais véritablement contrôlé l'économie. Ses enfants traditionnellement faisaient des études et étaient destinés à la fonction publique : les Créoles « sont aujourd'hui submergés, se noient dans la société, ils étaient les originaires et deviennent une minorité ».
41 Les « métros » ou métropolitains seraient environ 15 000 en Guyane ; ils ont la réputation de ne pas souvent faire preuve d'initiative, de rester trois ans, de discuter très vite du bénéfice de la prime d'éloignement,… Dans le secteur privé, ils feraient partie des gens qui auraient quelques problèmes de respect des règles.
42 Les Chinois constituent une communauté fermée, d'environ 5000 personnes, qui règle ses problèmes en interne. On entend dire en Guyane que « les Chinois ne meurent pas » : les corps disparaissent, le nom est repris par un entrant.
43 Les « Libanais » sont intégrés depuis longtemps en Guyane. Ils contrôleraient plus particulièrement le commerce de gros.
44 P. et F. Grenand, op.cit., p.30.
45 Les Hmongs sont originaires du Laos. Réfugiés dans des camps en Thaïlande à partir de 1975, une centaine de familles est accueillie en Guyane (peu chaleureusement par la population guyanaise) à compter de septembre 1977. Ils seraient aujourd'hui environ 3000 dont 1000 dans le village de Cacao. Agriculteurs, ils ont aujourd'hui la réputation de « nourrir la Guyane ».
46 P. et F. Grenand, op. cit.

15 000 »[47].

La natalité estimée en moyenne à quatre enfants par femme serait en réalité supérieure. Elle évoluerait différemment selon les communautés mais, de façon générale, dans le cadre d'une « monoparentalité quasi généralisée » et d'une « franche polygamie ». Certains soulignent le fait qu'aujourd'hui « la moitié de la population de moins de trente ans viendrait de pays où l'Etat - non pas policier mais social - n'existe pas ». Ici, « malgré les difficultés on pourrait rêver… il y a l'éducation, la sécurité sociale … ». La Guyane connaîtrait ainsi une sorte de réactualisation du mythe de l'Eldorado ; elle serait pour beaucoup de pauvres aujourd'hui une « sorte d'Eldorado social ».

Hors quelques discours provenant notamment de syndicalistes ou de travailleurs des secteurs public ou privé « formel », il semble que pour la plupart des acteurs « la Guyane a vocation à rester une terre de peuplement ». On a toutefois déjà fait remarquer qu'il est nécessaire que « ce peuplement soit régulé » pour que « l'intégration puisse opérer » ; ceci peut paraître délicat lorsque « près du tiers de la population guyanaise est constitué d'immigrés de première génération, dont une bonne part sont clandestins »[48].

On observe enfin que la jeunesse, quelles que soient les communautés, serait « de moins en moins encadrée »,… qu'il y a « beaucoup d'école buissonnière alors précisément que l'intégration et l'avenir passent par la formation ». Là, précisément, se trouve l'un des problèmes principaux d'aujourd'hui et de demain : « la structure démographique est caractérisée par l'extrême jeunesse de la population, 50% des habitants ont moins de 25 ans. Plus de 35% de la population a moins de 15 ans. Cette forte pression démographique suscite une course permanente entre la croissance des besoins collectifs et l'offre des services publics ».

1.2.2. L'enjeu de la formation

Au rectorat, on reconnaît qu'on a « du mal à mesurer l'évolution démographique, qu'on est très vite dépassé ». Du point de vue de la simple scolarisation, on souligne que « le fossé se creuse sous la poussée démographique. Les besoins croissent plus vite que les réalisations qui pourtant ne sont pas mineures. En 2010 la scolarisation dans les collèges et lycées sera catastrophique ».

Il existe huit lycées actuellement en Guyane : trois publics et un privé à Cayenne, un à Matouri, deux à Kourou et un à Saint-Laurent du Maroni. A titre d'exemple, on estime que le « Grand Ouest » devrait correspondre dans 25/30 ans au tiers de la population guyanaise qui devrait elle-même dépasser les 400 000 habitants. Aujourd'hui à Saint-Laurent on ouvre deux écoles par an (soit vingt-huit classes), un collège tous les trois ans, un deuxième et un troisième lycée sont en préparation. Sur le fleuve en 2002, trente classes ont été ouvertes. Les structures administratives « ne sont pas aptes à intégrer une telle progression » avoue un représentant de l'Etat.

Même si le rectorat ne dispose pas de statistiques pour l'enseignement supérieur -

47 Idem. Les différents entretiens confirment que la population buschinenguée connaît un fort dynamisme démographique : « celui qui a le plus d'enfants a le plus de ressources ». Dans l'ouest guyanais, « ils dirigent les villages du fleuve et sont en nombre supérieur aux Créoles à Saint-Laurent. Ils n'ont pas le droit de vote pour la plupart et ont encore le statut de gens rustiques, mais l'éducation change tout et la concurrence va devenir forte, c'est un des principaux risques d'explosion ».

48 J.-F. Merle, op. cit.

« c'est l'Université Antilles Guyane qui les a ! » - on indique qu'il y a 5 à 600 étudiants, une licence de biotechnologies, de sciences de l'éducation et de droit. Même si « les étudiants se plaignent de la qualité », même si pour dépasser un seuil critique « on ajoutera l'école d'infirmières, les chercheurs, l'IUT », un représentant de l'Etat confirme le projet d'une Université de Guyane. « Freiné par les instances dirigeantes de l'Université Antilles Guyane », le projet devrait « aboutir en 2006, à la fin du contrat de plan, et participer au réaménagement de Cayenne ».

Bien que très significatives les infrastructures semblent donc « toujours courir derrière l'évolution démographique ». Cette dernière semble aussi peser sur le niveau et les résultats de la formation : « en France, 60% d'une classe d'âge atteint le bac, déjà dans les DOM seuls 50% d'une classe d'âge atteindraient le baccalauréat », ici on serait « simplement à 27% et encore en manipulant les chiffres ».

Le taux de réussite au baccalauréat est toutefois « supérieur dans le privé où l'on retrouve les enfants de familles aisées ». Il n'y a là qu'un des exemples de l'inégalité sociale d'accès à une véritable formation. De fait, les enfants des milieux populaires suivraient « au mieux une formation organisée avec les moyens d'ici, le plus souvent dans des classes de lycée professionnels sans débouchés évidents ». La bourgeoisie locale enverrait plus systématiquement ses enfants après le bac en métropole dans de bonnes écoles.

Il n'en reste pas moins que « la grande masse des jeunes n'a pas le moindre niveau de qualification ». La scolarisation est fréquemment tardive ou même inexistante. On signale la présence de jeunes de 16 et 17 ans en 6°. Une sectorisation géographique existe ; elle est, de fait, communautaire dans le premier degré. La mixité s'organise au niveau du collège. Le public est alors hétérogène et souvent en difficulté. On a besoin de mettre en place des classes d'alphabétisation au collège. Beaucoup d'enfants sont non francophones : « un tabou a sauté ; on commence à autoriser le français en langue étrangère ». Dans tout l'ouest ce serait une question essentielle.

L'immigration économique ne conduit pas, le plus souvent, les familles à s'impliquer et se mobiliser pour la formation de leurs enfants. Il faut donc un maximum d'encadrement et de moyens pédagogiques. C'est là qu'intervient un autre facteur, celui du déficit ou de la faiblesse de l'encadrement.

Ce constat, très largement partagé, serait pour certains dû à « la fuite de la matière grise guyanaise qui conduit à ce que d'autres (Martiniquais, « métro », …) viennent occuper les postes avec un taux de rotation élevé ». On rencontrerait ainsi des enseignants qui « font le tour des îles, restent deux ou trois ans, quelquefois repassent… ». Du coup, les « équipes pédagogiques seraient peu impliquées ». Le décalage culturel serait, par ailleurs, très important ce qui aurait conduit, dans le cadre des emplois - jeunes, à créer des médiateurs culturels pour aider « des enseignants qui ne comprennent ni la langue ni les coutumes des élèves ».

Pour le premier degré, on aurait avancé avec la mise en place d'un Institut Universitaire de Formation des Maîtres (IUFM) de plein exercice en Guyane depuis janvier 2002. Pour le second degré, les enseignants continueraient souvent de « venir des îles » ; il y aurait un tiers de contractuels et beaucoup de « métros » car « il y a peu de bac+3 ici et il faut trouver 300 personnes chaque année à bac+3 ou bac+2, voire ayant le baccalauréat ». On pourvoirait ainsi les emplois d'enseignants qui manquent en baissant le niveau. Pour un

certain niveau d'enseignement, le niveau bac sans formation pédagogique n'est certes pas suffisant mais « la cooptation existe, les directeurs mettent en place leurs copains! »

De façon récurrente, divers interlocuteurs posent la question de la pertinence de la formation proposée et celle de la mobilité des jeunes en formation. On fait ainsi remarquer qu'y compris parmi les bacheliers « il y a une forte proportion de jeunes passés par une terminale professionnelle et technique. Ce sont souvent des orientations par défaut, à cause du niveau ».

Les difficultés de l'enseignement technologique et professionnel sont confirmées : « on a même fermé par manque de candidats des BTS de commerce international, d'assistant technique ingénieur, de comptabilité »… des classes fonctionnaient avec six élèves ! Par contre, pour les entreprises et le développement économique, il y aurait besoin de formations en alternance, de CAP de qualité, pourquoi pas même de niveau IV BEP ou de baccalauréat professionnel. Mais ici, « bien que la chambre des métiers ait un CFA financé en totalité par convention, il n'y a pas de culture de l'apprentissage ».

Pour certains, à la fois en raison de manque d'argent mais aussi par culture, les jeunes se restreignent, ont peu d'ambition, ne peuvent partir ; ils cherchent avant tout une « possibilité de trouver du travail sur place ». D'autres se rendraient compte que pour réussir il est préférable d'aller en métropole afin de bénéficier d'une formation de qualité : « on n'est pas sûr quand ils partent qu'ils reviendront, et s'ils reviennent qu'ils trouveront un emploi correspondant à leur qualification ».

On rappelle qu'effectivement « sur une classe d'âge de 4000 par an, il y a moins de 1000 bacheliers, 1000 CAP-BEP, 2000 sans formation. 50% des bacheliers font des études supérieures, en France ou aux Antilles, et le plus souvent ne reviennent pas ». Pourtant la société guyanaise aurait besoin chaque année, selon un interlocuteur, de « 1000 CAP-BEP, 1500 bacheliers, 1000 sans formation pris le plus souvent chez les étrangers ou parmi les jeunes issus de l'immigration ». En pratique, tous les postes d'encadrement seraient pris par l'extérieur ; d'aucun n'hésite pas à s'exclamer : « il s'agit d'un génocide par substitution ».

La situation de l'emploi, l'échec scolaire et l'inadéquation de la formation ne peuvent que « conduire à des tensions, à un durcissement dans les relations sociales ». Cet avis d'un responsable d'entreprise est corroboré par l'analyse prédictive d'un responsable syndical : « l'une des principales bombes à retardement de la Guyane est constituée par le fait que les jeunes ne trouvent pas et ne trouveront pas de places sur le marché du travail ; les diplômés acceptent des contrats emploi solidarité parce qu'il n'y a rien d'autre ; ça ne va pas durer ; les jeunes vont se révolter ».

On ne saurait toutefois passer sous silence le fait que la formation est aussi vécue par certains comme un risque : « on ne souhaite pas forcément que des jeunes partent se former ailleurs et reviennent. On est ici encore très souvent dans une logique de protection de ce qu'on a à défendre contre une montée des compétences. La compétence est, pour ceux qui sont en place, un risque : celui qui rentre, compétent ou non, doit rentrer dans le moule ».

2 - La continuité d'une dépendance économique

De fait, le Centre National d'Etudes Spatiales (CNES) peut se vanter d'être « le

principal moteur économique de la Guyane » en soulignant que l'activité spatiale dont il est l'un des acteurs principaux correspondrait à 50 % de la production, 65 % des importations, 26 % de la valeur ajoutée (300 MEuros), 20 % de l'octroi de mer, 40% des impôts locaux, 24% des emplois indirects et induits, soit 10 000 emplois dès lors qu'un emploi direct vaudrait 4,4 emplois indirects »[49]. D'une certaine façon, le développement de l'activité spatiale en Guyane permet de cacher la permanence d'une économie qui n'a jamais véritablement décollé. Elle reste en effet marquée par le poids majeur du secteur public et des dépenses publiques (2.1.). Même si certaines activités sont en croissance ou correspondent à de véritables potentialités, l'économie reste en grande partie une économie d'importation, une économie de comptoir (2.2.).

2.1. La part des dépenses publiques

La situation de l'emploi en Guyane révèle que sur une population active - officielle ! - d'environ 62 000 personnes, 50 000 sont en activité et 12 000 au chômage. Les actifs en activité se trouvent pour 19 000 d'entre eux (38%) dans la fonction publique. Les salariés du privé sont au nombre de 24 000 (48%) dont 50% sont liés à la filière spatiale. Enfin 7000 personnes sont chefs d'entreprise, artisans ou d'une profession libérale (14%)[50]. Les travailleurs du spatial et de la fonction publique correspondent donc à plus de 60% des personnes officiellement en activité[51]. La part d'emploi du secteur privé non lié à l'activité spatiale est donc minoritaire.

Au fond l'emploi se répartit en fonction de la structuration géographique et du type d'activité. On retrouve donc essentiellement un emploi public, parapublic et protégé dans l'île de Cayenne, puis de Macouria à Roura une zone, pour certains, « conforme à l'économie normale », puis l'espace de Kourou, c'est-à-dire le CNES et ses sous-traitants ; les fleuves relèvent de l'économie informelle, de « l'économie de trafic (essence, marchandises, …) » avec des communautés amérindiennes et de Noirs Marrons « financées par le RMI et les allocations familiales », puis encore plus loin « la forêt, zone interdite avec des autorisations d'orpaillage largement données quand elles sont demandées ».

On peut ajouter à cette vision rapide, mais au fond peu caricaturale, le constat d'un secteur privé tournant essentiellement autour du commerce d'importation alors même que la « Guyane exporte peu et essentiellement vers la France métropolitaine ». En réalité, dans le secteur privé, c'est le tertiaire qui est très largement prédominant, le secteur primaire ne représentant que 10%. De nombreux interlocuteurs s'entendent pour souligner que « l'essentiel de la production c'est en fait le BTP », lui-même totalement « tiré par commande publique ». Certaines filières apparaissent « phagocytées par de petits groupes de quelques personnes… qui les tiennent sans en faire quelque chose ». L'effectif du port serait, pour un observateur local, « quatre fois supérieur à l'effectif prévu en métropole » pour ce travail… ce qui pourrait avoir pour effet « en cas de nouvelles tensions sur le port », pour certains « de faire fuir encore quelques investisseurs ».

On comprend mieux alors les chantres d'un peuplement, à la limite non contrôlé, pour lesquels « le marché y gagnerait en développement une économie ouverte et concurrentielle, échappant aux travers de l'économie de comptoir, comme à la situation présente, où de quasi

49 Cf. Investir et gagner en Guyane, Bilan des deux premières années de la Mission Guyane, 2002, p. 4.
50 Cf. Perspectives d'emploi en Guyane 2001-2006, document Mission Guyane du CNES de janvier 2002 p15
51 Cf. Investir et gagner en Guyane, op. cit.

monopoles privés ont une attitude plus protectionniste encore que certains monopoles publics »[52].

2.2. Une économie de comptoir ?

Le mot est jeté : « Economie de comptoir ». De grandes personnalités politiques de la Guyane n'ont pas hésité à l'utiliser estimant que « la Guyane se caractérise par une économie de comptoir et un système productif marginal »[53]. Plus radical ou moins politique, un interlocuteur affirme : « la Guyane ne produit rien ; il n'y a pas d'économie de production, en revanche l'attente sociale est forte ». Au fond, nous dit un responsable d'administration, « l'économie de production n'est pas arrivée, l'industrie n'existe pas. On a le social sans l'économique ». Pour un représentant de l'Etat, « on a droit ici à un hybride entre l'économie de comptoir et l'assistanat ». C'est ainsi que 80 % des produits viendraient de l'extérieur, que le taux de croissance de 3% proviendrait surtout de la consommation intérieure alors même qu'il existerait un taux d'endettement important et une « économie moribonde si des fonds ne venaient pas de l'extérieur ». Certains estiment que « 80% des entreprises ne seraient en fait que des artisans travaillant à leur compte avec plus ou moins d'aide, de temps en temps, plus ou moins légalement »[54].

Cette économie de comptoir qui perdure, y compris dans les têtes, produirait ou attirerait « des gens qui veulent arriver vite, griller les étapes, avant tout paraître, faire des actes d'achat témoignant de leur capacité financière réelle ou supposée ». On ne penserait ici qu'en terme « d'aides, d'avantages, de défiscalisation, de subventions ». Certains chefs d'entreprise sont manifestement partagés : « on n'est pas loin d'un paradis fiscal en Guyane, et tout le monde profite de ces avantages. Mais on est, parfois, pas loin de craquer devant les difficultés de travailler ici, fatigués par le système, les problèmes culturels et administratifs ».

D'autres affirment qu'en Guyane « on nous empêche de faire et on est poussé à ne rien faire du fait de l'assistanat. Le problème vient de loin. Les Créoles guyanais ont toujours été fonctionnaires. On n'aime pas le travail manuel et il n'y a pas de culture d'entreprise ». Le constat est relativisé par des interlocuteurs qui expliquent que « le gros problème de la Guyane c'est qu'on ne peut pas écouler la production. On produit cher à cause du niveau des charges sociales ». Un exemple caricatural serait celui de la pêche « dans lequel on voit les japonais venir piller les ressources et vendre moins cher ».

Certains soulignent qu'il existe des handicaps bien réels et peu contournables pour voir décoller une économie de production en Guyane. Il y a les plus définitifs qui affirment qu'il « n'y a rien de rentable, que les distances rendent tout compliqué ». Il y a les sceptiques qui vont jusqu'à douter de la forêt : « il faut ouvrir une piste pour avoir 10m3 d'essence noble vendable ». Il y a aussi ceux qui sortent certainement d'une grande école et qui savaient déjà en arrivant en Guyane qu'il n'y a pas ici de port en haut profonde et qu'il ne peut pas y en avoir, que « le chenal du port a cinq mètres de fond » et que « de toute façon les conteneurs repartent vides par Belem en Europe ». Il faut bien avouer que « les infrastructures nécessaires au développement sont encore dérisoires », qu'hormis sur le littoral tout projet d'activité ou « même un simple déplacement » ne peut s'effectuer dans des conditions jugées

52 J.-F. Merle, op. cit. p. 17.
53 A. Karam, notamment in « La Tribune des Antilles », cf. http://www.sasi.fr/tribune-antilles.
54 En fait, sur les 8000 entreprises qui composeraient le tissu : 1% aurait plus de 50 salariés, 4% entre 10 et 50 salariés, 41% entre 1 et 9 salariés et 54% n'auraient aucun salarié (Cf. note DTEFP octobre 2002).

ailleurs normales. Il faut ajouter à cela que si certains signalent « au moins 10 000 interdits bancaires », d'autres préfèrent rappeler qu'il n'y a « pas de système bancaire en Guyane ». Seule « La Poste » fonctionnerait aujourd'hui y compris sur le fleuve, y compris auprès des agents de l'économie informelle et des allocataires du RMI.

La crise du secteur bancaire en Guyane avait été, il y a quelques années, soulignée dans un rapport[55]. A ce moment là, la place de Cayenne était dominée par la BNP-Guyane (50% du marché) qui annonçait un plan social et fermait les comptes ayant un solde inférieur à 10 KF. Ces décisions étaient justifiées par une estimation de créances douteuses à hauteur de 900MF. Les créances douteuses concernaient aussi les autres établissements de l'époque (crédit martiniquais, crédit mutuel, crédit agricole, BFCE). Elles étaient estimées à 72% dans le BTP, 92% dans la pêche, 82% dans la filière bois, 54% dans l'industrie aurifère. C'est dû à la situation économique, au laxisme, à une productivité insuffisante. Du coup 3% seulement des entreprises étaient jugées aptes à accéder au crédit et un tiers à peine était considéré comme « bancable »[56].

Malgré cette situation, il existe des projets pour développer l'économie guyanaise. On vante ici ou là le projet de route vers le Brésil qui serait synonyme « d'exportation vers l'Europe, d'intégration de la Guyane dans le contexte américain et donc de richesse ». On parle aussi de développer des industries de transformation que ce soit dans les secteurs de la pharmacie ou de la cosmétique ou encore de la pêche. On cite les essais de développement de « l'éco-tourisme », notamment dans la région de Saint-Laurent du Maroni. On affirme que « le parc naturel au sud se fera », que le projet s'inscrit « dans une tendance internationale lourde », que ce type de parc existe déjà au Brésil et au Surinam.

On n'en demeure pas moins réaliste quant « aux chances de prospection positive de pétrole », quant à « l'extraction de bauxite qui restera moins rentable qu'au Surinam ». On s'inquiète, sans trop oser le dire, un peu partout, de savoir « où va l'activité spatiale ? » en se raccrochant ainsi à ce que l'on tient et dont on sait, de tous bords, l'apport déterminant à l'économie et à la société guyanaise. On souhaite au fond pouvoir en profiter pour construire un véritable tissu économique, pour « passer d'une économie de transferts sociaux à une économie productive »[57].

3 - L'hypothèse de particularismes socio-culturels

Un « métro » responsable d'entreprise observe, de façon quelque peu paternaliste, « ici les gens sont bon enfant, calmes, pas racistes, ils ne cherchent pas le conflit ». Un syndicaliste guyanais confirme pour sa part qu'on « est dans une société ouverte, prête à accepter les autres », tout en précisant que le rejet peut exister mais qu'il ne concernerait que « celui qui n'est pas bon, qui fait preuve de violence, de bêtise, qui dénigre, qui ne cherche pas à s'intégrer ». Effectivement, à la différence d'autres DOM, la Guyane ne paraît pas fonder les rapports sociaux avant toute chose sur la couleur de la peau. Il n'en demeure pas moins que des « velléités immunitaires » peuvent être relevées (3.1.). Par ailleurs, quelques

55 J.-F. Merle, op. cit.
56 Idem.
57 A. Karam, op. cit.

caractéristiques concernant tant les rapports sociaux (3.2.) que le rapport au travail (3.3.) peuvent être proposées à la discussion au risque d'être politiquement incorrect.

3.1. Des velléités immunitaires

Le Guyanais n'a pas de « complexe historique vis-à-vis du blanc, et donc aujourd'hui du métro » ; ceci malgré le fait qu'existerait par moment « une invocation tactique de l'esclavage, de discriminations, … ». L'histoire pèse ici très lourd. Au temps de l'esclavage, hormis quelques grandes plantations, ce sont de petites unités de travail qui ont réuni le plus souvent dans des conditions aussi lamentables le « maître » et quelques esclaves. Surtout, à l'abolition de l'esclavage (1848) a succédé l'ouverture des bagnes (1852). On a vu alors en Guyane essentiellement « des blancs humiliés » ; on a eu comme « homme à tout faire » des blancs anciens bagnards,… on voyait encore dans les rues, il y a moins de cinquante ans, « d'anciens bagnards quasi clochards ».

On ne saurait toutefois nier l'existence de toute « hiérarchie de la peau ». Ainsi un syndicaliste noir tient-il à souligner que : « plus vous êtes noir, plus vous êtes en bas dans une hiérarchie de la couleur de la peau qui traverse cette société », que « quand quelqu'un est « noir de chez noir » on dit qu'il est « bleu, c'est-à-dire d'origine sainte-lucienne ». Cette référence à la peau, pour d'autres, correspond en partie à une « reconstruction de l'histoire en raison d'une question actuelle d'identité ou à des fins politiques ». Il est vrai qu'on a pu faire observer « qu'avant 1955, les habitants de la Guyane n'avaient pas de problème d'identité. La question ne se posait pas. Les Guyanais se considéraient comme des citoyens français et appartenaient à ce titre à la culture française (…) Cette attitude culturelle remonte à l'origine même de la colonie. Les êtres déracinés qu'étaient les esclaves eurent, pour référence dominante, la civilisation française. Au sortir de l'esclavage, les Créoles imbus de culture française ne concevaient pas qu'ils pussent être d'abord Créoles ou Guyanais. Quant aux Amérindiens et aux Boni, les métropolitains, comme les Créoles, leur déniaient tout droit à une quelconque identité : ils étaient alors considérés comme des « sauvages »[58].

Les choses ont heureusement changé. Dans le cadre des mutations socio-économiques voire politiques en cours, on ferait aujourd'hui « valoir la couleur de peau dès lors qu'il y a mécontentement ». Un responsable « métro » souligne ainsi que, dans l'administration, « on a pas intérêt à avoir un clash avec un Créole, on marche sur des œufs ; en cas de pépin, on nous dira : vous n'avez pas su mettre les formes ». Ce pays ne serait ainsi « pas raciste mais il en jouerait ».

Plus fondamentalement pour certains, on devrait replacer cette tendance dans le cadre d'une recherche d'une identité. Un employeur estime ainsi que « la relation à la couleur de peau est complexe », que « l'idée de sauver la peau a existé. Avant il ne fallait pas parler créole, il fallait se marier à un(e) blanc(he), avoir les cheveux plats était positif, et créait de l'aigreur chez ceux qui ne pouvaient y arriver ». Aujourd'hui, ce serait l'inverse : « il est de bon ton de parler créole, de se marier avec des noirs, il y a une volonté de créer une histoire nègre ». Le même interlocuteur tient à souligner que « la langue créole c'est le lien dans notre société : les étrangers qui arrivent l'apprennent parfois avant le français. C'est une langue dans laquelle les tournures de phrase, les expressions qui sont aussi des codes, sont très riches. Les conteurs sont fabuleux, les soirées créoles sont pleines d'humour. La langue

58 S. Mam-Lam-Fouck, Histoire de la Guyane contemporaine 1940-1982, les mutations économiques, sociales et politiques », Editions Caribéennes, 1992, p. 370.

évolue aujourd'hui avec les jeunes : c'est une langue vivante ». Mais, on tient à souligner que « le Créole guyanais est différent du Créole antillais ou de celui de Haïti ».

Le recours à la langue créole aurait aussi « l'avantage d'atténuer les risques de tensions » qui se développent au travers d'une progression bien réelle d'un sentiment de discrimination, tout particulièrement dans les relations professionnelles. Cela se traduit, en dehors de tout conflit ouvert, par l'idée plus ou moins exprimée, qu'on « n'a pas le meilleur poste », qu'on demande au travers de revendications aussi bien individuelles que collectives un « plan de déroulement de carrière ». On en viendrait parfois sur ce point, selon des gestionnaires, à des situations frisant l'absurde. Ainsi, sur la base spatiale tous les postes de responsabilité seraient tenus par des métros « si on ne veillait pas à en attribuer, de façon volontariste, à des locaux » qui seraient « moins formés », seraient « sur-classifiés pour un rendement inférieur afin d'acheter la paix sociale ». Certains responsables d'entreprises sous-traitantes employant près de 70% de « détachés » avouent « céder des promotions » à des locaux pour « avoir la paix sociale ». Mais d'autres rappellent que malgré ces « précautions », tous les chefs de service, tous les postes de décision « sont tenus par des métros ».

Les discriminations, réelles ou supposées, en tout cas ressenties peuvent conduire à recourir à des slogans du type « la Guyane aux Guyanais », pendant plus complexe en réalité et moins évidemment xénophobe du triste « la France aux Français ». De fait, la volonté immunitaire est plus ponctuelle et latente que clairement assumée. On est toutefois obligé d'observer, dans les discours, l'expression d'une tension spécifique entre Guyanais et Antillais et particulièrement entre Guyanais et Martiniquais, qualifiés souvent « d'arrogants ». Les observateurs locaux avertissent très vite l'interrogateur innocent que les trois DOM que sont la Guyane, la Guadeloupe et la Martinique sont « par bien des aspects encore toujours unis par la métropole…alors que la Guyane ne veut pas être assimilée aux Antilles ». L'agacement guyanais, pour ne pas dire plus, passe par le constat qu'ils ne pourraient pas, par exemple, « aller s'installer dans les Antilles et que des Martiniquais viennent ici pour jouer, dans de nombreux secteurs, à « Martinic d'abord ». D'autres n'hésitent pas à affirmer « qu'ici en Guyane, on a subi deux colonisations, la seconde c'est celle des Antillais et en particulier des Martiniquais ». L'opposition serait inévitable « entre des îliens agressifs et des continentaux plus « cools » parce qu'ils ont eux les moyens de reculer, de se protéger ». Il n'y aurait pas de véritables conflits mais une réelle tension qui pourrait « constituer l'une des bombes à retardement pour l'avenir de la Guyane si on continue à nous importer des fonctionnaires martiniquais ».

A l'Hôpital de Cayenne, par exemple, les Martiniquais représenteraient « près de 30% des effectifs », ils seraient estimés « dominateurs », se croiraient « en terrain conquis ». Quand ce sont des Martiniquais nés ici, il n'y aurait pas de problèmes autres que des manifestations verbales du type « t'es pas un vrai Guyanais ». Mais, ce serait « plus délicat de faire venir en Guyane un Martiniquais qu'un métro ».

Un vieux militant de sensibilité indépendantiste se fait péremptoire : « ils nous ont domestiqués, Cayenne est peuplé d'antillais. Ils sont arrivés en 1902, après la destruction de la ville de Saint-Pierre, puis pour d'autres raisons, notamment des mulâtres, pas des békés, pour l'exploitation aurifère industrielle, à partir des années 60 comme fonctionnaires, et aussi pour la base spatiale…il y a des descendants qui sont pharmaciens, médecins…Ils sont « impérialistes », ont un complexe de supériorité, ont des visières, n'acceptent pas les autres, ont la haine des nègres crépus…Les Martiniquais à Cayenne ont développé une culture anti-nègre, anti-patois guyanais… ne parlaient le patois que les gens méprisables. A une époque,

certains Guyanais, influencés par les Martiniquais, ne pouvaient envisager d'épouser un noir ou une noire, ils adoptaient leur logique et cherchaient à blanchir la peau, … y compris avec des chinois ».

3.2. Entre perte de repères et susceptibilité

Les discours des différents interlocuteurs socio-économiques rencontrés expriment pour le moins l'inquiétude d'une crise de la famille guyanaise et d'une certaine perte de repères (3.2.1.). On souligne par ailleurs régulièrement combien les rapports sociaux seraient marqués par une « parole indirecte » et une « susceptibilité » particulière, cette dernière qualification n'étant pas acceptée par tous (3.2.2.).

3.2.1. Crise de la famille et perte de repères

Si nombreux sont ceux qui insistent sur le rôle primordial de la mère dans la famille, il ne semble en rien possible, à d'autres, de parler de société matriarcale. On s'en tient à constater des faits et des évolutions, à vrai dire de façon peu nuancée. C'est ainsi qu'on estime que « si les femmes ont aujourd'hui souvent des enfants de différents maris, les pères restent des irresponsables ». La progression des situations dans lesquelles les femmes ont de nombreux enfants de pères différents aurait « des raisons économiques ». Si le phénomène connaît de nettes accentuations en fonction des communautés d'origine, il ne serait toutefois « pas tout à fait nouveau ». En tout cas, les femmes auraient « toujours été les fourmis de cette société, sous le joug masculin » ; elles auraient « toujours travaillé pour leur seigneur dans une sorte d'esclavage ». Ce qui serait nouveau serait qu'elles ont, de plus en plus, un travail. Un syndicaliste se sent manifestement obligé d'affirmer que « c'est une bonne chose car il est normal qu'elles participent à la vie socio-économique ». Mais, il ajoute immédiatement que « si depuis vingt ans les femmes se libèrent, on le paie au prix fort ». La cellule familiale comme l'éducation des enfants en pâtiraient particulièrement : « l'éducation n'est plus ce qu'elle était. Il y a trente ans, les femmes étaient le pilier de la famille, aujourd'hui elles sont à l'extérieur et nos enfants sont la proie de tout, même de la clochardisation ». Nombreux sont ceux qui insistent sur « l'explosion de la famille » et la diminution des solidarités. On souligne qu'il y a « quinze, vingt ans il n'y avait pas de gens qui vivaient dans la rue ». Il n'y aurait « plus de repères familiaux, seulement la richesse ou l'apparence de la richesse comme référence ; les jeunes qui constituent la moitié de la population ne pensent comme les autres qu'à paraître, à avoir une voiture et si possible un quatre-quatre ». On assisterait de façon assez impuissante à « une montée des communautés » et à une sorte de « déstructuration de la famille guyanaise », auparavant organisée autour du respect des parents et des anciens… « avant les gosses étaient bien élevés ! ».

3.2.2. Parole indirecte et « susceptibilité »

Si les gens sont souvent chaleureux, les contacts ne seraient pas directs : « il faut avoir des amis, passer par des amis pour régler les problèmes » ; par ailleurs, on serait toujours à la recherche de « qui est responsable, l'employeur, le département, l'Etat,… ? » La parole elle-même ne serait pas directe ; « le créole ne dit pas non même s'il ne fait pas ; on a peur du non qui peut être conflictuel ». Pourtant, pour un syndicaliste, si « le Guyanais est peu vindicatif, dès lors que quelqu'un gueule, il va se montrer assez mouton ». Une majorité

silencieuse pourrait ainsi être assez facilement embarquée par une petite minorité.

Au fond, pour certains, « ici on aime ou on n'aime pas » ; c'est ce que ne comprendraient pas très bien « 90% des métros qui viennent temporairement et repartent souvent aigris en ayant le sentiment de s'être fait arnaquer par toute la population ». En réalité, du côté guyanais on serait de plus en plus réticent à nouer des relations d'amitiés avec des gens qui de toute façon ne font que passer, vont repartir. Une « amitié échaudée » expliquerait bien souvent qu'on n'entre pas en contact aisément, qu'on n'invite pas le non-Guyanais chez soi facilement.

Pour d'autres, tout cela serait comme ailleurs « surtout une question de ton ». On tiendrait simplement « à se faire respecter ». Il y aurait des manières locales à respecter ; il serait ainsi vrai qu'on « peut ne pas répondre à quelqu'un qui demande quelque chose en commençant par « s'il vous plaît »… tout simplement parce qu'il n'a pas commencé par dire « bonjour ». Est-ce que ce souci de certaines formes de respect vient du temps de l'esclavage ou d'un côté « vieille France » ? On se pose la question en précisant que la « susceptibilité » guyanaise c'est aussi parfois « une façon tout simplement de se débiner ». On en vient à développer alors une autre approche : « la susceptibilité est une arme, on ne dit pas les choses, on ne parle pas, pas besoin de subterfuge, c'est une arme pour empêcher l'autre de parler ».

De façon moins compliquée, certains constatent simplement que « lorsqu'on est admis, qu'on connaît la spécificité des gens qu'on fait partie du système alors on peut tout dire. Avant on n'a pas la confiance, il faut se taire ou bien ils se vexent ! Pour « eux » des choses sont très importantes (ex. le libellé de leur qualification). Il faut montrer de la considération, de l'intérêt, de l'attrait pour le pays. La forme est importante : à partir de midi c'est pas bon de dire bonjour… il faut dire bonsoir … Il y a un complexe dont on doit tenir compte … Quand on a la confiance, alors on a plus besoin de signer, si on est obligé de signer, c'est qu'il n'y a pas la confiance ».

Pour d'autres, situés à l'opposé, « il y en a ras-le-bol des clichés véhiculés par le pouvoir colonial, même s'il est vrai que les sociétés ont des traits de caractère. Pour la crédibilité, la compréhension même de leur action, les syndicalistes doivent libérer leur parole mais en aucun cas revendiquer une « susceptibilité guyanaise ». Ceux qui parlent de caractère susceptible des Guyanais refusent de voir qu'on se sent souvent insulté en tant que Guyanais, opprimé en tant que Guyanais; cela entraîne des réactions qui n'ont rien d'imprévisible ; on n'est pas des moutons mais des personnes qui essaient de comprendre comment leur société évolue ». Dans le même sens, on va s'étonner de voir s'étonner sur cette susceptibilité : « des gens viennent ici, ont un avis sur tout, donnent des leçons, ils nous méprisent, méprisent le pays, n'ont pas le respect de ce que nous sommes »… Ces propos d'un syndicaliste guyanais sont confirmés par un responsable « métro » soulignant qu'effectivement « des gens pensant tout savoir, arrivent avec leurs certitudes et qu'il est normal de ne pas supporter ».

3.3. Un rapport distancié au travail ?

Dans une société pluriethnique, multiculturelle et plurilingue, il n'existe bien évidemment pas un type de rapport au travail. Cette question n'a, y compris à la limite, pas de sens pour les Amérindiens. Non pas que ces derniers ne travaillent pas. Sur le littoral, ils se seraient adaptés, les enfants travailleraient à l'hôpital, à la pêche, mais feraient aussi du troc et

reviendraient vers la communauté dans un réflexe identitaire aujourd'hui renforcé. Hors le littoral, « les gens vivent en communauté, en autarcie. Personne n'emploie personne. Le prix d'un objet n'est pas directement lié au temps passé, mais aussi à la matière, au rôle qu'il a, à celui qui en a disposé ». Le travail serait lié au temps qu'il fait et au temps qui passe : le temps de l'abattis, le temps où on ne travaille pas sur les abattis, le temps de la pluie qui est celui de l'artisanat. Certains tiennent à préciser que, de fait, « les gens travaillent beaucoup. L'homme défriche, la femme cultive. L'homme chasse et boucane la viande ». On souligne aussi que ces modes d'activités et d'organisation sont aujourd'hui perturbés, pour ne pas dire déstabilisés, par le bénéfice de certains droits sociaux (RMI) qui « conduisent plus à l'alcoolisme qu'au maintien de l'activité traditionnelle ».

Dans le reste de la « Guyane formelle », c'est-à-dire hors l'immense zone grise du travail irrégulier ou informel, le rapport au travail serait bien évidemment plus classique tout en étant marqué par des spécificités, au point d'entendre dire qu'il serait « quelque part pourri ». Si l'on doit relativiser un jugement aussi définitif, il semble en effet que bien souvent le travail soit « vécu comme une contre valeur par ceux qui se réfèrent soit au temps de l'esclavage, soit au temps du bagne » ; on sait combien ces deux temps se sont enchaînés historiquement en Guyane ; cette approche a pu être renforcée par l'apport d'autres populations ayant leur propre vécu de l'esclavage qu'il s'agisse de l'arrivée de familles martiniquaises après 1902 (cf. création de Montjoly) ou d'autres communautés plus récemment. En revanche, on reconnaîtrait et on souhaiterait accéder au « pouvoir de faire bosser les autres ».

Il y aurait, par ailleurs, une forte connotation affective des relations de travail. Pour certains, on arrive ici à se tutoyer facilement, tout en ayant un certain respect ; mais cela pose des problèmes pour l'exécution du travail ; pour d'autres, le tutoiement du salarié pour créer une relation de confiance est une grave erreur dans le tissu guyanais, « il fait trop facilement quitter le champ professionnel pour le champ personnel ».

Quand une erreur ou une faute est commise, on ne prendra pas facilement de sanction ; car, quand une sanction est prise c'est « toute la personne qui se sent en cause » ; on observe que les rapports hiérarchiques sont mal acceptés, « surtout lorsque la hiérarchie est guyanaise », qu'on « laisse faire les choses puis que, tout d'un coup, on veut remettre tout le monde dans le rang… » ; ce flou dans les rapports de travail s'exprime aussi dans « les arrivées en retard ou l'oubli de venir au travail » que mentionnent divers interlocuteurs.

Pour avoir ce qu'on veut, on doit demander un « service » ; on entend dire « je vais faire cela pour toi ». Certains traduisent cet état de fait en « règne du bon vouloir » : « s'il me demande quelque chose, il l'aura si je veux » ou « contre quelque chose ». Mais ici, encore une fois, on ne verbalise pas directement. Ici rien ne se dit. Les gens ne donneront pas le fond de leur pensée pour de multiples raisons On ne dit pas non, mais « oui, veut-il dire oui ? » On laisse « supposer plein de choses, on ne se prononce pas ».

On verbalise encore moins le conflit ; on « stocke des rancunes » ; ceci peut expliquer « qu'une goutte, un incident somme toute secondaire peut provoquer une explosion » ; les rancunes accumulées « sortent alors avec des choses d'il y a parfois une dizaine d'années » ; on passe du calme, d'un très grand calme, d'une volonté terrible de se contrôler, de se taire à… l'explosion. Il y a là, pour beaucoup, sans doute des survivances des rapports sociaux du temps du maître et de l'esclave. Pour un responsable d'administration, « il est normal que les rapports de travail soient ici particulièrement délicats car chacun estime que l'autre ne donne

pas assez : pour l'un du travail, pour l'autre de la rémunération ». Toujours sans le dire… de toute façon, quel que soit le secteur « même si un travail est mal fait, il ne faut pas le dire, il faut le faire à l'affectif ».

Reste, pour ceux qui auraient quelques difficultés à comprendre, qu'au travail « si on ne se plie pas dans un certain moule, si quelqu'un veut faire son travail, il est en danger soit sur un plan privé, soit sur le plan professionnel ». Quelqu'un qui veut travailler « normalement » est rapidement mis au diapason, on lui dit de « ne pas emmerder ceux qui sont là » ; d'entrée de jeu, on se donne « les moyens pour que le nouveau ou la nouvelle ne sorte pas du cadre de travail jusqu'alors établi ».

B - LE NON RESPECT DU DROIT

Du fait notamment de son histoire et de son contexte géo-politique, sans qu'il soit toutefois toujours possible d'établir un lien de causalité évident, la Guyane apparaît vite à l'observateur, même de passage, comme une société « travaillée » par l'informel. Certains acteurs sociaux n'hésitent pas à attribuer une responsabilité particulière, si ce n'est unique, « au laxisme des pouvoirs publics » qui aurait permis depuis des années que « des mauvaises habitudes » soient prises. Un chef d'entreprise se fait catégorique en affirmant calmement : « la norme ici, c'est le hors norme ».

Ce hiatus entre le droit et la société guyanaise a déjà été relevé et même expliqué par certains comme provenant d'une « non-adhésion originelle » aux règles juridiques en vigueur[59]. D'autres ont souligné combien il est difficile de « s'approprier ce que l'on craint, ce qui paraît trop étranger »[60]. En Guyane, l'histoire coloniale et l'existence d'une société multiethnique « avec des cultures et des traditions différentes, et même avec la cohabitation d'un droit positif et d'un droit coutumier »[61], participent indéniablement des difficultés d'application du droit, y compris du droit du travail. C'est ainsi que dans les communautés de Noir Marrons, le conseil des sages ou tel capitaine chef coutumier peut être amené à intervenir pour arrêter un conflit, interpréter une situation, prendre une décision, voire aller jusqu'à décider d'une exclusion. Dans les communautés amérindiennes, il semble que traditionnellement « les conflits n'existent quasiment pas, les chefs de village et les sages jugent et les règles coutumières gardent une grande importance ». Cependant, l'irrespect du droit du travail apparaît bien peu réellement lié à une concurrence du droit coutumier, notamment en matière de relations de travail. Une justification revient de façon récurrente au travers de l'argument du « droit venu d'ailleurs » (1). On ne peut éviter de replacer l'ineffectivité de tel ou tel droit dans un contexte général de non-droit (2).

1 - L'argument du droit venu d'ailleurs

Ici on aurait pour le moins une « appréhension différente des textes, du code du travail, du rôle des prud'hommes,… ». L'argument de l'extériorité du droit comporte une part d'évidences quand il conduit à souligner l'inadaptation aux réalités socio-économiques guyanaises de certains dispositifs juridiques français ou européens (1). Il apparaît surtout

59 P. Lingibe, Genèse de l'accès au droit en Guyane, in « L'accès au droit en Guyane », Ibis rouge éditions, 1999, p. 49 et s.
60 D. Peyrat, Agir en faveur des sujets de droit, in « L'accès au droit en Guyane », op. cit. p. 33 et s.
61 J. Ho Ten You, Allocution d'ouverture, in « L'accès au droit en Guyane », p. 17.

comme un prétexte commode pour tous ceux qui apprécient et bénéficient d'une situation « hors la loi » (2). Paradoxalement la dénonciation du « droit venu d'ailleurs » est peu le fait d'acteurs de sensibilité indépendantiste, au point même de se demander s'il n'y a pas là une sorte de tabou indépendantiste (3).

1.1. Une part d'évidences

C'est un syndicaliste qui déclare tout de go : « les lois sur l'immigration ce sont des lois européennes. La réglementation en général et les moyens judiciaires ne cadrent pas avec la situation, la culture, l'histoire des gens ». Un autre interlocuteur tient à faire savoir que « les étrangers se foutent de nous les Guyanais en nous rappelant que nous sommes Français, que nous n'avons rien à dire, que ce sont les Français qui sont d'accord avec cette situation, qui ne disent rien, qui financent,… nous ne sommes que des sous-produits ».

La question de l'immigration étrangère permet aussi à certains parfois de se demander si la loi française n'est pas « trop bonne » et surtout « inadaptée voire pernicieuse » ; on cite alors, de façon classique en Guyane, les remerciements d'Amérindiens à « monsieur RéMI », remerciements qui s'accompagneraient immédiatement de l'achat de rhum à des Brésiliens … Un représentant de l'Etat souligne qu'aucun suivi du dispositif RMI n'est assuré alors qu'on sait, tout particulièrement dans « l'Ouest guyanais », l'importance de ses effets pervers[62]. On tient, par ailleurs, absolument à porter à la connaissance de l'observateur de passage, l'existence de « ces Brésiliens qui viennent eux-mêmes faire connaître aux autorités, valise à la main, leur situation irrégulière afin de bénéficier d'une expulsion et rentrer ainsi gratuitement en avion passer quelques congés en famille … avant de revenir travailler ».

On se plaît aussi à rappeler non pas l'inadaptation mais l'aberration de l'application d'un droit venu de France en Guyane : ainsi des fleuves déclarés non navigables ne permettant donc pas d'assurer le transport en pirogues des enfants à l'école, alors qu'il s'agit du seul moyen de transport possible et pratiqué…de même de l'importation nécessaire de bateau à double coque, si l'on veut bénéficier de subventions, « alors que les Buschinengués connaissent parfaitement le travail du bois, font des chefs d'œuvre qui seuls vont passer, quand les doubles coques ne peuvent que « s'exploser sur le fleuve » … ou encore la loi qui imposerait - toujours pour obtenir des subventions ! - « de rejeter l'eau à 24°, alors qu'ici on la pompe à 28°… »

Certains n'hésitent pas à se demander s'il faut utiliser ici « les mêmes outils de mesure, les mêmes références normatives pour des réalités si différentes » : est-ce « raisonnable d'appliquer y compris des normes sociales qui ne sont pas faites pour cet environnement ? » On en vient ouvertement à souhaiter qu'au moins un nouveau statut place la Guyane dans la situation des autres TOM. Certaines autorités en place aujourd'hui se demandent ouvertement s'il ne faudrait pas demain, tout en gardant le principe de « quelques lois fondamentales », organiser « des déclinaisons locales, des adaptations, des modulations ». On redit alors que « le niveau des allocations familiales a pour effet que les femmes ont beaucoup d'enfants pour des raisons de fric », niant au passage toutes autres variables notamment socio-culturelles. Bien loin de l'approche intégrative du temps de la départementalisation, un représentant de l'Etat affirme que « le discours sur l'égalité mécanique est démagogique ».

---

62 Le RMI et les allocations familiales semblent avant tout vécus par les autorités comme « des stabilisateurs sociaux à court terme ».

Certains, parmi les chefs d'entreprise, restent dans une approche d'unification du droit en dénonçant l'existence de particularités regardées comme des handicaps, ainsi de « l'absence de véritable TVA mais du maintien de l'octroi de mer». D'autres, du côté syndical, souhaitent une adaptation notamment du droit de la représentation du personnel « à la réalité du tissu local essentiellement fait de très petites entreprises ». Les entreprises de plus de 50 salariés étant rares, on estime qu'ici le seuil de 30 pour la désignation d'un délégué syndical permettrait une meilleure défense des salariés et une évolution du dialogue social interne. De même, on estime qu'un seuil d'effectif à 5 ou 6 pour l'élection d'un délégué du personnel serait plus adapté. On soulignera toutefois que ce genre d'adaptation du droit du travail est aussi certainement souhaité par les syndicalistes des départements métropolitains et peu désiré par les employeurs des DOM comme de Métropole.

1.2 Un prétexte commode

L'argument de l'extériorité du droit se conjugue très vite avec celui de la singularité de la Guyane en réalité pour servir de justification, de prétexte commode, à l'inapplication du droit en général et du droit du travail en particulier. « Ici c'est pas la France, ici y a pas de loi » disent certains « métros » qui viennent travailler ou monter une affaire. On joue pour le moins facilement la différence.

Un responsable syndical tient à souligner que « les Guyanais acceptent mal qu'on les commande, qu'on dirige dans le cadre de normes un peu rigoureuses » ; on estime assez facilement que « toutes ces normes ne s'appliquent pas chez nous, c'est aussi bon pour le code du travail… ». La rigueur « ne fait pas partie du code d'ici », en particulier quand il s'agit, par exemple, simplement d'arriver à l'heure au travail ou à un rendez-vous. Chacun peut en effet constater qu'on « oublie facilement les rendez-vous ». L'observateur de passage en convient assez vite.

Par ailleurs, si le travail clandestin est un phénomène par définition non mesurable, il paraît ici prendre l'allure, par moment, d'une pratique dominante. La justice en aperçoit de temps en temps quelques expressions au travers des procédures engagées par exemple contre des « taxicos » ; ces taxis collectifs font dans le transport illicite à bas prix dans un pays marqué par une pénurie criante de logistique de l'acheminement et du transport collectif des personnes.

Le secteur de l'orpaillage abriterait lui-même, selon des responsables d'entreprise, de l'Etat ou encore des magistrats, autour de 1000 salariés déclarés et certainement plus de 10 000 « clandestins » ou « irréguliers ». Ces derniers travaillent (en principe) pour leur compte dans des conditions effarantes de camps ou de villes qui poussent en quelques jours ; là vivraient jusqu'à 2 à 3000 personnes avec leurs bars, leurs cantines et leurs « cantinières ». Cela se passe pas très loin de Camopi, de Régina, de Papaïchton ou de Maripasoula… La situation géographique de la Guyane, la quinzaine de gendarmes placés sur des milliers de kilomètres de frontières qu'il s'agisse de l'Oyapock ou du Maroni expliquent, en partie, cette situation. Pour certains, la seule solution serait « la militarisation des frontières se traduisant au moins par le verrouillage des points d'entrée » qui seraient connus de tous. Un représentant de l'Etat estime, quant à lui, que c'est là la dernière chose à faire même si ponctuellement « on peut recourir pour quelques opérations coup de poings en forêt au soutien logistique de la légion ».

En « travail illégal de droit commun », le secteur le plus caricatural est certainement celui du BTP avec ses travailleurs brésiliens, haïtiens, surinamais,… Le secteur de la pêche est bien évidemment lui aussi concerné. Des responsables patronaux reconnaissent l'importance du travail dissimulé, singulièrement selon eux chez les étrangers ; ils estiment ainsi qu'entre Cayenne et Kourou, il y aurait « environ 1700 adhérents » au système de médecine du travail, « alors même qu'entre 4500 et 6500 sociétés existeraient ». Dans le secteur de la pêche, « lorsqu'il faut quatre hommes pour un bateau, s'il n'y en a que deux de déclarés, chacun peut savoir que deux travailleurs sont clandestins ». D'autres secteurs se verraient carrément imposer le recours au travail dissimulé : ainsi dans le BTP, lorsque les prix planchers sont inférieurs au coût réel de construction, de même dans le gardiennage, lorsque les marchés publics sont passés à 50 francs de l'heure ! Par ailleurs, le marché étant très petit, « on prend de plein fouet les distorsions de prix que permet le travail dissimulé »… ce qui pour survivre conduirait aussi à se situer hors norme !

Par delà ces « secteurs de pointe », le phénomène apparaît assez généralisé à l'ensemble de la société guyanaise ; certains tiennent à ne pas oublier de citer « les **C**hinois qui utilisent le riz moins cher qu'ils font passer en contrebande du Surinam ». D'autres préfèrent ne pas se poser la question du statut réel de l'agent de sécurité qui contrôle l'entrée du local principal d'une collectivité territoriale… Cependant, plus significatif semble être de constater que « lorsqu'il y a des actions… aucun syndicat n'est partie civile, même lorsque les services de justice aviseraient des poursuites la chambre syndicale concernée ».

En matière d'hygiène et de sécurité, de nombreux interlocuteurs font remarquer une négligence systématique des normes minimales : « il existe des chantiers de sept à huit mètres sans filet, sans harnais, sans casques ni garde-corps, et bien sûr pas de toilettes ». On jouerait « sur le fait que les Guyanais sont des gens gentils et au fond très calmes ». On peut aussi se demander si, ici, le « hors norme » ne bénéficie pas d'une forte valorisation. Ainsi, un syndicaliste s'exclame « celui qui dit « la loi rien que la loi » c'est un tocard puisque de toute façon nous-même on n'y croit pas ! ». Un homme de justice observe qu'à « l'occasion de la Toussaint, il y a une armée de « djobeurs », y compris mineurs, qui repeignent les tombes des cimetières » ; le journal local titre : « le groupe sympathique de djobeurs qui vous proposera de repeindre vos tombes ! ». Au vu et au su de tout le monde, comme pour le travail des enfants chez les Hmongs, comme pour les camps de travailleurs irréguliers installés en forêt pour attendre d'être « appelé au travail », comme pour le commerce des Chinois, comme pour le trafic sur les fleuves, au centre de Cayenne « on ne fait non seulement rien contre mais, mieux, on valorise ! Ce n'est pas du travail dissimulé, c'est un service, çà mérite une pièce, … ». Pour ce fonctionnaire qui ne goûte pas manifestement tous les charmes de la Guyane, on serait « en fait dans une société d'avant-guerre ; on s'étonne pas, on se pose pas de question quand un gamin propose de repeindre la tombe du mari au cimetière ! »

1.3. Un tabou indépendantiste ?

Un vieux militant de sensibilité indépendantiste tient un discours très net : « l'occupation française se caractérise par l'a priori de la supériorité de l'homme blanc et de son droit » ; les hommes politiques de gauche sont, au passage, estimés les plus dangereux car ils auraient « pour référence récurrente l'universalisme ». Mais, de droite ou de gauche, en réalité, « c'est l'homme blanc qui a fixé et modifie en fonction de ses intérêts une législation utile à lui seul qu'il s'agisse du Code noir, de l'abolition de l'esclavage, de son rétablissement

et de sa nouvelle abolition, de la départementalisation et même de la reconnaissance récente de l'esclavage comme crime contre l'humanité ». Le droit continuerait ainsi « à tomber sur des peuples brisés, victimes de la colonisation » et continuerait à « perturber la construction de la société ». L'absence de responsabilités politico-syndicales actuelles permet de s'interroger ouvertement : « que veut dire travailler au rendement, travailler 35 heures pour des Amérindiens ou pour des descendants d'esclaves conditionnés dans leur rapport au travail par le traumatisme de leurs ancêtres ? » En plus de son inadaptation à la société guyanaise, le droit français aurait aussi pour particularité de « briser les singularités…».

Toutefois, pour des responsables de sensibilité indépendantiste, la question du type de droit à faire respecter est quelque peu tabou, ou pour le moins pas à l'ordre du jour. On souligne ici, de façon générale, que « l'idée même qu'il y ait un droit n'est déjà pas intégrée », qu'on « piétine assez facilement les accords » et qu'il faut voir, dans cet état de fait, le résultat « d'une société guyanaise post-esclavagiste ». Dans la même problématique, ce que lèguerait l'histoire ce serait avant tout « la question de la dignité ». La Guyane resterait fondamentalement une « société post-esclavagiste », une « ancienne colonie dans laquelle les dysfonctionnements sont couverts par l'Etat », par une « administration républicaine qui a simplement remplacé l'administration royale ».

On convient, et même on souligne, qu'il y a via la transposition de directives européennes en droit français, de plus en plus de normes « tellement éloignées des réalités de la Guyane », participant d'un « droit d'ailleurs ». Mais, immédiatement, le syndicaliste se ressaisit pour rappeler qu'ici et maintenant, « on se bat pour l'application du droit du travail tel qu'il est ». Un responsable « métro » relève qu'effectivement « il n'y a pas de discours produit par l'UTG sur le droit du travail « français » autre que « la dénonciation de son ineffectivité ». Cette centrale syndicale, assumant sa sensibilité indépendantiste, semble estimer qu'on ne peut ou ne doit en l'état actuel s'interroger sur « le type de droit du travail à promouvoir dans le cadre d'une réforme institutionnelle permettant l'élaboration en Guyane de la réglementation du travail. Tactiquement ce ne serait pas bon de le faire, en revanche stratégiquement ce pourrait être une vraie question… même si l'adaptation et l'élaboration d'un droit du travail spécifique est un vrai problème si on veut prendre du recul vis-à-vis de la France ».

La question du droit et des ses orientations, est bel et bien incontournable pour ceux qui souhaitent des changements radicaux en Guyane même si le moment historique leur impose un exercice quelque peu schizophrénique. Mais, en réalité, cette question ne se pose-t-elle pas pour tous ceux qui souhaitent un réel développement socio-économique de la Guyane ? Il faudrait cependant que chacun ait en tête l'étendue des difficultés pour promouvoir un autre droit qui ne soit pas le simple résultat de l'acceptation du contexte déjà existant de non-droit.

2 - Un contexte général de non-droit

Si quelques-uns en viennent assez rapidement à s'interroger sur l'Etat de droit en Guyane, il faut bien convenir que des zones entières de l'espace géographique mais aussi de relations sociales, semblent marquées au sceau de la débrouille, de l'arrangement et du recours éventuel à des méthodes que la morale et le droit, ici comme ailleurs, réprouvent (2.1.). L'ensemble des institutions de contrôle du respect du droit sont bien souvent mises en cause. Dans le champ plus particulier des relations de travail, on attend manifestement une

amélioration des institutions classiques que sont l'inspection du travail et le conseil de prud'hommes (2.2.).

2.1. L'habitude de la débrouille et de plus si nécessaire

Chacun - ou presque - tient à souligner que la société guyanaise est aujourd'hui marquée par le recours à la débrouille, à la corruption, à la violence. Pour certains, « la société de consommation a accentué les dérives ». L'observateur de passage peut s'étonner, douter même, de l'étendue du phénomène au vu parfois du caractère systématique et non dénué d'une certaine complaisance de la dénonciation. Mais, les exemples abondent, les faits invoqués se recoupent de témoignages en témoignages.

Très peu d'interlocuteurs omettent de signaler une pratique répandue de « l'arrangement », l'existence de « magouilles ». Ces dernières seraient, pour certains, généralisées. Ceux qui le peuvent chercheraient « par cooptation à se placer dans les centres de décision, et les autres à se faire placer quelque part ». La corruption dans le secteur privé mais surtout public serait importante. Il existerait même une phrase en créole indiquant qu'un fonctionnaire qui a pris un pot de vin s'est « débrouillé ». On cite le surnom de ce Maire « Monsieur 7% » … qui se distinguerait des autres « qui ne prendraient que 5% », notamment pour l'attribution de marchés publics. Selon un syndicaliste du secteur public, « de nombreux politiques pratiqueraient le droit de cuissage dans le cadre de leur pouvoir d'influence des embauches ». Beaucoup de fonctionnaires territoriaux auraient des petites affaires, des commerces avec des prête-noms voire de véritables entreprises ; ce serait, pour certains, aussi le cas de syndicalistes.

L'Etat de droit a des limites : de quel côté est la Guyane ? Un interlocuteur trouve paradoxal que, dans le département qui serait « le plus fliqué » de France, « la petite délinquance soit aussi élevée ». Si la présence de l'Etat est pour le moins discrète en forêt on ne peut pas en dire autant sur le littoral et tout particulièrement à Kourou. Policiers, militaires, gendarmes, légionnaires, l'Etat se montre … quelquefois de façon très originale ; on cite, précisément à Kourou, ce piquet de grève devant l'enseigne d'un supermarché qui disparaît un matin parce que les légionnaires ont averti qu'ils allaient « descendre casser du gréviste ».

Plus fondamentalement, de nombreux interlocuteurs accusent Surinamais et Guyaniens d'apporter avec eux la violence qui présiderait au fonctionnement de leur société d'origine. D'aucuns s'inquiètent du fait que cette violence et la délinquance en général ne soient plus l'apanage des seuls étrangers. Des jeunes de familles « créoles » se livreraient aussi notamment au vol. Pour un syndicaliste d'origine guyanaise, « les enfants des Créoles n'ont plus l'assurance comme leurs parents d'être fonctionnaires, en même temps ils subissent une perte de niveau de vie, de statut, d'image » ; ceci expliquerait qu'aujourd'hui il y ait « des cambrioleurs, des drogués guyanais ». Il y aurait là, pour d'autres, l'expression d'une perte de repères : « qu'est ce que le vol ? » dit un syndicaliste, « le gars s'est débrouillé…».

Pour de nombreux employeurs, « les gars ont tendance à trop se débrouiller », les salariés s'approprieraient « facilement les biens de l'entreprise » ; il y aurait « beaucoup de coule organisée » ; on cite l'exemple des chambres d'un hôtel vidées de leur mobilier, « parti chez des salariés qui estimaient que travaillant là depuis trente ans, c'était logique, normal que ce soit un jour à eux ». Il y aurait ainsi chez les travailleurs eux-mêmes « des ambiguïtés, des limites mal définies ».

C’est, pour certains, le « non-droit » qui ferait ici sentir tout son poids sur l’ensemble de la société guyanaise. Il y aurait dans ce pays trop de « gens sans », sans impôts, sans route, sans terre, sans nationalité française, sans contrôle… même si « ce ne sont pas les clandestins qui posent le plus de problèmes » ; car « eux, ils font marcher la société ».

De fait, certains estiment que l’on est « confronté par moment à l’anarchie totale » : « sur le fleuve on n’y va pas alors qu’il y a de la contrebande intense ». On dit avoir vu à Saint-Laurent du Maroni « un homme sur un scooter avec une arme qui en poursuivait un autre ». La plupart des petites entreprises de l’ouest (BTP, commerce, agriculture, riziculture, élevage), auraient à leur tête « des mafieux pas possible ». Dans la forêt, sur les sites d’orpaillage, « chaque jour des gens disparaissent », d’autres « passent la frontière avec de l’or autour des mollets », des avions et des hélicoptères viennent de Cayenne « assurer le suivi de l’activité clandestine ».

Le résultat serait que de façon générale, « on n’a pas confiance dans la justice ; les flics disent : armez-vous, faites justice vous-mêmes ». Et, effectivement, « les gens se font justice eux-mêmes, se « débrouillent seuls » même si « ça se sait très vite, il peut y avoir soupçons, une condamnation sociale, mais … ».

La forêt mais aussi les fleuves seraient très favorables à la disparition des corps. Si certains indiquent qu’on peut « avoir un contrat assuré par un gamin de treize ans », d’autres citent des fourchettes de prix ; les références restent en francs : « on peut tuer quelqu’un pour 5 KF dans toute la Guyane, mais on peut aussi faire affaire dans certains cas pour 500 ou 1000 francs ! ». On semble pouvoir tuer accidentellement en roulant trop vite et ne pas être poursuivi ; on peut aussi recourir à un service pour se débarrasser de son comptable. Vrai ou faux ? Il y a comme un goût de Farwest dans cette Guyane-là dont font état de nombreux discours, dans ces exemples récurrents du « hors norme qui hante et travaille toute la société ».

2.2. L’espoir d’une amélioration des contrôles

Il y aurait en Guyane « facilement perte de repères y compris pour les métros qui arrivent, y compris pour ceux qui devraient montrer l’exemple ». On véhiculerait l’idée en permanence « qu’ici c’est pas comme là bas, qu’ici tu verras c’est autre chose ». Ce serait souvent un prétexte « pour ne rien foutre ». En réalité, « le rapport à la norme est ici différent mais la norme existe. La preuve c’est que lorsqu’on se fait attraper, on se met ou remet dans la norme. Le grave c’est de se faire à l’idée qu’on ne doit même plus rappeler la norme ». Il faut donc, pour certains, remobiliser en particulier les fonctionnaires : « il faut s’adapter certes, mais il ne faut pas que ce soit un alibi pour ne rien faire ».

En écho, moins optimiste, un autre fonctionnaire souligne que « s’il y avait une volonté politique de l’Etat on pourrait faire des choses. Au Brésil, au Surinam, au Guyana, la répression est plus forte et les gens respectent les normes ». On souligne alors qu’il existe de bonnes possibilités de collaborations entre différents organismes ou administrations, même si on indique qu’il semble qu’il y ait « des difficultés » avec certains où se trouveraient des gens « vérolés qui s’écrasent ».

Les changements intervenus de Préfet, de Colonel de gendarmerie, de Commissaire de

Cayenne semblent à de nombreux interlocuteurs ouvrir des possibilités. On souligne en particulier qu'il s'agirait de « gens plus motivés par les questions économiques et financières » que leurs prédécesseurs. En ce qui concerne les contrôles plus spécifiques de l'application du droit des relations de travail, deux institutions sont tout particulièrement interpellées : l'inspection du travail (2.2.1.) et le conseil de prud'hommes (2.2.2.).

2.2.1. L'inspection du travail

Les employeurs ont « plus peur de l'UTG que de l'Inspection du travail ». En règle générale, l'institution a la réputation de « ne pas chercher d'ennuis » ; certains estiment qu'elle « se retient assez facilement » d'intervenir chez les Hmongs, dans l'orpaillage, sur le Maroni mais aussi sur le littoral dans l'économie informelle, dans les commerces de Chinois, …

Pour un syndicaliste, « le fait que l'administration ne fasse pas son boulot, incite les employeurs à ne pas respecter les lois et les conventions collectives. Comment alors peut-on parler de dialogue social quand on ne fait même pas respecter le minimum ? ». Il peut arriver, y compris à l'autorité judiciaire, de souligner qu'en matière de « travail clandestin ou dissimulé », les procédures viennent plus de la Gendarmerie ou de la police que de l'inspection du travail.

De façon très limitée mais précise, le travail - ou l'absence de travail - d'un agent d'inspection du travail, est mis en cause par divers acteurs connus pourtant pour leur modération. On dit alors son dégoût « de voir transmettre, en plein conflit du travail, des informations et télécopies syndicales par le fonctionnaire à l'employeur ». De façon générale, on cite nominalement « ceux qui font leur boulot et les autres … ». Bien évidemment, on avance comme justification, en interne comme en externe, classiquement l'absence de moyens matériels et humains de l'inspection du travail… mais sans trop y croire. Tout dépend, en effet, de savoir si l'on compare ces moyens avec le nombre de salariés déclarés - un inspecteur du travail des transports pour 1000 salariés ce n'est pas si mal! - ou avec le nombre de travailleurs déclarés ou non : c'est alors une autre histoire.

Il convient d'admettre qu'il n'est pas facile de faire de l'inspection du travail en Guyane. De nombreux interlocuteurs rappellent que comme ceux d'autres administrations étatiques, les fonctionnaires du travail passent ici trois ou quatre ans. On dit que la préfecture demanderait de « lever le pied » ; les hommes politiques interviendraient très régulièrement et très naturellement : « pour un simple contrôle en entreprise, l'élu local téléphone pour savoir ce qui se passe ; la Préfecture se tient au courant ». Une raison en serait que « lorsqu'on tire une carte, tout le système peut suivre et risquer de s'effondrer » ; on cite alors l'exemple du « marché sur lequel les trois-quarts des commerçants » ne seraient pas déclarés : « si je contrôle, on me dit attention des intérêts municipaux sont en cause » ; d'autres citent aussi le contrôle d'un chantier qui fut très médiatisé et qui fit « frissonner » un responsable politique important par ailleurs maître d'ouvrage : « on a eu des coups de fil du ministère en charge des DOM-TOM, de l'intérieur, du premier ministre…».

Les agents qui tentent vraiment d'inspecter font remarquer « qu'ici on est en délit d'obstacle permanent ; quotidiennement, on constate l'absence de réponses aux courriers, la non-réponse aux convocations,… ». On serait « en zone permanente de non-droit ». Malgré tout, « pour tenir le coup », il serait important « de ne pas en tenir compte » et surtout « de ne

pas entrer dans le moule », sinon « on s'autocensure par peur, par désabusement ». L'inertie peut aussi « avoir à l'usure ». Pour « ne pas perdre son âme », on devrait, pour certains, veiller à ne pas « se mêler à la vie sociale ». Par ailleurs, les agents d'inspection du travail, comme les autres fonctionnaires, ne sont pas formés aux différences, à la place des ethnies, au fonctionnement de la société… Les contrôles seraient ici singulièrement difficiles, nécessiteraient une formation particulière, un savoir faire particulier, voire des interprètes.

D'autres insistent, en revanche, sur des points qui n'apparaissent pas de façon évidente comme des spécificités guyanaises. Ainsi, on souligne combien « le principe même du contrôle est choquant » ; on insiste sur le peu de suites réellement données aux procès-verbaux relevés en particulier à propos de travail dissimulé, travail temporaire, durée du travail, accidents du travail.

Tous les inspecteurs du travail ne vivent pas dangereusement… il y a aussi le modèle « tropicalisé avant d'arriver » qui s'attache manifestement depuis longtemps à faire peu de choses. Un tel comportement, loin de déranger, a pu être compris longtemps dans le cadre d'une administration du travail ronronnante dans laquelle chacun pouvait faire ou ne pas faire.

Un vent nouveau semble quelque peu souffler avec l'affirmation d'un projet d'activité du service pour 2003 affichant l'objectif de 2000 interventions de contrôle en entreprise et d'une intervention sur les chantiers de BTP par semaine, avec l'affichage de priorités : d'une part l'hygiène et la sécurité et, d'autre part, le travail dissimulé dans la riziculture, le BTP, et la pêche. Bien qu'en charge dans le même temps de l'insertion par l'emploi de la formation professionnelle, la DTEFP entend accentuer ainsi, de façon fort souhaitable, son contrôle de la législation du travail mais aussi participer plus activement à la lutte contre le travail illégal (Colti) et amplifier les négociations collectives visant en cela une modernisation du dialogue social. On ne peut que souhaiter qu'une autre institution - le Conseil de prud'hommes - se fixe rapidement elle-même quelques objectifs d'amélioration de son fonctionnement.

2.2.2. Le Conseil de prud'hommes

L'affirmation revient de plusieurs bords : « les gens ne font pas confiance aux prud'hommes ». Pourtant, les conseillers prud'hommes aperçoivent une part significative des pratiques d'irrespect du droit du travail au travers notamment de lettres de licenciements sans énoncé de motifs ou motivées de façon vague et imprécise… « quand encore il y a lettre de licenciement… », « quand on ne licencie pas une femme parce qu'elle est trop vieille… ». Un responsable d'entreprise confirme : « sur le fond, les employeurs se foutent du droit du travail », vécu comme « un ennui de plus » ; ils croient avoir « la science infuse » et « négligent de respecter les procédures même s'ils ont raison sur le fond ». Selon une responsable syndicale, « 95% du contentieux est gagné sur des choses évidentes ».

A leur façon et dans la limite du contentieux peu excessif qui leur est soumis, les conseillers prud'hommes pourraient contribuer à une amélioration de la situation. Ils semblent au contraire, d'une certaine manière, participer à une dévalorisation de la défense du droit et du recours à la Justice. On ne peut qu'être frappé en effet du fort dysfonctionnement de cette juridiction. Les raisons en seraient la mauvaise maîtrise de la procédure par les conseillers prud'hommes eux-mêmes, leurs absences ou difficultés de formation, voire « les capacités d'assimilation de certains camarades ». Les juges salariés seraient toutefois un peu mieux formés que les conseillers employeurs, …selon un juge salarié. Un employeur confirme : « en

tant qu'élu au conseil de prud'hommes je n'ai eu que deux formations en cinq ans».

Ces raisons n'expliquent toutefois pas, à elles seules, qu'une juridiction connaissant un flux d'entrée d'affaires moyen - 300 à 400 par an - en arrive à délivrer un jugement au minimum au bout de 3 ans, au maximum 4 voire 5 ans après que l'affaire ait été introduite, cela bien évidemment en fonction des sections - l'industrie et le commerce s'avérant plus chargées - et selon le recours ou non au départage.

En revanche, selon le greffe, il ne faudrait attendre qu'un mois pour passer en conciliation et six mois pour avoir une première convocation devant le bureau de jugement. Ces délais sont tout à fait comparables à ceux d'autres conseils de prud'hommes. Il n'y aurait ici pas de conciliation parce que « ce n'est pas l'intérêt de l'avocat » et que « l'employeur dit d'entrée systématiquement qu'il n'y a rien à concilier ». Les bonnes années, 10 affaires sur 400 s'arrêteraient en conciliation, les mauvaises années : 3. Ces chiffres témoignent indubitablement d'un mauvais fonctionnement de l'étape de la conciliation ; cependant, même si le phénomène est ici particulièrement accentué, on sait qu'il n'est pas spécifique à la Guyane ; il est observable dans toutes les juridictions prud'homales.

En réalité, c'est au stade du bureau de jugement que les choses se gâteraient véritablement. De fait, les présidents de section ne joueraient pas leur rôle, ne prépareraient pas les audiences, « 90% des affaires sont annulées du fait de l'absence de l'employeur qui ne penserait même pas à se faire remplacer ». En raison de cette pratique de renvois, aussi régulière qu'ancienne, on aborderait, sans les traiter tous sur le fond, près de 1500 dossiers par an.

L'analyse désabusée d'un conseiller prud'hommes salarié est rejointe par celle d'un conseiller employeur : « il y a du retard dans les affaires. Les contraintes économiques pèsent sur les employeurs, il n'est pas possible d'être aussi disponibles, les conseillers démissionnent, des élections complémentaires seraient utiles. Il y a de l'absentéisme. Il est vrai que les salariés aussi ont des problèmes pour se libérer dans les petites entreprises, quand ils ne sont pas remplacés. Pour signer ça peut traîner 3 ou 4 mois. Il y a des renvois systématiques, il y a les manœuvres des avocats, qui prennent trop d'affaires, ne sont pas au courant des dossiers. Les conseillers ne prennent pas le temps de délibérer, les motivations des jugements posent problème, parmi les conseillers il y a des gens qui savent à peine lire et écrire ».

Malgré cela, on arriverait à discuter entre employeurs et salariés ; on arriverait à des accords, « à arrondir bien des angles », selon un prud'homme employeur qui trouve que certains élus de l'UTG sont toutefois « trop techniques », qu'ils veulent trop « des décisions conformes à la lettre au Code de travail, sans accommodement,... » ; des syndicalistes se déclarent eux-mêmes en désaccord avec certaines pratiques des conseillers « UTG » ; pour ceux-ci « quels que soient les faits, il n'est pas question de trouver, dans certains cas, que le patron puisse avoir raison ». On retrouve ici, dans les discours des acteurs, quelques standards qui n'ont rien de bien spécifiques au Conseil de prud'hommes de Cayenne…

II - UN ARCHIPEL SOCIAL A L'IDENTITE EN CONSTRUCTION

Certains parlent à propos de la Guyane - ou des Guyanes - « d'île dans les terres » ou « d'île déserte »[63]. On doit néanmoins rappeler que la Guyane française est le seul département ou territoire d'outre-mer à ne pas être une île. On doit ici particulièrement se méfier des métaphores. On en vient toutefois à y recourir au plan social tant l'idée d'une mer parsemée d'îles, c'est-à-dire l'idée d'archipel, s'impose rapidement et de façon parfois quelque peu angoissante. L'espace guyanais, bien qu'encore très peu occupé, l'est de façon très déséquilibrée. Les pratiques sociales et professionnelles ne sont pas homogènes, pas véritablement éclatées puisque ne puisant pas à la même source. On semble souvent se côtoyer sans se rencontrer. La question récurrente, dans certains discours, de la « guyanité » témoigne manifestement soit d'une crispation un peu désespérée de ceux qui s'autodéfinissent comme « les Guyanais », soit de la recherche constructive d'un lien entre les îles sociales, parallèlement à une définition par opposition. Ainsi, certains constatent : « nous disons que nous ne sommes pas français, que nous sommes autres mais qu'est-ce qu'être Guyanais ? ». Certains ont une réponse au fond très large qui témoigne de leur volonté de projection dans l'avenir : « sont Guyanais ceux qui sont nés en Guyane ou qui défendent ses intérêts sans être forcément nés en Guyane ». En réalité, l'absence de réponse univoque, quelque part rassurante, exprime comme la question elle-même, le fait qu'on a fondamentalement à faire à une société en devenir, une société à l'identité en construction.

Dans le cadre de cette dynamique, mais surtout du morcellement social actuel de la société guyanaise, les conflits collectifs du travail sont révélateurs mais seulement partiellement des réalités économiques et sociales. Il y a un dit mais aussi un non-dit des conflits (A). Des éléments de compréhension et donc de mesure des enjeux d'avenir, sont par ailleurs apportés par l'observation du jeu des hommes et des groupes (B).

A – LE DIT ET LE NON-DIT DES CONFLITS

Le passé ressort dans les conflits. Les conflits sociaux sont souvent l'expression de problèmes plus fondamentaux que les revendications professionnelles avancées. A cette occasion, le passif quelquefois très ancien des relations dans l'entreprise resurgit. Mais, c'est aussi le passé, l'histoire, non plus seulement de l'entreprise en conflit mais du pays qui peut alors ressortir. En Guyane, plusieurs interlocuteurs soulignent qu'on « ne ressent pas un goût particulier pour le conflit ». Un responsable patronal va jusqu'à affirmer que « les conflits sont nécessaires en général et qu'ils ont souvent des répercussions bénéfiques ». De fait, il ne semble pas y avoir de grands particularismes guyanais en matière de conflit du travail (1). En revanche, leurs expressions comme en creux leur absence, révèlent l'existence de relations sociales très sectorisées et territorialisées (2).

1 - Le particularisme relatif des conflits du travail

Il existe manifestement quelques particularismes des conflits du travail en Guyane tant du point de vue de leurs causes et de leurs motivations (1.1.) que de leurs modalités de déroulement et de résolution (1.2.). Ce serait cependant une erreur de surévaluer ces spécificités, singulièrement au regard des pratiques métropolitaines ou européennes.

63 Cf. E. Lezy, Guyane, Guyanes, une géographie « sauvage » de l'Orénoque à l'Amazone, Ed. Belin 2000, sp. p. 29 et 39.

1.1 Les causes et les motivations

Outre la source non marginale de conflit que représenterait le non-respect d'accords de fin de grève[64], les conflits du travail auraient, en Guyane, deux causes principales : d'une part l'irrespect du droit du travail, d'autre part l'interférence entre questions syndicales et politiques.

On rappelle ainsi, assez régulièrement, que « le mouvement syndical doit se battre pour faire admettre qu'il existe un droit du travail (contrat, congés, protection de la femme enceinte, droit syndical, …) ». Mais, en réalité, derrière ou au travers de cette lutte pour le respect du droit, l'enjeu serait plus fondamentalement celui du respect des droits de la personne. On vivrait « quotidiennement une bataille contre la remise en cause des droits de l'Homme ». Pour certains, « même s'il existe des conflits de nature différente, la bataille syndicale est obligée de se situer à la fois sur le terrain du droit mais aussi sur celui de l'opinion publique », afin d'organiser un rapport de force favorable au respect d'un minimum de droit. On voit que « travail syndical » et « activité politique », ici comme ailleurs, sont difficilement « étanchéisables ».

Pourtant, certains s'interrogent ouvertement sur le règlement de différends qui seraient bien souvent « pollués par les liens existant entre niveau syndical et plan politique ». On note que lorsque le syndicat « a des élus politiques », le niveau politique peut avoir intérêt « à tel moment, dans tel conflit, à calmer le jeu… ». Dans le secteur public, surtout dans les collectivités locales, on assisterait parfois à des choses étonnantes. Un syndicaliste modéré va jusqu'à affirmer que dans telle Mairie, nommément désignée, « si l'UTG dit « je fais grève », le Maire lui-même est prêt à aller « mettre la chaîne ». Il n'en faut pas plus à certains pour estimer que « ce sont les politiques qui gangrènent la défense des travailleurs », ils dévoieraient « l'objet même du syndicalisme soit en utilisant les conflits du travail à des fins politiques, soit en écoutant ceux qui crient le plus fort plutôt qu'en traitant le problème sur le fond ». Un syndicaliste, très responsable, insiste alors sur « l'incidence de tels comportements sur l'économie et sur les possibilités de développement ».

Exprimant ou non les véritables causes du conflit, un « cahier des doléances » est le plus souvent rédigé pour faire apparaître plusieurs types de revendications. Outre la revendication justifiant le déclenchement de la grève (levée des sanctions, remise en cause d'un projet de licenciement, réintégration du camarade injustement licencié,…), d'autres revendications viendront s'ajouter en lien avec le contexte du conflit (ex. pour éviter le « stockage intermédiaire » d'objets volés dans les poubelles : mise en place d'un compacteur de déchets, embauche d'un vigile pour lutter contre le vol,…).

Enfin, hors les prétentions salariales traditionnelles, « souvent incroyables » selon des chefs d'entreprise, on peut trouver des revendications étonnantes, semblant relever d'une logique de contrôle ouvrier ou d'un désir d'autogestion syndicale, demandant, par exemple, que « la direction avise le syndicat avant toute diffusion d'une note de service ». D'autres conflits ont pour justification l'éventualité ou la décision d'une embauche ou d'une promotion. S'agit-il d'une mise en cause directe du pouvoir de direction ? Certains estiment qu'on devrait y voir plutôt « l'influence du modèle de la fonction publique » à laquelle s'ajouterait une « touche guyanaise », celle de la volonté d'une « priorité aux locaux », celle

64 L'accord réglant la fin d'un conflit semble souvent être la source d'un nouveau conflit du fait du non respect d'engagement pris au travers y compris d'un document écrit et signé : cf. infra 1.2.4.

d'une lutte contre les discriminations qui conduit à n'accepter l'embauche d'un blanc que « si on ne trouve absolument personne pour occuper le poste ».

Pour un employeur, un conflit « légitime » se règlerait vite en Guyane. Il s'agirait de conflits naissant de problèmes très réels de communication ou de conditions de travail. En ce sens, on cite un conflit d'octobre 2002 qui aurait eu pour source un différend entre le directeur des ressources humaines et deux employés : « l'UTG a mis la pression sur la direction sans opérer de coupures de production mais en bloquant les services administratifs et en pratiquant une « petite séquestration - retenue » : tout s'est vite résolu. »

Il n'y a pas véritablement une particularité guyanaise. En revanche, une spécificité pourrait être relevée dans le fait que des grèves correspondraient, assez souvent, à un soutien collectif à un litige individuel ; on peut estimer que « le fait que les gens ne fassent pas confiance à la juridiction compétente en matière de litiges individuels, c'est-à-dire aux prud'hommes, explique en partie qu'un litige individuel prenne rapidement une dimension collective ». D'autres soulignent que lorsqu'un salarié « écope d'une sanction, tout le monde le défend car tout le monde fait la même chose, y compris parfois le patron ». Quelque part, c'est encore le rapport à la norme qui serait en cause.

Ainsi, le rappel à la norme serait ainsi vécu comme une injustice par ceux qui estiment ou observent que le hors norme est un droit pour la plupart. Un conflit dans le commerce alimentaire de novembre 2002 serait révélateur, pour un employeur, de ce que « la plupart du temps çà dérape sur du farfelu, du n'importe quoi ». Dans le cas précis, des détournements de stocks pour près de 500 000 euros seraient avérés. Ces détournements correspondraient « à des méthodes connues ». En pratique, on stocke les objets à dérober dans les poubelles extérieures ; en fin de service, on récupère … ou un camion passe pour récupérer. Dans cette espèce particulière, le syndicat a appuyé la grève de solidarité déclenchée après le licenciement pour faute d'un salarié en déclarant que ce travailleur a été simplement pris en train de récupérer un produit périmé (une brique de jus !). Nombreux sont les interlocuteurs, pas uniquement patronaux, qui soulignent qu'il ne serait « pas rare de voir des conflits durer des semaines sur la base soit de futilités, soit de comportements individuels normalement indéfendables ».

1.2 Le déroulement et la résolution

Pour certains, « la grève reste un moyen pour faire aboutir des revendications professionnelles lorsque tous les autres procédés ont échoué, qu'il s'agisse du dialogue, de la négociation, du recours au juge,… » Il paraît important de préciser qu'il ne s'agit pas là de la conception dominante en Guyane. En pratique, on « met en grève » tout le monde en « mettant la chaîne », c'est-à-dire en fermant l'entreprise. A partir de là, précise un syndicaliste modéré, « on va tchacher », le plus souvent « avec la bénédiction étatique de l'administration du travail ». A l'analyse, le déroulement et la résolution des conflits du travail en Guyane semblent marqués par un rituel assez classique (1.2.1.), l'absence de violence (1.2.2.), une forte publicisation du conflit (1.2.3.) ainsi qu'un encadrement et un règlement variables (1.2.4.).

1.2.1. Un rituel assez classique

Bien que la photographie des conflits opérée par les décisions de justice ne rende que très partiellement compte des modalités réelles, les audiences de référé du Tribunal de Grande Instance sont régulièrement l'occasion de voir demander des expulsions de locaux ou d'entrée d'entreprises occupés par des grévistes. Elles témoignent, au travers notamment des constats d'huissier avancés à l'appui des demandes patronales, de modalités au fond assez traditionnelles, hormis le fait déjà signalé de la « chaîne » c'est-à-dire de la fermeture ou de l'interdiction d'accès à l'entreprise dès le déclenchement de la grève.

Ainsi est-il rapporté dans des constats d'huissier relatifs à des conflits de la fin 2002 : « les grévistes interdisent le passage aux employés non grévistes et à la clientèle et maintiennent fermés les dépôts ; il y entrave et c'est toute l'activité de la société requérante qui est ainsi bloquée ; c'est un véritable campement avec barbecue, glacières et restauration sur place ; on ne peut pénétrer sur le site qu'avec la bonne volonté des grévistes… »[65]. Autre constat, même image : « les rideaux du supermarché sont baissés, devant ceux-ci on a renversé des chariots sur lesquels sont assis les grévistes ; le public n'a pas accès au magasin à cause de la fermeture des rideaux et du barrage organisé juste devant ; l'accès du personnel se fait par la cour arrière à laquelle on accède par un grand portail ; j'ai constaté que cet accès est barré ; on a garé trois voitures pour empêcher le passage ; il s'agit des véhicules immatriculés …AKS 973- … AKW 973 - …AKW 973. J'ai constaté qu'une tente a été installée à côté de l'entrée et le piquet de grève contrôle le passage, un bivouac est installé : tente, barbecue, buvette ; l'on consomme des boissons alcoolisées : vins, bières,… »[66].

L'existence d'une sorte de rite de la mise en grève est confirmée du côté syndical : « on met une chaîne, on ferme, mais il y a peu d'affrontement physique. Il n'y a pas d'affrontements avec les non-grévistes, très rarement une échauffourée avec les gendarmes. Quand on séquestre, c'est une façon de créer l'événement pour obtenir une négociation ».

1.2.2. L'absence de violence

Dans quelques cas minoritaires, il peut y avoir dérapage d'un conflit du travail en violences sur la voie publique, en émeute sociale, ainsi en 2000 lors d'une grève dans le transport routier, après l'annonce du licenciement d'un salarié sans que le motif ne soit vraiment connu. Au départ, on note « quelques violences entre la police et les manifestants voulant briser un barrage policier » qui sont par la suite « relayées » par toutes sortes de personnes, chômeurs, déshérités, en situation irrégulière : Surinamais, Georgetowniens,… mais pas des Brésiliens, car « eux ce sont des travailleurs qui rentrent chez eux ou dorment sur le chantier! »

Mais ces greffes de conflit de rues sur un conflit du travail sont loin d'être systématiques. En réalité, la plupart des émeutes observées en Guyane sont très rarement liées à un conflit du travail. S'il est arrivé que la gestion d'une grève conduise à des manifestations en ville et à quelques dérapages, les véritables émeutes avec incendie de voitures, cassages et pillages de magasins qu'a connues la Guyane notamment en 1996 et encore en 2001, sont des explosions sociales sans lien direct avec des conflits du travail. Ce fut aussi le cas début 2002 : une partie de la population s'est soulevée contre le fait qu'un Guyanais - le dénommé

65 Ordonnance de référé du 19 novembre 2002, TGI de Cayenne, Société Ecomax Guyane.
66 Ordonnance de référé du 19 novembre 2002, TGI de Cayenne, Société Supermarchés Match Guyane.

Jacques - se soit retrouvé incarcéré après avoir abattu au fusil un squatter georgetownien[67]. Un responsable d'organisation syndicale tient toutefois à préciser à propos de ces derniers évènements que la population « ne trouvait pas normal qu'un Guyanais qui défend ses biens par rapport à un vaurien ne soit pas en liberté ».

On observe, de façon générale et technique, qu'il y a « dans le cadre des relations de travail normales, peu de violences physiques, peu de coups et blessures volontaires au pénal » ; il n'y aurait, en tout cas, « pas de recours à des armes », tout juste note-t-on « une petite tendance incendiaire : ils aiment le feu et les pierres ».

1.2.3. Une « publicisation » certaine

Une modalité de gestion du conflit, peut-être un peu plus marquée en Guyane qu'ailleurs, tient à un recours très net à la « publicisation du conflit ». Certains syndicalistes estiment qu'en réalité « 60% des grèves pourraient être évitées avec un minimum de volonté de dialogue social ». Mais, tout conflit prend la forme d'un bras de fer. Dans cette dynamique, on ne chercherait pas « à résoudre ensemble le problème » : « on fait appel à l'Administration du travail, à la Préfecture, au Conseil régional,… On fait tout pour sortir le conflit de l'entreprise ». On recourt ainsi très vite aux médias (France-Guyane, RFO, ACG,…). Les journalistes « adoreraient çà »… à condition bien évidemment qu'il y ait des blocages.

Les médias sont « instrumentés comme partout ailleurs ». Mais ici il leur arriverait « de prendre une part active au conflit » ; ainsi, certains journalistes ne se priveraient pas de « passer des informations à l'autre partie au conflit ». Un média comme RFO paraît particulièrement regardé comme « contrôlé » par l'UTG ; certains de ses journalistes seraient « tout simplement militants de l'UTG ». D'autres donnent une explication, si ce n'est plus originale du moins plus locale : l'UTG aurait comme beaucoup d'acteurs en Guyane des moyens de pression : « ici tout le monde se connaît ; les gens sont tenus essentiellement par leur pratique du sport national c'est-à-dire « les histoires de fesses ». Il arrive que des tracts anonymes « sortent » pour informer « que tel patron est alcoolique, qu'il va « au quartier chinois » ou pour donner quelques dernières indications sur ses relations sexuelles ». Cela pourrait « aussi arriver à des responsables administratifs, politiques ou …à des journalistes ».

Pour mieux faire comprendre l'impact de cette « publicisation du conflit », un interlocuteur rappelle qu'en Guyane « on est dans un pays de tradition orale : le téléphone arabe est la chaîne de télé la plus écoutée ». D'autres observent, un peu abattus, qu'on doit convenir que « malheureusement il n'y a de dialogue social qu'à partir du moment où il y a eu « publicisation » du conflit.

1.2.4. Un encadrement et un règlement variable

Les conflits du travail sont-ils ou non encadrés syndicalement et si oui comment ? Lors du conflit, ou même avant son déclenchement, certaines organisations souhaitent « que les sections syndicales se tournent vers la centrale pour régler le problème avant le blocage ».

---

67 On observera que le dénommé « Jacques » a été libéré sous contrôle judiciaire en novembre 2002 ; on doit souligner que manifestement des organisations telles que l'UTG et le MDES ont semblé très « compréhensives » de l'acte ayant conduit à la mort d'une personne… il est vrai étrangère, squatter, dealer et/ou drogué faisant du bruit…

Dans certains syndicats, on fait remarquer que « si les salariés connaissent bien l'entreprise, la centrale a du recul et de l'expérience » ; ceci est jugé d'autant plus important que le jeu du patron serait « de chercher à voir ce qu'on a dans le ventre ». L'employeur sous-estimerait souvent l'interlocuteur : « pour lui nous sommes des petits et nous allons courber l'échine s'il élève la voix ». Les conflits, en tout cas, ne se termineraient qu'au moment où arrive la centrale, sa crédibilité rassurerait l'employeur : « elle se porte caution, elle permet de prendre du recul, d'être plus rationnel ».

L'organisation présente dans la plupart des conflits du travail, l'UTG, affiche - paradoxalement ? - une attitude plus libérale ; elle soutient par principe toute initiative des travailleurs et se met à leur disposition en souhaitant que ce soit la base, le syndicat d'entreprise ou l'union locale qui soit et reste leader ». Néanmoins, l'intervention de responsables centraux voire du secrétaire général semble s'imposer « ne serait-ce qu'au moment du règlement du conflit ». Certains notent narquoisement que « lorsque les conflits sont durs, c'est à genoux qu'on va chercher l'UTG ! ».

Il semble qu'il y ait parfois « rapidement constitution d'une intersyndicale mais que souvent seule l'UTG gère l'affaire ». Les autres syndicats, les « syndicats français » selon l'UTG, tiennent à indiquer un désaccord avec les méthodes de gestion des conflits du travail de l'UTG. Par ailleurs, pour certains syndicalistes, l'objectif de l'UTG serait « de casser l'entreprise, avant tout de casser du patron ».

De nombreux interlocuteurs témoignent de leur expérience en rappelant que lorsque « on rentre dans la négociation, on rentre dans une période à fort risque de provocation. Il faut alors - et ce serait assez souvent le cas - que chacun fasse tout pour ne pas mettre de l'huile sur le feu… Du côté des pouvoirs publics, on sait par exemple que l'envoi de la force publique en cas d'occupation ou de séquestration n'est pas efficace ; au mieux cela peut permettre au conflit de rebondir ». Il n'y aurait quasiment jamais eu d'envoi de la force publique. La négociation a lieu le plus souvent à la direction du travail avec de temps en temps « pas séquestration, mais rétention » de personnes.

Chaque fois qu'il y a « véritable blocage de l'entreprise », il est fait droit aux demandes des requérants par le président du TGI de Cayenne. Les pratiques prétoriennes de nomination d'un expert ou de recours à la désignation d'un conciliateur ou d'un médiateur par le juge des référés, saisi d'une demande d'expulsion, ne sont jamais utilisées. Il n'y aurait pas de médiation possible faute de médiateurs ; il faudrait d'ailleurs, selon un magistrat, dans cette hypothèse envisager le recours à « un tiers absolument extérieur à la Guyane ».

La fermeture totale de l'entreprise, signe prisé de déclenchement effectif de la grève en Guyane, conduit donc le juge à rendre, le plus souvent, une ordonnance d'expulsion, tout en **n'ayant aucune** illusion sur le déblocage de l'entreprise par la force publique. A l'inverse, les prétentions de l'entreprise seront rejetées, par exemple dès lors que « la seule existence d'un piquet de grève animé au son du tambour, outre la tonalité folklorique de la situation, est insuffisante à caractériser les voies de fait alléguées qui ne sont nullement accréditées par des comportements délictueux, vindicatifs, violents, générateurs de troubles dans le libre accès au site ». Ceci d'autant plus que « l'installation des grévistes debout devant le passage du public traduit une attitude passive, même si l'occasion est donnée de s'expliquer sur les dysfonctionnements de l'entreprise, n'est pas en soit la manifestation d'un abus dans l'exercice du droit de grève »[68].

68 Ordonnance de référé, TGI de Cayenne du 23 mai 2001, Sté C A Bricolage (Bricogite).

On voit ici que la justice s'en tient à rappeler le droit, de façon bonhomme, sans s'investir dans la résolution même du conflit ou sans saisir ou pouvoir saisir l'opportunité d'une résolution alternative du conflit. Ce rôle, à titre le plus souvent informel mais réel, est tenu par l'inspecteur du travail ou le directeur du travail.

L'inspecteur du travail ferait, selon certains, « pression sur les deux parties », rédigerait « souvent le protocole d'accord » que l'employeur accepterait « pour sortir du conflit » en pensant « avant tout avoir gagné du temps dès lors qu'il n'est, lui-même, pas sûr d'être là longtemps ». Il y aurait là une explication au fait que « très souvent l'employeur ne respecte pas l'accord de fin de conflit qu'il a pourtant signé ». Pour certains, tout dépend des conditions dans lesquelles a été obtenue la signature : « s'il y a eu séquestration ou bien si le patron a cédé sur des points ne correspondant pas à ses possibilités, l'accord ne sera bien souvent pas respecté ». De fait, « 80% des conflits qui redémarrent, interviennent pour demander l'application de protocoles d'accord, issus d'un précédent conflit mais non respectés, ceci dans le privé comme dans le public ». Du côté syndical, on dénonce le fait qu'il faille se battre « simplement pour le respect de la parole donnée ». Les employeurs joueraient sur l'absence de suivi par les syndicats « comme en matière de mise en place et de fonctionnement des institutions représentatives du personnel ». A titre d'exemple, on cite le cas d'une grève qui, fin 2001, aurait donné lieu à un protocole d'accord comprenant « des dispositions relatives au droit syndical » ainsi que « des engagements concernant le respect de promotions professionnelles ». En juin 2002, les salariés n'avaient « toujours rien vu venir ». L'UTG aurait été « la seule », selon un militant, « à participer à la relance du conflit avec de nouvelles revendications mais, avant tout, pour obliger au respect des engagements précédemment pris ».

Quant aux résultats des conflits en Guyane, l'idée généralement exprimée est que « l'UTG gagne tout le temps ». C'est y compris ce qu'affirment des responsables patronaux : « tous les conflits, depuis une dizaine d'années, sont positifs pour les syndicats …chaque fois l'UTG a gagné ». Pour d'autres observateurs, « ce n'est pas vrai ; ils subissent des revers ; il arrive qu'après plusieurs jours de grève les salariés n'obtiennent rien, que les licenciements prévus aient lieu y compris qu'il n'y ait pas paiement des jours de grève ce qui était auparavant la règle, lorsque c'est encore le cas c'est à 50% ou dans le cadre de la gestion des congés. Il serait aussi arrivé que l'UTG arrête brutalement le conflit ».

2 – Des relations sociales sectorisées et territorialisées

L'existence même de conflits collectifs du travail témoigne du fort caractère sectorisé et territorialisé des relations sociales en Guyane. Comme dans d'autres DOM, on retrouve un secteur public déterminant - pour ne pas dire surdéterminant - alors que le secteur privé « formel » rassemble difficilement 50 % des personnes en activité - déclarée ! - (2.1.). Encore faut-il souligner que la moitié de ces salariés ont un emploi lié à la filière spatiale qui donne lieu à des relations sociales particulières (2.2.). De son côté, « l'Ouest guyanais » semble connaître un type de relations de travail marquées au sceau de l'informel, la forêt et l'orpaillage ne sont pas loin (2.3.).

2.1. La distinction public / privé

La surreprésentation du secteur public n'est pas une caractéristique proprement guyanaise ; elle est rappelée par la plupart des interlocuteurs (2.1.1.). C'est plutôt la nature « vivotante » du secteur privé guyanais qui retient l'attention (2.1.2.).

2.1.1. Un secteur public incontournable

Le secteur public reste déterminant dans l'économie guyanaise. C'est ainsi qu'en 1998 il y avait 15 731 emplois dans les différentes fonctions publiques - dont 2 400 non titulaires -, 8 400 dans la Fonction publique d'Etat - dont deux tiers dans l'éducation -, 6 000 dans la fonction publique territoriale - dont deux tiers dans les communes -, et 1 300 agents hospitaliers[69]. Ces chiffres, bien qu'émanant de l'INSEE, sont aujourd'hui dépassés, ils sous-évaluent la part actuelle de l'emploi public[70]. D'autres constats apparaissent également significatifs : « le budget départemental se distingue notamment par la part importante prise par les frais de personnel dans les dépenses de fonctionnement : 43% contre 18% sur l'ensemble du territoire. Il s'agissait du poste le plus important des dépenses dans le budget primitif 2000 »[71]. De façon moins certaine mais révélatrice, divers interlocuteurs estiment que « la Mairie de Cayenne compterait près de 1800 emplois pour environ 50 000 habitants … et que pour les politiques « perdre une mairie c'est tout perdre ».

Un tel contexte produirait des relations sociales et parfois des conflits ayant quelques caractéristiques propres. Ainsi, un responsable syndical n'hésite pas à déclarer que « dans près de 80% des cas, la responsabilité des conflits revient aux élus politiques qui, notamment dans les collectivités locales, ont mis le loup dans la bergerie. Ils vont payer le prix fort… parce qu'ils sont, pour avoir la paix sociale, à la botte de l'UTG ». Le clientélisme et le souhait de n'avoir pas d'ennui seraient en réalité sources de problèmes : « il y a un mélange des genres et toutes les pistes vont être de plus en plus brouillées parce que l'UTG est le bras armé du MDES. Il va y avoir de plus en plus clairement concurrence politique, avec de plus en plus de dérapages du fait que les gens à la base sont pas des gens formés ; on aura de plus en plus de crispations, pour ne pas dire plus, au fur et à mesure que dans le secteur public on va tenter de mettre en place des gens compétents ».

Le problème serait d'autant plus important qu'on partirait ici de loin : « les services publics existent, mais pas la notion de service public ». Le plus souvent on trouverait « parmi les « locaux » des gens sans compétences véritables ou avec pour seule compétence la possession d'une carte syndicale … à l'UTG bien évidemment ! ». Il y aurait de « nombreux emplois fictifs », « des gens qui viennent peu ou jamais à leur poste et perçoivent néanmoins une rémunération ». A certaines heures, « il n'y a personne dans les bureaux ». Mais, « pourquoi embêter quelqu'un qui a cinq enfants et qui vote pour vous ? » Cet « emploi flou » serait un problème majeur singulièrement dans les collectivités locales et territoriales.

En ce qui concerne le secteur public étatique, on dénonce l'omniprésence européenne. Les chefs de service seraient « par principe » européens. Résultat, selon un syndicaliste, un Guyanais aurait souvent, pour objectif, « puisqu'il n'est pas chef de service », au mieux « d'emmerder celui qui est venu pour prendre son fric ». On convient toutefois facilement que la situation du chef de service « européen » n'est pas confortable : « il est toujours le derrière entre deux chaises, soit on lui reproche de travailler, de faire son boulot à fond, soit on lui

69 Cf. INSEE, Guyane : tableaux économiques régionaux, 2002, p. 79.
70 Cf. supra I- A. 2.1.
71 Cf. INSEE, op. cit. p. 102.

reproche d'être trop près des Guyanais ». Et puis… « il est plus facile de bouger un fonctionnaire d'origine européenne que de régler les problèmes de fond ».

Une place toute particulière est tenue dans le secteur public, en Guyane comme dans de nombreux départements, par l'hôpital. Le Centre Hospitalier Général de Cayenne disposerait aujourd'hui d'un personnel d'environ 1300 personnes, l'hôpital de Saint-Laurent du Maroni de 500 personnes, Kourou de 200 personnes. Des soins sont par ailleurs assurés dans trois cliniques privées employant au total près de 250 personnes. Outre les spécificités locales en matière de santé[72], on souligne que les différents services de soins fonctionnent « comme en métropole », qu'il n'y aurait pas, dans ce secteur, de travail informel.

Dans le cas du Centre Hospitalier Général de Cayenne, on en observe pas moins quelques caractéristiques concernant les relations sociales. Trois organisations syndicales sont implantées aujourd'hui à l'hôpital : l'UTG la plus puissante, FO et la CDTG créée à la suite d'une scission de l'UTG qu'on dit avoir été favorisée par l'ancien directeur. La méfiance prédomine : il faudrait « déminer, jour après jour, les relations en commençant par reconnaître les interlocuteurs et en prenant le temps de discuter avec tous ». On observe alors que souvent « la forme prime sur le fond, les gens veulent du respect, veulent qu'on les écoute, sans leur couper la parole, jusqu'au bout de ce qu'ils ont à dire ». Après, « les choses vont mieux », on peut alors prendre des décisions. Sur des sujets jugés « importants » par la direction, il y aurait peu de réactions. On note toutefois « quelques embryons de conflits répétitifs, essentiellement sur des questions d'embauche ». On cite alors le cas de revendication de « recrutements de personnes nommément désignées pour les remplacements à la blanchisserie » et d'un « conflit sans grève » assez révélateur, en juillet 2002. La direction avait fait paraître des postes vacants sur le site du ministère (2 de catégorie C, 1 de catégorie B). Des candidats « métro » s'étaient présentés. On aurait vite « fait comprendre à la direction qu'on ne faisait pas cela en Guyane », qu'on n'attribuait « pas des postes de catégorie C à des non-Guyanais ». La direction de l'établissement estime « qu'on ne peut pas dire qu'on ne trouve pas de catégorie C ici ». Evidemment, « si on met à l'ANPE une annonce libellée de manière maximale, on ne trouve pas ». Mais, « si on cherche un niveau, on trouve des personnes suffisamment compétentes qu'on forme ». Après une demi-journée de discussion « fortement théâtralisée » avec le syndicat UTG, la direction, le jour du Conseil d'administration est revenue sur l'engagement d'intégrer les deux « métros » en catégorie C; elle a maintenu le recrutement de l'agent de catégorie B. « La majorité du Conseil d'administration était contre la proposition … mais tout le monde était satisfait ».

Outre ce type d'exercice de dialogue social « à chaud », l'hôpital serait un lieu dans lequel les institutions représentatives du personnel fonctionneraient « plutôt bien » : « le CTE se réunit au moins six fois par an, au moins avant chaque Conseil d'administration. Le CHSCT est de bon niveau. On est en train de rattraper des réunions de commissions paritaires ». Il n'en va pas forcément de même dans le secteur privé « formel ».

2.1.2. Un secteur privé formel vivotant

Au 1er janvier 2000, l'INSEE recensait 6907 établissements dont 4217 sans salariés,

72 Le SIDA reste en Guyane le problème majeur, avec un pourcentage de cas recensés trois fois supérieur à ceux de métropole. Sur le fleuve, le paludisme et la dengue ne diminueraient pas. On souligne aussi, de façon pas forcément anecdotique, un nombre important de cas d'obésité avec diabète, des problèmes cardiologiques, un mauvais état des reins, phénomènes qui seraient dus à des pratiques alimentaires particulières.

2520 entreprises artisanales situaient pour 46% leur activité dans la construction c'est-à-dire dans un secteur dépendant essentiellement de la commande publique. On cite trois établissements de plus de 200 salariés et quelques établissements employant entre 100 et 200 salariés. On doit bien évidemment rappeler l'influence de l'activité spatiale ; une enquête de l'INSEE relève 192 établissements travaillant en sous-traitance pour le spatial qui représente près de 70% du chiffre d'affaires pour les entreprises des services, l'industrie, la construction (soit 133 établissements) et 15% pour celles du commerce, des transports (soit 59 établissements), environ 2350 salariés sont concernés[73].

Le secteur privé est essentiellement développé sur le littoral de Cayenne à Kourou. On observe ici qu'il s'agit du « secteur privé formel », que les employeurs y seraient toutefois « rarement en règle », qu'il y aurait là « une des causes principales de conflit ». On trouve assez vite, y compris du côté syndical, des justifications à cette situation d'un secteur privé « rarement dans la transparence et la légalité ». On convient ainsi « que les patrons doivent passer par des marchés publics, qu'ils doivent « cracher au bassinet », et qu'après « il faut bien qu'il récupèrent le coût de la corruption ». Pour être compétitifs, « ils recourent à la sous-traitance en cascade, au travail dissimulé direct ou indirect ».

On indique aussi une « forme de concurrence intersyndicale » participant au développement de certains conflits collectifs. Mais surtout, « le fait que l'essentiel des patrons ou des dirigeants soient européens » permettrait d'utiliser « le levier ou l'argument du racisme ». Plus généralement, dans le secteur privé, il arriverait qu'on fasse grève « non pas pour obtenir quelque chose mais pour empêcher quelqu'un ou quelque chose » ou, comme dit précédemment, que certaines revendications cachent mal quelques velléités de « gérer l'entreprise » ainsi des conflits « sur l'embauche ou la promotion de quelqu'un ». On convient toutefois qu'il existe effectivement assez souvent de réelles discriminations de traitement contractuel entre « métros » et Guyanais.

Dans une partie du secteur privé, il existerait toutefois une véritable tradition de négociation sociale à froid. Un responsable patronal estime que « le paritarisme fonctionne bien, même s'il y a des problèmes de savoir faire, des discours différents y compris au sein d'une même organisation ». Un agent de la direction du travail va jusqu'à affirmer qu'il existerait « une réelle culture de la négociation » dont témoigneraient l'existence d'une « dizaine de commissions mixtes locales et la signature d'un certains nombre de conventions ou accords collectifs dans le BTP, les espaces verts, les activités minières, la boulangerie, la manutention portuaire ». D'autres négociations seraient « en cours pour l'automobile, les déchets et le ramassage, le négoce et les matériaux de construction ». On souligne l'échec d'une négociation concernant l'activité agricole, en particulier la riziculture, même si un accord de 1999 sur les retraites complémentaires dans ce secteur serait en cours d'extension. On cite un accord interprofessionnel sur le travail du dimanche (1998-1999).

La participation de l'UTG à ces « négociations à froid » varierait en fonction des branches ; cependant, « elle négocie souvent sans forcément signer ». Les autres organisations sont présentes et signent. Si l'administration du travail ne semble pas posséder de statistiques sur la négociation d'entreprise, celle-ci existe dans les entreprises les plus « classiques », c'est-à-dire celles ayant des institutions représentatives du personnel. Pour un agent de la direction du travail, « le fonctionnement des institutions représentatives serait normal », « comme en France » ; il y aurait même des délégués syndicaux désignés dans des établissements de moins de 50 salariés et « rares seraient les représentants élus sans étiquette

73 INSEE, 2002 op. cit. p. 109.

syndicale ». Le taux de couverture « délégués du personnel » serait environ de 50%, celui des « comités d'entreprise » de 60 à 70 %. La répression « anti-syndicale » serait elle-même, selon le même interlocuteur, « normale », « pas plus élevée qu'en métropole ». De telles tendances ne sont pas confirmées, notamment par les représentants des organisations syndicales rencontrés. Ces derniers disent très difficile, même en maniant la langue de bois administrative, de soutenir que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes…

Des pratiques de dialogue social sont toutefois indiquées par les acteurs singulièrement dans le BTP. Certes, on ne peut oublier que ce secteur connaît toutes sortes de sous-traitances en cascade, d'entreprises ou de travailleurs, haïtiens ou brésiliens non déclarés et autres « djobeurs » de tout poil ; selon certains syndicalistes de « grosses entreprises » entretiendraient « des camps en forêt dans lesquels les clandestins brésiliens, nourris de riz et de sardines attendent… tous les matins on prend le nombre de salariés dont on a besoin ». Malgré un travail dissimulé manifestement très important, le secteur connaîtrait « quelques tentatives de dialogue social ». On note que « la convention collective du BTP étendue à tous les employeurs intervenant en Guyane est en cours de dépoussiérage depuis deux ans » ; sa dernière révision date de 1975. Il existerait cependant, dans ce secteur, « depuis 2000, une cellule de prévention des conflits collectifs à laquelle, y compris, l'UTG participe ». Cette « cellule » se serait réunie trois fois à propos de l'annonce de conflits. Dans ce cadre, un accord aurait été signé. De fait, dans ce secteur, il y a « trois grosses entreprises qui connaissent rarement un conflit et dans lesquelles on discute un peu ; ailleurs, on ne discute pas… ». Ce serait notamment la situation dans les PME ou TPE du bâtiment qui ne connaîtraient quasiment pas de grèves. Lorsque malgré tout il en survient une, il ne serait pas rare qu'elle se « solde par la mise en règlement ou carrément la liquidation judiciaire de l'entreprise à la demande de l'employeur ».

L'absence relative de conflit dans le secteur du bâtiment s'expliquerait aussi par l'organisation de l'activité. En dehors du recours à la sous-traitance « en cascade » et aux travailleurs clandestins, « on voit aujourd'hui apparaître de véritables petites entreprises montées par des étrangers ». Ainsi, il y aurait sur la place aujourd'hui « cinq ou six Brésiliens qui ont cinq ou six salariés », un aurait même « une vingtaine de salariés ». D'autres, Brésiliens, Haïtiens, Georgetowniens voire même Créoles se disent « artisans » avec un ou deux « salariés ». Tous ces gens sont souvent - mais pas toujours - inscrits au registre des métiers ; « savoir s'ils déclarent leurs « salariés » est une autre chose ».

Dans le BTP, il y aurait environ 2700 salariés déclarés à la sécurité sociale dont un peu plus de 500 ne sont en revanche pas déclarés à la caisse des congés payés. Un syndicaliste estime qu'il y aurait, dans le secteur, « au moins un millier de travailleurs dissimulés ». D'autres estimations sont supérieures. S'il y a peu de conflits dans le bâtiment les motifs ne manquent toutefois pas, singulièrement au regard des conditions d'hygiène et de sécurité. Mais là aussi la transparence ne règne pas. A titre d'exemple, « en 2000, il y a eu officiellement huit accidents mortels du travail tous secteurs confondus : les morts relevés comme les accidentés sont toujours des salariés déclarés ; les autres disparaissent ».

Dans un tout autre genre, et bien que la Guyane ne soit pas une île, le port est un petit monde à lui tout seul du fait de son importance stratégique et de relations sociales spécifiques qui l'animent. Il a connu un conflit de dix-sept jours connu sous la dénomination de « conflit GEMAG » du nom du Groupement d'Employeurs de la Manutention de la Guyane à la création duquel il allait aboutir en 2000. Pour le porte-parole de l'intersyndicale FO, CDTG, UTG d'alors, « les ouvriers dockers étaient des intermittents c'est-à-dire indépendants d'une

entreprise mais gérés par la DDE. Sur le port, il n'y a pas que des dockers ; on savait depuis la loi de 1992 qu'il ne devrait plus y avoir de dockers mais des salariés d'entreprise. Le conflit a permis d'être aujourd'hui dans un cadre normal mais aussi de réfléchir sur notre action ». Certains estiment « regrettable mais manifestement nécessaire de recourir à la grève pour se faire entendre, alors même qu'on avait alerté, tenté de négocier,… il a fallu se mettre en grève pour faire prévaloir le bon sens ». On note surtout un souhait de responsabilité, y compris et surtout dans la conduite du conflit. Par delà les étiquettes syndicales, on observe : « ce qui compte ce sont les gens qui sont là ». Sur le port, il faudrait « connaître les gens et le métier pour mener à bien un conflit ». La parole est importante : « à partir du moment où on dit « on fonctionne comme ça », il faut le faire ; il faut aussi savoir dire à quelqu'un « je viens avec toi mais tu as tort » C'est comme cela qu'on acquerrait « de la crédibilité, le respect de tout le monde ». Il faudrait veiller à ne pas « se faire plaisir ou faire plaisir à la base », car on sait « qu'à un moment la réalité va apparaître et ce jour là il faudra pouvoir encore parler et être entendu ».

Du côté patronal, on souligne d'abord qu'il y avait un accord en août 1999 et que, d'une certaine façon, encore une fois le conflit GEMAG de 2000 est un conflit sur le « promis ». Mais, si traditionnellement en Guyane en cas de conflit les responsables des centrales syndicales épaulent les salariés, on aurait fait passer, lors du conflit GEMAG, « l'idée d'une présence patronale sur le lieu et pendant la durée du conflit », l'idée que si l'entreprise le souhaite, l'organisation patronale peut accompagner le conflit (logistique, conseil,…). On déclare que ce conflit aurait été « exemplaire de l'utilité du dialogue mais aussi du conflit social ». Antérieurement, « sur le port, le conflit était quasi quotidien parce que le malaise était là ». Ce conflit « a permis qu'il n'y ait pas d'autres conflits depuis, ces dix-sept jours ont été rentables, on est allé au fond des choses ». Il y aurait ainsi une distinction à faire « entre conflits qui ne servent à rien et conflits utiles » ; ces derniers permettent de faire évoluer y compris les personnes, y compris des chefs d'entreprise qui « ne sont pas cons mais n'ont pas de culture du dialogue social ».

Un discours patronal aussi moderniste ne paraît pas courant. En tout cas, il n'a pas place dans certains secteurs où, au mieux, on peut espérer un peu de paternalisme. C'est ainsi que la pêche ou l'agriculture semblent peu soumises à la régulation juridique. D'ailleurs, les services de contrôle ne semblent pas passionnés par l'étude des relations sociales pouvant s'y développer. Est-ce en raison du peu d'intérêt, mentionné par nombre d'interlocuteurs, des Créoles pour le travail manuel, que ces secteurs sont laissés en partie au monde du travail informel et, en tout cas, à des communautés étrangères ou d'origine étrangère (Hmongs pour la culture maraîchère, Surinamais dans la riziculture,… multiples nationalités sur les bateaux de pêche…) ? Ces secteurs sont au fond à rapprocher, en matière de relations sociales, de l'Ouest guyanais, de la forêt et de l'orpaillage… ils sont loin de l'espace social de l'activité spatiale.

2.2. L'activité spatiale

Les relations sociales existant aujourd'hui dans la zone d'influence de la base spatiale ont une histoire. On rappelle du côté de l'Union des Employeurs de la Base Spatiale (UEBS) qu'il y a « d'une part deux grands donneurs d'ordre - le CNES et Ariane espace -, d'autre part cinq ou six entreprises importantes qui travaillent avec une trentaine d'entreprises sous-traitantes locales qui peuvent aussi bien s'occuper d'espaces verts que de fournitures de main d'œuvre ».

Le premier tir d'Ariane date de 1979. Au cours des années 80 des grèves ont régulièrement perturbé l'activité jusqu'à bloquer des tirs : « un jour de grève pouvait coûter jusqu'à 2 à 3 Millions de Francs ! ». « Quelqu'un » (du CNES) a dit : « il faut régler le problème ». On a alors eu l'idée d'une « convention de site ». Signée en 1990[74], cette dernière comprend un préambule des plus significatifs. Pour faire face aux défis de l'expansion de l'activité industrielle de la Base Spatiale de Kourou, celle-ci doit « impérativement remplir cinq objectifs » : qualité et fiabilité, flexibilité, productivité, sûreté de fonctionnement, maintien de la confiance des utilisateurs. « Ces objectifs supposent l'amélioration de l'organisation opérationnelle de la Base Spatiale en raison de la pluralité des Sociétés exerçant des activités et des métiers très divers (…) Ils nécessitent également un effort conjoint de tous les personnels travaillant sur la Base ». Dans cet esprit, les signataires ont adopté « les mesures suivantes, qui tiennent compte d'une part des nécessités opérationnelles et, d'autre part, apportent au personnel la juste contrepartie de leurs efforts » au travers de « l'harmonisation des grilles de rémunérations et leur évolution concertée, l'ajustement des divers éléments de la rémunération (…), l'adaptation de l'aménagement du temps de travail dans le respect des contraintes opérationnelles (…), une politique de déroulement de carrière satisfaisant les aspirations légitimes des salariés, un effort permanent en matière de formation (…), le développement de la mobilité inter-entreprises sur le site, une politique volontariste d'amélioration du cadre de vie sur la Base Spatiale et dans son environnement, afin de favoriser l'épanouissement individuel (…) des personnels et de leurs familles, la mise au point de structures et de modalités de concertation permanentes entre les directions et les organisations syndicales représentatives »[75].

Fin 2002, 1650 personnes seraient « inscrites à la convention de site ». Celle-ci concernerait globalement un tiers de « métros » détachés ou installés voire « guyanisés »[76], un tiers de Créoles et un tiers d'Antillais ; les initiateurs et dirigeants de l'Union des Employeurs de la Base Spatiale rappellent qu'ils ont à gérer deux grands types de population : d'une part les « détachés » logés par l'entreprise, c'est-à-dire des « 40% en plus » qui sont là pour un temps limité, d'autre part les « sédentaires » sous contrat à durée indéterminée à 25% au dessus des rémunérations normales du fait de la convention de site… sans parler des billets d'avions payés en direction de la métropole.[77]

La convention de site, bien que « négociée » avec les syndicats, apparaît clairement comme un « ticket d'entrée » imposé par le CNES aux entreprises qui souhaitent travailler sur la base spatiale. Pour certains employeurs, responsables d'entreprises sous-traitantes, « la convention de site, c'est malsain », évidemment parce que discriminatoire pour le salarié de l'entreprise qui travaille « hors site à moins 25 ou moins 30% », mais aussi pour celui qui est « dedans » et ne peut pas « sortir de cette cage dorée ».

Les réponses, en termes de structures sociétariales, des entreprises concernées varient :

---

74 Convention de site, accord collectif inter-entreprises du 18 mai 1990 pour la base spatiale de Kourou. Cet accord a été signé d'une part par les organisations syndicales par la CFDT/CDTG, la CFTC, la CFE/CGC, la CGT/FO et l'UTG, d'autre part par les Sociétés ou Etablissements ARIANESPACE, DELATTRE-LEVIVIER, CEGELEC, CNES , THOMSON-CSF, SODEXHO, et filiales, INTESPACE, APAVE, CLEMESSY, AIR LIQUIDE SPATIAL GUYANE, EGTM, CISI, LOGIQUAL, MORY, ERA, PROGESPACE, INSTITUT DE SOUDURE, ESPACENET, SYSECA, ETCA, EUROPROPULSION, PEYRANI, REGULUS, SEP.

75 Extrait du Préambule de la convention de site, op. cit.

76 Selon un responsable du CNES, les « métros guyanisés » seraient « les pires au regard de leurs capacités de combines ».

77 Billets d'avion en classe « Alizés » ou en classe « Tempo » ? La question a fait l'objet de conflits…

certaines fonctionnent dans le cadre d'une seule société avec des personnels travaillant dans et hors base spatiale, d'autres ont créé autant de sociétés qu'il y a de métiers exercés en appliquant la convention du métier et la convention de site pour les salariés exerçant sur le site de la base spatiale[78]. D'autres enfin se sont structurées en deux sociétés indépendantes avec personnel et IRP indépendants, l'une pour le site de la base spatiale, l'autre pour l'intervention hors base spatiale. Par ailleurs, il existe un Comité interentreprises de l'Union des Employeurs de la Base Spatiale (UEBS) qui est présidé par le directeur du CNES. Ce comité a pour mission officielle essentielle d'informer et de consulter sur des sujets d'intérêts communs.

Pour un responsable du CNES, l'expérience de la convention de site est « évidemment positive, même si cela a fait monter les prix, depuis l'accord de 1990 il n'y a pas eu de grèves graves, les gens ne jouent plus l'échelle de perroquet ». On peut penser que la convention de site témoigne « d'un certain laxisme… qu'on a payé cher… mais le résultat est là ». De fait, en pratique, on observe que « le dispositif n'empêche pas la grève, il conduit manifestement à la raccourcir ou à la déplacer sur des jours autres que ceux les plus sensibles ».

Ce sont en pratique les entreprises intervenant sur la base spatiale, autres que les donneurs d'ordre, qui soulignent cependant qu'il y a depuis quelques temps « à nouveau des conflits larvés, latents ou exprimés ». D'où vient la grève sur le site de la base spatiale ? Du côté employeur, on estime parfois qu'on « gère mal les procédures ». Ce point de vue est le plus souvent celui de représentants de la base spatiale observant de la gestion sociale interne de leurs sous-traitants. Il semble qu'un tel constat conduise à des interventions « officieuses » mais bien réelles, directes, non seulement auprès des dirigeants des entreprises en grève mais aussi des travailleurs desdites entreprises. Le « donneur d'ordre » a pu ainsi être conduit à demander aux travailleurs de rendre « filtrant » leur piquet de grève et à l'employeur de se remettre autour de la table.

Au passage, on observe que 90% des conflits collectifs sont d'origine UTG. Côté employeur, on souligne que la « tête syndicale » serait « de plus en plus formée et raisonnable », une des preuves en étant sa présence positive dans tous les organismes paritaires. Mais, « les responsables du syndicat ne contrôleraient pas leur base ». On en vient à décrire le lancement sur la base spatiale d'un conflit : « les mecs de base mettent le feu, ils lancent le conflit à un ou deux, sans l'aval de « l'UTG centrale » qu'il faut aller chercher pour le faire cesser ». Parfois les grévistes ne seraient « même pas syndiqués à l'UTG » ; l'UTG viendrait « pour signer et crédibiliser les protocoles ». Dans ce processus, on indique que « les dirigeants de l'UTG et du MDES se valorisent par les conflits », que « s'il n'y a plus de conflits, il faut trouver un autre système de valorisation des personnes ».

La disparition de tout conflit sur la base spatiale risque de redevenir, si elle l'a jamais été, une hypothèse très théorique. A court terme, chacun est conscient des risques liés à la question de l'avenir du spatial en Guyane. Environ 400 suppressions d'emploi - au minimum [79]- sont envisagées. Ces suppressions d'emploi toucheront non seulement les « détachés » mais aussi les « sédentaires » c'est-à-dire les locaux[80].

---

78 Ce fonctionnement aurait été défini dans le cadre d'un accord d'Unité économique et sociale signé, au bout de trois ans de négociations, du côté syndical par FO et la CDTG … avec l'accord implicite de l'UTG.

79 Divers interlocuteurs rappellent qu'un emploi dans l'activité spatiale correspond à 4,4 emplois à l'extérieur.

80 A titre d'exemple, l'entreprise Sodexho emploierait sur la base même une centaine de travailleurs dont 99% de « sédentaires » ; un de ses hôtels, celui des Roches à Kourou, a 65% de son activité liée au spatial. On peut comprendre l'intérêt manifesté par le CNES et les entreprises intervenant sur le site de la base spatiale pour le dialogue social cf. infra B. 3.2.

On constate ici la claire conscience de l'ensemble des syndicats, UTG comprise, des enjeux de l'activité spatiale pour la Guyane. Les responsables syndicaux font état de leurs inquiétudes. Si des syndicalistes de la base spatiale reconnaissent que les salariés du Centre Spatial Guyanais ont une plus grande stabilité d'emploi que la plupart des Guyanais, ils estiment que « l'avenir est incertain », « le spatial dans une situation difficile », que « les contrats d'Arianespace se font à perte et creusent le déficit », que « la concurrence internationale est sévère avec les Russes, les Chinois, les Indiens, les Japonais, peu avec les Américains qui, pour le moment, restent surtout dans le militaire ». Les difficultés rencontrées lors des premiers tirs d'Ariane 5 (2002) et l'intervention du dernier lancement d'Ariane 4 (2003) constituent un contexte non euphorisant.

Le discours des responsables syndicaux, en particulier de l'UTG, est moins dans la revendication ou l'invocation de possibles réactions syndicales dures, que dans la recherche d'informations ou de décodage de morceaux d'informations. On croit comprendre « qu'Arianespace voudrait Soyouz pour que Soyouz n'aille pas aux Etats-Unis », afin aussi de pouvoir « lancer moins cher en diminuant les charges ». La discussion se situerait « au plus haut niveau de l'Etat, y compris entre Europe et Russie ». Ceci pourrait « se traduire par l'installation de Soyouz en Guyane d'ici trois ou quatre ans. L'Europe voudrait arriver à un accord Ariane/Soyouz. Mais, les russes ne veulent rien dépenser dans cette affaire ».

Par rapport à la compression des effectifs annoncés, on affirme clairement une position de syndicalistes responsables : « nous sommes là pour dire la vérité. Nous chercherons à ce qu'il y ait le moins de casse possible, à gérer au mieux : on trouvera des solutions. On verra comment et pour quoi mobiliser ». On peut masquer que « l'incertitude est forte pour la base mais aussi pour l'économie de la Guyane toute entière : c'est dans l'esprit de tout le monde ». On sait que « le CNES détient 60% d'Arianespace » et l'on craint qu'il veuille se désengager ». Car, affirme un responsable syndical UTG de Kourou : « s'il n'y a plus de spatial on va vers le chaos ». Il est vrai qu'en sortant de Kourou, on a le choix de prendre à gauche vers Cayenne ou, à droite, vers Saint-Laurent du Maroni et que le choix, en terme d'avenir, n'est pas évident…

2.3. L'Ouest guyanais, la forêt et l'orpaillage

Saint Laurent du Maroni et l'Ouest guyanais sont pour certains « une ville, une région en train de se bâtir où il n'y a pas de temps pour les conflits ». Néanmoins, à titre d'exemple deux grèves sont signalées dans les principaux centres d'emploi de Saint Laurent du Maroni que sont l'hôpital et l'éducation nationale. Il est vrai qu'il s'agit d'institutions qui n'ont pas grand-chose à voir avec le reste de l'économie locale singulièrement informelle et, qui plus est, à forte présence de « métros » et de Guyanais.

L'éducation nationale a été en grève pendant un mois en 2000. L'hôpital a été en grève en 2001 à propos de la mise en œuvre des 35 heures, mais aussi « à cause du ras-le-bol du personnel ». Il y aurait de grandes difficultés à recruter des médecins et des infirmiers ; des « métros » sont embauchés sous contrats à durée déterminée « assez bien payés » ; ils ne s'investiraient pas vraiment dans l'hôpital. Le personnel d'origine guyanaise serait « travaillé par l'UTG » ; les relations sociales internes à l'hôpital seraient elles-mêmes non dénuées de quelques relents de xénophobie, voire de racisme.

Hors l'Education nationale et l'hôpital, quelques conflits interviennent en cas de faillite, lorsqu'il n'y a pas paiement des salaires ou sur des questions qui peuvent apparaître plus marginales, ainsi à l'Office National des Forêts pour le maintien d'une navette pour les repas. Mais, en réalité, le fait d'être dans une situation frontalière, avec à Saint-Laurent du Maroni une population au moins à 50% d'origine étrangère, induit beaucoup de « djobs » et peu de conflits ouverts ou officiels.

S'il y a « environ 500 emplois à la Mairie de Saint-Laurent pour 25 000 habitants », il n'existe pas de véritables centres de production. Il y a « un peu de BTP et beaucoup de bureaux d'étude parce qu'il y a beaucoup d'argent et peu d'idées ». Reste le transport et « l'activité » fluviale et quelques « entrepreneurs » du type Jean Benat[81], « hors la loi avec lequel l'Etat essaie de composer ». Ce genre de chef d'entreprise vivrait manifestement comme un piranha dans l'eau du Haut Maroni. On est alors en pleine forêt, pas très loin des activités d'orpaillage. Si l'économie du fleuve relève de toutes sortes de trafics et de commerces informels, l'activité de l'orpaillage bien que réglementée connaîtrait en fait peu de régulations économiques ou sociales « classiques » ou « normales ».

C'est ainsi que « de nombreuses zones d'orpaillage appartiennent à des sociétés nord américaines qui ne les exploitent pas pour le moment et laissent se développer un orpaillage clandestin qui ne toucherait que les surfaces ». En toute hypothèse, à côté des prospecteurs autorisés, il y aurait en forêt quelques milliers de clandestins, essentiellement brésiliens, un « monde très violent qui exerce une forte pression », selon un représentant de l'Etat à Saint-Laurent du Maroni.

Certes, un chef d'entreprise du secteur fait remarquer qu'il existe « une charte des orpailleurs pour l'introduction de la main d'œuvre étrangère ». Mais, en la matière, on discuterait souvent « sans que jamais une décision ne soit prise ». Pire, pour un autre employeur, l'Etat validerait tacitement « la concurrence déloyale », protègerait « les magouilles et les malhonnêtetés ». Certains en viennent à avoir des regrets : « au Brésil au moins c'est clair, tout le monde sait à quoi s'en tenir, on « budgète » la corruption. Ici il n'y a même pas de règles en la matière ». On cite, à titre d'exemple, la situation à Maripasoula où « les Bonis travaillent où ils veulent, quand ils veulent, sans permis. Pour les autres, on bricole, on prend la photocopie du passeport de l'étranger, le Boni, lui, fait un papier indiquant qu'il travaille pour lui, cela vaut carte de séjour et de travail ».

Parmi les entreprises liées à l'orpaillage, il y aurait « environ 80 à 100 opérateurs miniers dont certains n'ont pas de sociétés, d'autres ont une société mais ne déclarent rien, quelques uns qui sont plus ou moins en règle ». Le résultat « c'est qu'on ne travaille pas au même coût » ; par ailleurs, on imposerait « à certains et pas à d'autres, après recherche ou extraction, de récupérer les produits utilisés et de remettre le terrain en ordre ».

Et puis, il y a la violence en permanence. Sur les sites de prospection, il arriverait régulièrement que « les salariés soient pris en otages » ; on ferait « la levée » suivant un principe hautement pédagogique : « tu donnes ou on te descend ». Quand on a « donné », la bande d'attaquants passerait par le camp, récupèrerait les armes et la nourriture. Sensible aux conditions de travail de ses salariés, un chef d'entreprise remarque que « c'est déjà difficile de travailler dans la forêt, si, on y rajoute cette sauvagerie… ». Pour le coup l'observateur de

81 Voir notamment l'instructif article, signé par Maurice Lemoine, « Entre Farwest et développement durable, Or « sang » contre or vert en Guyane française », in Le Monde diplomatique, février 2001, p. 10 ; voir aussi M. Valo, En Guyane, des journalistes sont menacés de mort, in Le Monde du 17 mai 2003.

passage ne voit pas comment très rapidement serait mis en place un « parc national » qui devrait créer, selon certains, une centaine d'emplois, bien sûr « classiques ».

B - LE JEU DES HOMMES ET DES GROUPES

On sait qu'en géographie la mangrove correspond à une « association végétale halophile caractéristique des régions littorales de la zone tropicale, où croissent en pleine vase des forêts impénétrables de palétuviers ». Pour le coup, le jeu des relations interpersonnelles et des réseaux semble, en Guyane, relever d'une sorte de « mangrove sociale » à la vie particulièrement animée (1). En revanche, les acteurs plus traditionnels ou classiques des relations sociales paraissent avoir un impact fort variable sur le cours de la vie économique et sociale guyanaise (2). Une question reste pendante bien qu'abordée de façon récurrente, celle du développement économique et social et de l'avenir de la Guyane (3).

1 - La vie animée de la mangrove sociale

L'observateur social, même de passage, doit convenir que le milieu social guyanais semble se prêter ou être soumis à toutes sortes d'activités d'influence (1.1.) plus ou moins directes, plus ou moins officielles, tout cela sous l'œil compréhensif mais inquiet du CNES, lui-même souhaitant avoir quelques attentions bienfaitrices pour le pays (1.2.). Dans le jeu qui se déroule à des degrés très variables, il reste à ne pas oublier le spectre communautariste qui travaille les relations sociales en Guyane (1.3.).

1.1. Des réseaux et influences en tout genre

Si le territoire guyanais est vaste, l'espace des décideurs et des acteurs économiques, sociaux et politiques paraît constituer un tout petit monde (1.1.1.). Dans celui-ci, il semble qu'existe depuis longtemps une présence franc-maçonne particulière (1.1.3.) alors que la société apparaît elle-même travaillée par une religiosité polymorphe (1.1.2.). Dans cet ensemble qui ne manque pas d'organisations officielles et de réseaux actifs, on constate - paradoxalement ? - des difficultés à voir se dégager une véritable élite ou de véritables leaders (1.1.4.).

1.1.1. Un tout petit monde

Fervent lecteur, certainement, de David Lodge[82], un employeur s'exclame « ici c'est un tout petit monde, quand tu es grillé ça devient très difficile ». De fait, « tout le monde connaît tout sur tout le monde ; tout le monde se tient, les relations entre les gens traversent la hiérarchie sociale » : tout le monde pourrait « téléphoner au Président de la Région », il y aurait « beaucoup de vases communicants ».

Le « métro qui arrive » se dit parfois un peu rapidement que « la Guyane est une cour d'école » ; il pourra être conforté dans cette idée par ceux qui disent de façon quelquefois

82 D. Lodge, Un tout petit monde, préface d'Umberto Eco, traduit de l'anglais par M. et Y. Couturier, Rivages poche, Bibliothèque étrangère 1992, 487 p.

méprisante « qu'ils se connaissent tous, qu'ils ont été en classe ensemble, qu'ils se foutent sur la gueule pour une partie de billes, mais que lorsque un métro arrive, ils se retournent tous contre lui». Un représentant de l'Etat n'est pas très loin lorsqu'il constate : « tous les gens qui ont du pouvoir se connaissent depuis l'enfance. A l'époque il y avait un lycée unique, ils ont tous eu les mêmes copines. Ils ont tous 50 000 casquettes, tout est imbriqué, histoires d'hommes et …de femmes ; ce sont les mêmes depuis dix ans ».

Un employeur avoue pour sa part que « pour être heureux, il faut être prêt des hauts fonctionnaires, de la Préfecture, connaître les chefs de service, avoir des copains qui passent un coup de fil, des collègues au courant. Ceux qui ne savent pas comment bénéficier des aides, on n'a pas intérêt à leur dire, c'est chiant de partager ». Moins direct, un autre chef d'entreprise fait remarquer qu'il existe « plusieurs clubs - services, moins huppés que dans les pays anglo-saxons ». Ils regrouperaient les professions libérales, les chefs d'entreprise, et seraient « des lieux de rencontre entre « métros », blancs, Guyanais, hommes de couleur ». Ils sont pour les uns « très utiles », pour d'autres des «vecteurs de la corruption ».

1.1.2. Une religiosité polymorphe

De nombreux interlocuteurs tiennent à souligner la diversité et l'importance des expressions de religiosité en Guyane. On souligne, pour s'en inquiéter, la place qu'auraient prise en particulier les témoins de Jéhovah dans l'enseignement. De façon générale, plus d'une centaine de sectes ou d'églises seraient actives, « dans tous les coins de rue, parfois dans des hangars en tôle, avec des noms impressionnants ». Le poids des sectes (plus ou moins gentilles) est également important… tout cela interfère dans les relations de travail. A « Kourou », on refuserait d'embaucher certains travailleurs en raison de leur appartenance à des sectes. Il y aurait des « églises » ou des sectes brésiliennes qui enverraient des gamins en Guyane : les Brésiliens c'est un groupe qui n'est pas dans la politique ni dans les syndicats mais qui a de fortes solidarités et est organisé en réseaux… ce qui fait que « à Régina ça passe ! ». Il y aurait aussi « de l'animisme, de la sorcellerie, du quimbois ». Toutes les communautés auraient leurs cultes, notamment les Haïtiens. Même lorsqu'il s'agit de catholicisme, certaines communautés, comme celles des Brésiliens, auraient leurs églises.

Peu d'interlocuteurs s'expriment sur la place et le rôle de l'Eglise catholique : « il y a du monde, notamment aux cérémonies du dimanche matin, avec des toilettes extraordinaires mais quel poids ont-ils dans la société ? Difficile à dire ». Un responsable patronal observe toutefois que « l'église catholique se redynamise avec un nouvel évêque d'origine afro-guyanaise qui a réussi à remplir à nouveau les églises ». Cependant, on note pour le regretter, « qu'il s'occupe de trucs sociaux, qu'il est notamment intervenu sur le travail illégal de roumains ». Un seul acteur local rappelle à l'observateur innocent qu'une ordonnance du 27 août 1828 organise la rétribution du clergé catholique en Guyane (art. 90 §15), l'installation des congrégations religieuses et la dignité du culte[83]. Avec la départementalisation, depuis 1948 le Conseil général s'est substitué à l'Etat dans la prise en charge des salaires des prêtres et des évêques[84].

Loin de ces considérations statutaires, quelques interlocuteurs insistent sur le fait que les Guyanais (entendu ici des Créoles) croiraient « beaucoup aux faiseurs de sort» mais que

83 Il n'est peut-être pas inutile de rappeler qu'une grande figure de la Guyane, la Mère Javouhey arrive à l'époque à Cayenne.
84 Un arrêté préfectoral du 3 mars 1950 fixe un système indiciaire pour ces emplois du département.

ces pratiques auraient « peu d'incidence sur le lieu de travail ». En revanche, sur le fleuve, « les Buschinengués ont le culte du mal ». Un employeur rapporte : « j'avais le fils du grand Man comme salarié. Il est parti un jour à Saint-Laurent du Maroni pour sauver son fils du malin, je ne l'ai pas revu depuis septembre. Ce sont des choses plus importantes que le travail ». Cette observation est confirmée par une anthropologue pour laquelle « le surnaturel, la possession des esprits peut les amener à lâcher leur boulot ». Surtout dans les communautés de Noirs Marrons, on verrait « de plus en plus de sorcellerie et de moins en moins de bons esprits ». Loin de la loi et de la vénération des ancêtres, un esprit « Bakou » est apparu et a pris de plus en plus d'importance au fur et à mesure que la situation socio-économique des membres des communautés de Noirs Marrons s'aggravait. Certes, il y aurait « une magie positive pour gagner des richesses. On s'enduit de plantes cela rend aimable, le patron va aimer…» ; mais « Bakou c'est différent », c'est « le vol de l'âme, le vol de la chair, le vol de l'argent dans la caisse de l'autre ».

1.1.3. Une présence de la franc-maçonnerie

Il existe une indéniable présence de la franc-maçonnerie en Guyane. Le phénomène n'est pas nouveau. La création de loges est signalée en 1763 et 1766[85]. La fragilité de l'implantation initiale ne semble pas avoir permis d'éviter le développement concurrent de loges d'obédiences différentes, essentiellement du Grand Orient de France (GO) et de la Grande Loge de France (GLDF). A cette dernière obédience se rattache, du milieu du XIXème siècle à nos jours, « La France Equinoxiale 93 »[86]. Cette loge de la GLDF serait aujourd'hui dominante en Guyane. On a, en tout cas, écrit que « les membres qui l'ont composée et qui la composent ont été intimement mêlés à la vie de la Grande Loge de France, de la franc-maçonnerie en général et de la société guyanaise en particulier »[87].

Certes, un représentant de l'Etat estime que la présence franc-maçonne « permet, quand on arrive, de prendre rapidement des contacts avec des acteurs importants de la vie locale ». Cependant, d'autres interlocuteurs, manifestement pas vraiment franc-maçons, soulignent une « présence pesante », importante y compris dans l'Administration, la Police et la Justice, « assez souvent éloignée d'un objectif de réflexions philosophiques ». Pour certains, on poursuivrait essentiellement un but « très alimentaire », en constituant « de fait de quasi associations de malfaiteurs ». Un chef d'entreprise n'hésite pas à affirmer que « les modalités de la corruption généralisée » que connaîtrait la Guyane « passent notamment par la Franc-maçonnerie ». La Loge ne réunirait donc pas toujours « en son sein, des hommes de hautes valeurs intellectuelles et morales, qui sans elle auraient continué de s'ignorer »[88].

D'autres, peu originaux lorsqu'ils indiquent que « les francs-maçons s'entendent bien avec la droite comme avec la gauche », convoquent l'histoire pour opérer des distinctions entre obédiences et souligner la place particulière qu'auraient tenue, et tiendraient encore, les Martiniquais en Guyane : « en 1928, lors de l'empoisonnement de Galmot[89] qui conduisit à des évènements tragiques marqués par divers assassinats, le chef de l'instruction publique était un Martiniquais noir, vénérable de la loge. Le bâtiment de la loge était entretenu par des

85 Cf. G. Odo, La Franc-Maçonnerie dans les colonies, 1738-1960, Ed. Maçonniques de France, 2001, p. 16.
86 Cf. G. Othily, Histoire d'une loge : la France Equinoxiale 1844-1994, L'Harmattan 1994.
87 G. Othily, op. cit. p. 233.
88 Cf. la Préface de R. Alexandre, Historien, Adjoint au Maire de Cayenne, au livre de G. Othily, précité, p.8.
89 Un vieux militant tient à rappeler, selon lui, que « Galmot était un industriel blanc ayant un œil bienveillant sur les pauvres. Lorsqu'il fut empoisonné les antillais portaient dans la rue une cravate rouge en signe de triomphe (le rouge exprime en Guyane la joie) ».

Martiniquais venus en Guyane ». Il semble incontestable que le docteur Jean, qui devait lui-même être assassiné par la foule en représailles après la mort de Galmot, était d'origine martiniquaise et présidait la « Guyane républicaine », loge du Grand Orient de France[90]. Cette dernière obédience serait toujours, pour certains, « contrôlée en Guyane par des Martiniquais ». Ce fait est loin d'être confirmé par d'autres interlocuteurs. En revanche, on relève, de façon commune, que le GO aurait en Guyane une importance bien moindre que celle de la Grande Loge de France dont l'influence s'exprimerait toujours au travers de « La France Equinoxiale », mais aussi aujourd'hui de la loge « Gaston Monnerville ». Par delà la part de vérité et de fantasme, on voit en tout cas sur fond d'invocation de l'histoire, réaffirmer l'existence de tensions et de divergences d'intérêts entre Martiniquais et Guyanais.

Loin des activités de la franc-maçonnerie, d'autres « réseaux » expliqueraient la faiblesse ou l'inefficacité de certains services ; un responsable d'entreprise tient à dire combien « les Brésiliennes font perdre la tête aux hommes » ; un réseau de Brésiliennes serait en charge de ramener de l'information ; elles « sont avec » des militaires, des gendarmes. C'est ainsi que les Brésiliens seraient souvent « informés au préalable du contrôle d'un site irrégulier », sans parler des « associations d'entraide… ».

1.1.4. Une élite absente ou en transition ?

Alors que les réseaux ne manquent manifestement pas, il est étonnant d'entendre dire qu'il existe « un vrai problème d'élite en Guyane » ; il n'y aurait pas ou plus d'élite locale sur laquelle pourrait compter notamment l'Etat ; un de ses représentants estime « qu'au mieux on s'appuie sur deux Libanais, deux Chinois, plus quelques locaux... ». Malgré quelques figures agissantes, telle celle du Maire de Saint Laurent du Maroni qui contrôlerait « tout, y compris l'économie du fleuve » ou celle, mieux connue en métropole, de la députée de Cayenne qui « n'aurait personne derrière elle », la faiblesse des élites locales aurait notamment pour conséquence une absence de cohésion en terme de développement économique et social. Certains chefs d'entreprise regrettent qu'il n'y ait pas « aujourd'hui un Gaston Monnerville », et se prennent à espérer « un homme fort pour la Guyane ».

Il existe indéniablement des clans, peut-être quelques grandes familles. Tous s'entendent pour dire que « les Créoles qui n'ont jamais eu le pouvoir économique » sont en train de « perdre le pouvoir politique » : ils contrôlent encore « ce qu'ils peuvent dans cette société et souhaitent que ça reste comme cela, mais l'évolution démographique va faire changer inexorablement les rapports de forces ».

Quelque peu résignés, certains chefs d'entreprise estiment que « tout ce qui était élite en Guyane s'est délité », qu'il y a des gens de valeur mais pas de leader, que « cela donne pour le moins du flou au plan politique et économique ». Pour d'autres, on est tout simplement « en phase de transition » ; on souligne le poids des hommes ; les départs ou les mises à l'écart des responsabilités ; il y aurait difficulté et incertitude dans la succession à la tête de différentes organisations. Jusque là, « il existait de fortes personnalités qui se respectaient, se comprenaient, avaient des contacts téléphoniques ». Il y a « rupture dans la chaîne d'héritage » que ce soit au MEDEF où il serait bien difficile de se relever du départ de « Monsieur Chaumet » selon un syndicaliste, et à Force ouvrière où l'ancien secrétaire général « aurait été eu à l'usure ». A cela s'ajoute l'observation de tensions à la CDTG, et peut-être même à l'UTG « avec l'hypothèse du départ de Ravin ».

90 Voir notamment sur cet épisode G. Othily, op. cit. p. 110 et s.

Cette difficulté de dégagement d'une élite, ce vide relatif, expliqueraient-ils en partie la place prise par le CNES et plus particulièrement par les attentions bienfaitrices de sa « Mission Guyane » ?

1.2. Des attentions « bienfaitrices » du CNES

Le CNES a décidé, fin décembre 1999, de créer à Cayenne une « Mission Guyane »[91], « considérant la dynamique et les orientations ambitieuses et nécessaires retenues par l'Etat et la région Guyane pour donner au début du XIIème plan 2000-2006, l'impulsion indispensable au développement de la Région Guyane, considérant qu'à côté et en complément des ses activités principales (…) le CNES doit apporter ses compétences et ses réseaux nationaux et internationaux, pour contribuer, à sa place, en partenaire responsable, aux succès de ces enjeux, au service des axes stratégiques et politiques retenus par l'Etat et la Région Guyane ».

La « Mission Guyane » est chargée tout d'abord de « l'animation d'actions pouvant contribuer au développement de la Guyane dans les axes stratégiques retenus par le Contrat de Plan où les compétences et les réseaux du spatial peuvent apporter une contribution ». De fait, le CNES est partie au Contrat de Plan Etat-Région après la signature d'une annexe CNES[92].

La « Mission Guyane » est, par ailleurs, chargée de « la définition, la mise en place et la gestion des aides spécifiques de la ligne spécifique (non spatiale) du budget du CNES (actions locales Guyane), hors Kourou, Sinnamary et Iles du Salut »[93]. L'engagement spécifique du CNES serait d'environ 5 M Euros par an contractualisé jusqu'en 2006. Outre la création de 1000 emplois sur la période 2000/2006, les objectifs de la Mission Guyane concernent un partenariat avec les communes, une contribution à la structure « Guyane technopole, au projet de maintenance aéronautique en Guyane, aux projets de télé-médecine, de télécommunications satellitaires, au développement du tourisme, du pôle universitaire »[94]. La « Mission » a enfin en charge « l'aide et la sensibilisation à la formation et à la connaissance de la Guyane des entreprises européennes du spatial et de leurs personnels ».

Même si l'idée de réseau est explicitement mentionnée dans l'acte de naissance de la « Mission Guyane », le moins qu'on puisse dire est qu'il ne s'agit pas d'un réseau clandestin. L'activité de la « Mission » bénéficie bien au contraire d'une publicité et d'une valorisation remarquable dans le cadre de documents diffusés par la Mission elle-même ou dans les médias (ex. France Guyane : « L'argent du CNES fait aussi décoller l'emploi, en deux ans, les aides du CNES ont créé près de 300 emplois », « le CNES aide les communes d'Iracoubo, de Roura et Montsinéry »,…).

Cette action apparaît déplacée à certains. Ainsi, un responsable syndical estime que le CNES « c'est pas un Etat dans l'Etat » mais « un Etat à la place de l'Etat », qu'il fait « des choses pour la Guyane alors que ce n'est pas son rôle ». On se doit alors de renvoyer à la lecture de documents de la Mission Guyane qui rappellent que « le CNES par son

91 Cf. Décision CNES / DG - 99 - 189.
92 Cf. « Investir et gagner en Guyane », op. cit. 2002, p.9.
93 On voit ici, au passage, que la maison mère se réserve, y compris vis-à-vis de sa « Mission », un morceau de territoire.
94 Sans oublier un remarquable « Atlas illustré de la Guyane », sous la direction de J. Barret, co-édité en 2001 avec la Région Guyane dont une nouvelle édition est annoncée pour 2003 (cf. Investir et gagner en Guyane, Bilan de la Mission Guyane 2002, p. 12).

comportement citoyen contribue certainement à la pérennité de ses propres activités spatiales en Guyane, au service de l'Europe spatiale »[95]. L'attention à la question guyanaise correspond donc, par delà la passion sincère de tel ou tel, à une action préventive de sécurisation socio-économique d'un pays voué en principe pour un bon moment à l'activité spatiale.

Pragmatique et intéressé, un responsable d'hôpital se félicite des relations étroites avec le CNES qui se traduisent par une « présence à chaque lancement de fusée », et surtout par un projet commun de télémédecine permettant des diagnostics médicaux précis, y compris en dermatologie. Ce projet d'un montant de 1,5 milliards de francs serait financé par le CNES à hauteur de 10 à 20%, par l'hôpital et par l'Etat.

Au vu notamment du niveau financier d'intervention, d'autres acteurs trouvent l'action de la « Mission Guyane », quelque peu surfaite voire en sont agacés. Un représentant de l'Etat manifeste quelque irritation à l'idée que le CNES avec sa Mission Guyane viendrait concurrencer l'Etat ou faire ce que ce dernier devrait faire. Il n'est pas loin de dénoncer si ce n'est une opération « poudre aux yeux » du moins un « saupoudrage du CNES » qui participerait toujours de façon très minoritaire à des projets qu'il valoriserait comme s'il les avait initiés et réalisés à 100% : « la Mission fait croire qu'elle sauve la Guyane, que l'Etat ne s'investit pas. En fait pour le Contrat de Plan, l'Etat a versé 1,2 milliards, la Région 0,7, le Département 0,4 et la Mission… 0,175 ! ». [96]

Sur la lancée, on ne se prive pas de signifier que « l'Etat reste l'Etat » y compris vis-à-vis des décideurs de Kourou : « le Centre Spatial Guyanais gère les conflits à sa manière mais complique aussi la vie de pas mal de gens » ; on cite l'exemple « des pêcheurs qui restaient bloqués à chaque arrivée d'un satellite », en réaffirmant la prédominance de l'Etat : « l'armateur financé par le CSG a dégagé ». Cette concurrence latente, que personne ne se laisserait aller à reconnaître, transparaît y compris dans des mises en causes plus personnelles, dans l'indication que telle ou telle personnalité serait « devenue une gêne pour l'avenir de la Guyane ».

Par delà leur implication ou non dans ce jeu de pouvoirs, les personnes rencontrées ont en commun de dire d'une part qu'on ne voit pas d'avenir à la Guyane sans le CNES, d'autre part que « la Guyane ce n'est pas le CNES » … certains n'oubliant pas de rappeler des formes d'apport du CNES à la Guyane, elles difficilement valorisables, notamment « la création d'une ville ghetto », « la mise des autochtones dans des cages à poules », « les tensions quotidiennes qui en résultent,…».

1.3. Le spectre du communautarisme

Il y a comme un peu de nostalgie quand on se rappelle « qu'encore en 1968, il y avait des Créoles, des Brésiliens qui repartaient chez eux, des Colombiens venus pour les travaux de Kourou qui ne restaient pas, des bagnards dans les rues, pauvres hères dont certains descendants, tel Léon Bertrand ou Serge Felix, s'en sont pas mal tirés ». Mais, aujourd'hui tout a changé « on est dans une société pluri-culturelle dans laquelle on arrive à vivre mais il faudrait assez vite que les communautés se mettent d'accord sur un pacte social de développement ». Pour certains, plus angoissés que d'autres « c'est une poudrière, les groupes

95 Investir et gagner en Guyane, op. cit. p. 11.
96 Les documents de la Mission Guyane affichent quant à eux un engagement global du CNES au titre de l'Annexe au CPER de 26,7 M. Euros.

se côtoient mais ne vivent pas ensemble ».

La première des « communautés » a être mise en cause - ou à se sentir mise en cause - correspond à ceux qui se pensent avant tout comme « les Guyanais », ceux dénommés ici « les Créoles ». On souligne ainsi que s'il y a en réalité toute une série de communautés présentes en Guyane qui sont culturellement assez éloignées… « seuls les Créoles peuvent comprendre le modèle européen » ; les autres seraient « loin du modèle » ; sur la lancée, on dénonce cette « France Terre d'asile … surtout en Guyane » où on accueillerait toute la terre : les Hmongs, les Haïtiens,… D'autres, parmi les Créoles, estiment « être aujourd'hui en minorité » et se demandent : « comment aimer un pays qui ne vous appartient plus ? ». On laisserait « disparaître les Créoles », les enfants partiraient en formation en France, ils se marieraient avec des étrangers, alors même que « notre richesse c'est notre jeunesse ». Des « non-Créoles » remarquent que « la France a donné du poids aux Guyanais, c'est-à-dire aux Créoles et eux veulent garder ce pouvoir… ils ont « la bonne couleur », « si t'as pas la bonne couleur, tu ne passes pas ». Ce regard critique s'exprime aussi quand on estime que « les créoles sont les blancs des noirs », que « dans leur tête ils ne sont pas noirs », qu'ils « gomment leurs origines », que « pour eux les Noirs Marrons et les Amérindiens sont des ploucs », qu'ils n'ont « rien à faire des coutumes des autres communautés » et que, de ce fait, « la coutume n'a pas d'existence politique ».

Mais, on est obligé de remarquer que, chez les Noirs Marrons, « plus on s'éloigne de la ville, plus la coutume et les capitaines ont de l'importance, ont du pouvoir dans la vie civile et au travers des grands rites sociaux ». Certes, on souligne que ces chefs coutumiers n'ont pas de « pouvoir en matière pénale », que la justice officielle « ne prend pas en compte les coutumes à la différence de ce qui se passe en Nouvelle-Calédonie où existent des assesseurs coutumiers », qu'il n'y a pas « d'état-civil coutumier ». Mais on cite l'exemple « du piroguier qui, ayant un accident sur le Maroni, se verrait définitivement interdit de métier », pour dire combien des règles coutumières précises s'imposent durement et sans appel.

Les communautés traditionnelles de Guyane se regarderaient, s'observeraient parfois en n'étant liées au fond entre elles que « par l'européen qui est lui-même à l'écart mais en contact avec tous ». Est-ce toujours le cas des membres de la « communauté des métros » ? En tout cas, on ne se prive pas de typer, par exemple, les Buschinengués : « il y a encore trente ans c'étaient des êtres primitifs ». A partir de 1981, on aurait voulu « leur donner une identité moins péjorative » : « on a été vers eux en respectant leurs coutumes » ; « ils commenceraient à avoir des responsabilités municipales et régionales ».

Quant aux Amérindiens, de plus en plus nombreux, selon certains, « du fait d'une démographie suscitée par les allocations sociales », ils seraient pour d'autres « de mieux en mieux organisés », voire « sur-représentés » du fait de leur inscription dans des institutions et réseaux internationaux. On cite des responsabilités communales à Maripasoula, on retient la forte personnalité d'une chef de la communauté amérindienne à Saint-Laurent mais le plus souvent on souligne que « pour le moment ils ne bougent pas trop ».

Mais, par delà l'absence de relations entre « communautés ayant historiquement occupé le territoire actuel de la Guyane française, c'est l'ensemble de la société qui apparaît à un représentant de l'Etat comme « guettée par le danger du communautarisme ». Un responsable administratif, tout en soulignant lui-même le risque de communautarisme, observe toutefois l'existence de quelques mariages mixtes, « il y a peu encore inimaginables ».

Pourtant pour un syndicaliste, « seule peut-être Cayenne échappe à cet absence de mélange, à cette ghettoïsation non dite, notamment parce qu'il y a des écoles dans lesquelles tous les enfants, quelle que soit leur communauté, sont scolarisés ». Mais le même interlocuteur note que « les Surinamais, les Haïtiens et les Brésiliens, pour ne parler que d'eux, viennent avec leurs codes. Dans les cités règnent les lois tribales, et bien souvent un droit de vie et de mort du père sur la famille… sans parler d'inceste ! ».

Sur la lancée on revient sur le développement significatif de la violence en Guyane pour souligner combien « les viols et les meurtres sont surtout une spécialité des anglophones de l'Ouest, des Georgetowniens, des Surinamais « gens violents qui vivent dans des squats et agressent les gens ». Dans ces conditions, il ne faudrait pas « s'étonner que pour eux ça tourne parfois à la xénophobie ! ».

Chaque « communauté d'origine étrangère » est affublée d'une représentation particulière dans le discours des différents acteurs. C'est ainsi qu'on estime communément que « les Brésiliens sont travailleurs », qu'ils « cherchent à s'insérer en parlant français » mais surtout « en travaillant dans le BTP comme artisans ou ouvriers, et quelquefois dans la pêche ». Ils seraient « très actifs et profondément attachés à leur famille », auraient « le respect des anciens » : « il faut voir les familles le dimanche autour des anciens ! ». Certains estiment que « le produit du travail est rapatrié au Brésil », d'autres préfèrent mettre l'accent sur une « stabilisation en Guyane » de plus en plus importante de travailleurs brésiliens avec leur famille. Bien qu'on ait vécu, et vive parfois encore, sous l'empire d'un « péril brésilien », bien que « l'essentiel des travailleurs en situation irrégulière en forêt dans le secteur de l'orpaillage soit des Brésiliens », l'image dominante reste celle de gens qui, avant tout, « travaillent et ne posent pas de problèmes ».

Il n'en va pas de même des Haïtiens. Certes, ces derniers parleraient « plus facilement français », mais si « au début ils travaillaient », ils auraient depuis « compris les filières sociales ». Ne viendraient en Guyane que « des Haïtiens au mieux débrouillards » alors que « les intellectuels haïtiens iraient aux USA ». De fait, ils seraient arrivés en Guyane parce qu'appelés par des employeurs qui les auraient exploités ; ils auraient été, dès le départ, considérés « comme des gens de seconde catégorie ». Puis, occupant de plus en plus des espaces du marché du travail délaissés par les Guyanais, ils auraient été de moins en moins rejetés par ces derniers ; témoignerait de cela la quasi disparition d'histoires ou de moqueries les visant. On n'en continue pas moins de dénoncer leur « fonctionnement en société et en économie parallèles ». Implantés dans le BTP, ils se procureraient « du travail entre eux » et enverraient « l'argent en Haïti ». Dans certaines localités, on se mettrait « à les percevoir comme dominants » ; il y aurait des quartiers, une élite, des employeurs dans le BTP, des taxis, et « des tontons macoutes bien présents ». Pour compléter le tableau, on ajoute in fine qu'il y a « beaucoup de problèmes de mœurs devant les tribunaux qui les concernent », « père et oncle auraient un droit de cuissage » ainsi qu'un « droit de vie et de mort sur les enfants… ».

Une autre communauté, celle des Chinois, inspire l'imagination et une critique quelque part mêlée d'une forme de respect intrigué. Bien que leur présence en Guyane ne soit pas des plus récentes, ils seraient arrivés en masse, auraient « procédé à une sorte d'invasion »- eux aussi ! - il y a une quinzaine d'années ; ce flux migratoire aurait connu une « relative stabilisation il y a sept ou huit ans ». Ils continueraient à s'approvisionner en Chine en personnel même s'ils n'hésitent pas à faire travailler devant leurs commerces depuis

quelques temps un noir pour lutter contre certains discours dénonçant leurs pratiques discriminatoires. Du petit commerce de seconde zone (épicerie, petite distribution de détail, bazar, ...) certains arrivent peu à peu à la grande distribution ; ils passent tous par une centrale d'achat. Si l'on s'interroge ouvertement sur de possibles pratiques de blanchiment d'argent, on reconnaît que les Chinois « travaillent énormément » qu'ils sont « esclaves du tiroir caisse ». Surtout il s'agirait d'une « population tranquille, qui certes vit en vase clos, ne fait aucun effort pour parler français », mais « règle elle-même ses affaires » et « fait un réel effort de courtoisie ».

La critique presque endormie se réveille un peu à propos d'une autre communauté d'origine asiatique, celle des Hmongs. Arrivés depuis moins de trente ans (1976) en Guyane ces derniers ne feraient que commencer à se mélanger par le biais des liens pouvant se créer à l'école. Ils ne seraient encore véritablement intégrés que par ce qu'ils produisent et vendent ; travailleurs des champs « ayant beaucoup d'enfants pour avoir des bras », ils nourriraient aujourd'hui la Guyane … en utilisant beaucoup trop de pesticides… On note qu'ils « commencent parfois à s'investir dans le pays », mais ne seraient toujours pas acceptés par les Créoles. Il faut dire que le poids économique qu'ils ont pris leur permet d'exprimer ouvertement des revendications politiques, par exemple de la création d'une commune de Cacao distincte de celle de Roura. Il paraît légitime à certains « qu'ils puissent se gérer puisqu'on les a tenus à l'écart, isolés, sans veiller à entretenir ou à refaire ne serait-ce que la route qui mène à Cacao ». Mais, le « Créole attaché à la République » - et pas uniquement lui ! - se méfie d'une revendication qui ferait du spectre communautariste, pour le coup une réalité locale.

2 - L'impact variable des acteurs classiques

Les acteurs classiques des relations professionnelles en France que sont les organisations syndicales et professionnelles mais aussi l'Etat sont bien évidemment dans le jeu social guyanais. Du côté syndical, quelles que soient les organisations, on rencontre des militants et des responsables de qualité, attachés à leur combat pour la défense des droits sociaux. Toutefois, on doit rapidement convenir qu'en terme d'impact réel il y a l'UTG et les autres (2.1.). Du côté patronal, une vision optimiste peut conclure à l'existence d'une période de transition au sein de l'UEG, organisation unique représentant à la fois le MEDEF et la CGPME. De fait, la diversité du patronat n'a semble-t-il d'égal que son poids très relatif, répondant manifestement très souvent à de simples logiques rentière ou communautaire (2.2.). Alors qu'une des caractéristiques du système français de relations professionnelles tient à une présence très importante de l'Etat et de ses représentants, on est en Guyane conduit prioritairement à avoir comme un doute sur l'existence même d'un Etat de droit (2.3.). Il reste, ici plus qu'ailleurs, à constater le rôle tenu par les élus locaux, singulièrement du fait de l'importance du secteur public et para-public. On dénonce assez souvent le cumul des faiblesses (2.4.) dont ils témoigneraient qu'il s'agisse notamment de clientélisme, de moralité, de légitimité.

2.1. Les syndicats : l'UTG et les autres

Qu'ils y soient favorables ou en soient désespérés, les différents interlocuteurs soulignent la place déterminante, le rôle incontournable de l'Union des Travailleurs Guyanais dans le jeu des relations sociales, insistant assez souvent sur sa dimension quasi-politique. Du côté syndical, « il y a l'UTG et les autres ». En ce sens, bien que les élections prud'homales

ne constituent pas véritablement un test de représentativité, on rappellera qu'à l'issue du scrutin de décembre 2002, en Guyane, la CFDT-CDTG, l'UNSA et la FSU n'ont obtenu aucun siège, la CFTC et la CGC un, FO deux et l'UTG : 16 sièges.[97]

C'est en 1965 que la CGT est devenue en Guyane l'UTG. Des relations continuent d'exister entre la Confédération française et l'UTG singulièrement du point de vue de l'organisation de la formation des militants. Pourtant, on tient à préciser qu'il est « difficile d'avoir des relations équilibrées avec la France » et que « la CGT n'est pas le seul interlocuteur en France ». En réalité, l'UTG sans être rattachée à une quelconque confédération syndicale mondiale, entend surtout développer « des rapports dynamiques avec des organisations syndicales du continent sud américain », dans le cadre du « Congrès permanent des syndicats d'Amérique latine », de relations avec l'Etat de l'Amapa au Brésil, de participations au « Congrès pan-amazonien » ou encore au mouvement anti-mondialisation.

L'UTG peut ainsi se définir certes comme « un syndicat à part entière mais aussi comme un lieu d'échange regroupant des gens de différents partis et associations qui souhaitent un avenir pour la Guyane, qui prennent la mesure du risque des tensions interethniques, des dangers pour demain ». On affirme en particulier que « la vision de demain ne peut être Créole », qu'il faut « casser la logique politique de l'affrontement communautaire ».

Une dimension politique du discours de l'UTG n'est pas niée ; elle est même plutôt revendiquée alors que les principales critiques formulées par divers acteurs à l'encontre de l'UTG portent justement sur sa politisation et le fait que l'UTG ne serait que l'instrument du MDES. Du côté de l'UTG, on souligne qu'il n'existe aucun lien statutaire, bien qu'effectivement beaucoup de dirigeants de l'UTG soient membres du MDES, et que des dirigeants du MDES soient d'ex-membres de l'UTG. Néanmoins, il n'y a pas de relations organiques, les positions de l'UTG ne seraient pas « identiques à celles du MDES, même s'il y a une réelle proximité ». L'UTG revendique sa différence vis-à-vis des autres centrales syndicales qui ne seraient que « des annexes des syndicats français, déconnectées de la réalité guyanaise, sans lien avec ce que nous vivons ». On constate froidement, sûr de sa position dominante, qu'il n'y a « pas aujourd'hui de lieu de rencontre entre les différentes organisations syndicales ».

Pour certains, loin de participer à la construction d'un avenir pour la Guyane, l'UTG serait du fait notamment de ces pratiques, un handicap de poids. Ce serait « le syndicat communiste par excellence » qui estime que « les patrons s'en foutent plein les poches » et que, dans ces conditions, « si on peut détruire l'entreprise ça fait rien », de toute façon l'Etat reconstruira, c'est pas le problème du syndicat ! ». D'autres, assez nombreux, font une distinction entre base et sommet : « en pratique, l'UTG est composée de quelques têtes et de mulets très primaires ». L'UTG mettrait en avant quelques leaders officiels ; mais, par exemple dans le BTP, elle se serait servie pour agir de la masse de travailleurs haïtiens intervenant dans ce secteur[98]. Les personnes qui managent le conflit seraient « soit des fonctionnaires, soit des salariés d'autres boîtes, soit encore des élus locaux ».

---

97 En pourcentage de voix, toutes sections confondues : CFDT-CDTG (10,9%), UTG (55,6%), FO (12,7%), CFTC (6,7%), CGC (2,5%), UNSA (8,7%), FSU (2,8%).

98 Dans ce secteur, on estime en Guyane que les Haïtiens « contrôlent » la maçonnerie alors que charpente et bois reviennent aux Brésiliens.

Du côté de l'UTG, certains estiment qu'il y a là souvent procès d'intention. On souligne en particulier qu'on aurait en réalité plus en plus de mal à syndiquer des travailleurs d'origine étrangère. On cite 1992 « comme une date charnière à partir de laquelle l'Etat - le préfet et tous les services de l'Etat français - se serait investi dans une entreprise de reprise en main visant notamment à ce que les travailleurs haïtiens, largement actifs à l'UTG, s'éloignent de cette organisation ». Mais, on tient à souligner qu'aujourd'hui comme hier pour l'UTG « dans l'entreprise, la nationalité c'est d'être travailleur » ; ce souhait de soutien aux travailleurs, quelle que soit leur origine, ne serait pas toujours facile ; ainsi les Brésiliens s'attendraient à recevoir des prestations du type de celles fournies par un syndicat brésilien. De même, dans certains secteurs, tel que celui de la pêche, l'UTG aurait du mal à s'implanter.

Certains employeurs, tout en soulignant « l'activisme et les manipulations de l'UTG », notent que « l'UTG n'a pas les moyens de gérer plusieurs conflits à la fois ». Même si pour d'autres chefs d'entreprise « l'UTG ce sont des pittbulls », d'aucuns - envieux ? - les trouvent « assez bons, bien organisés, bien formés, doués pour la médiatisation », connaissant bien les dossiers, impulsant des conflits qu'ils maîtrisent, n'allant pas au conflit sans argument, sachant ce qui est possible. Ils observent, pas toujours avec regret que « dès qu'un conflit commence, la « centrale » vient tout de suite et récupère ».

Dans d'autres circonstances, lors de négociations par exemple, on observe du côté patronal que FO signe mais que l'UTG a la capacité tout en ne signant pas d'avoir fait changer les positions des autres organisations syndicales en cours de réunion. De même, « quand FO se met à trente personnes pour bloquer l'accès d'une entreprise, on passe »; en revanche « personne ne passe si c'est l'UTG qui met deux chaises en travers ».

Du poste d'observation que peut constituer l'inspection du travail, certains corroborent cette situation : « à la fin d'un conflit, l'UTG laisse signer les sections syndicales de l'entreprise. Par contre les dirigeants sont présents, et c'est mieux qu'on les ait ». La base n'aurait « souvent aucune culture », soit « ils se bloquent sur des choses sans importance », soit « ils sont manipulés et n'ont de toute façon pas de recul ». En revanche, les « mentors » auraient une « formation, une manière de voir plus large, une meilleur culture, du recul ». Cette différence de formation serait entretenue, pour certains, à des fins de « maîtrise plus facile du pouvoir ». Elle aurait de graves conséquences notamment en matière d'institutions représentatives ; la déficience de formation syndicale conduirait tout simplement à ce que « les représentants du personnel n'aient aucune idée de leur rôle ».

Un autre enjeu de pouvoir tiendrait au fait de l'importance de l'UTG dans le jeu politique guyanais ; il serait de « montrer que ce n'est pas parce qu'on est minoritaire qu'on n'a pas du pouvoir. Les indépendantistes ont 6 à 7% des électeurs mais ils peuvent, grâce à l'UTG démontrer une autre audience, instaurer un autre dialogue où ils ont un poids ».

A côté du « phénomène UTG », il paraît difficile d'exister. Certains sont manifestement tentés « d'exister contre ». Il en irait ainsi notamment de la CDTG et de FO dans certains établissements publics connaissant une forte implantation de l'UTG. Même si Force ouvrière est surtout implantée dans le secteur public ou parapublic, il lui arrive comme à la CDTG d'être présente dans le secteur privé y compris dans des conflits collectifs et, en tout cas, dans la défense individuelle. Le discours est ici classiquement syndical, de principe : « si un salarié a été embauché de façon irrégulière, peu importe qu'il y ait travail dissimulé, la responsabilité d'un syndicat c'est de le défendre. De même, on ne saurait ignorer le travail syndical de la CFE-CGC, notamment dans le bâtiment, ou encore de la CFTC qui a quelques

sections syndicales qui vivraient de façon autonome, de nombreux syndiqués isolés pour lesquels la secrétaire générale resterait « le pilier ». Dans l'ensemble des « syndicats français », on dit avoir des syndiqués créoles, métros, très peu de Haïtiens ou de Brésiliens qui ne sauraient « pas encore se défendre »… mais « ce n'est que le début ».

2.2. Les patronats : entre logiques rentières et communautaires

Pour un responsable syndical averti, « le patronat guyanais n'est absolument pas monolithique ; même si une structure, l'UEG, donne le « la » ; il n'y a pas de patronat homogène sur le terrain ». Il y a bien évidemment quelques entreprises ou filiales de grandes entreprises, dotées notamment de DRH, « ayant un évident désir d'intégration des travailleurs, qui savent manœuvrer et sont affûtées au dialogue social ». Il existerait par ailleurs un autre patronat soit « de Martiniquais-béké », soit « d'africains » c'est-à-dire d'européens « s'étant fait les dents en Afrique » ; leurs entreprises seraient le lieu de « conflits racistes ou de conflits imposés par la violation systématique du droit ». Enfin, dans un dernier groupe, pourraient être rangées des entreprises « guyanaises » ayant à leur tête des petits blancs, des Créoles, des Indiens, des Chinois, des entreprises « sans connotations racistes particulières » mais dans lesquelles les risques de conflits tiennent « soit à une gestion paternaliste, soit à une gestion pas très saine, soit encore à de réelles difficultés économiques ». Sans forcément retenir une typologie ainsi orientée, on doit convenir qu'une part du patronat guyanais semble peu moderniste (2.2.1.) et qu'il obéit parfois à une structuration communautaire (2.2.2.).

2.2.1. Un patronat peu moderniste

Bien qu'il ne s'agisse a priori pas d'une spécificité typiquement guyanaise, le patronat local accepterait mal l'idée même de syndicat et encore moins le syndicat dans l'entreprise. En général, pour un responsable d'organisation syndicale très modérée, les élections des représentants du personnel, quand elles existent, seraient « bidons ». La plupart du temps, il n'y aurait pas de réunion de délégués du personnel, c'est l'employeur qui déciderait de tout. Ainsi, quand il faut un accord collectif ou une signature syndicale pour obtenir une aide financière (cf. les 35 heures) il arrive qu'on aille chercher un syndicat perçu comme peu revendicatif, l'employeur « paie alors les cotisations de deux salariés…». Une responsable d'un organisme de formation regrette de constater que : « la culture d'entreprise reste ici à développer, que les relations sont archaïques, qu'en fait de relations professionnelles il s'agisse plus souvent de paternalisme et de relations d'assistanat avec des petits chefs dont la formation devrait être une priorité ».

D'autres responsables d'entreprise ou syndicalistes, soulignent qu'en Guyane, « on a de faux cadres ». Même les « grandes entreprises » sont en réalité des PME. Le Chef d'entreprise fait tout ; il assure toutes sortes de fonctions sans avoir la moindre compétence ou bien il a un ou des « cadres » qui n'ont pas la formation nécessaire, n'ont pas le salaire correspondant à leur responsabilité ou ne sont pas reconnus véritablement en tant que cadres d'entreprise … « même si on leur donne parfois un logement ou une voiture de fonction ». Et puis, « les chefs d'entreprise s'appuient plus volontiers sur des cadres métros, qui ont plus de rigueur ». De toute façon, note un autre interlocuteur, peu optimiste, « les Guyanais qui ont fait des études et reviennent, ont des problèmes : les gens supportent mal ceux qui ont des connaissances, des compétences … et puis les postes à responsabilités, d'encadrement, ne sont pas en général proposés aux noirs : on préfère les relations caricaturales, on ne veut pas

faire évoluer la situation ».

Cette non-volonté d'évolution paraît pouvoir aller très loin puisqu'un syndicaliste, pourtant modéré, dénonce le fait qu'il y ait « des entreprises travaillant comme au temps de l'esclavage, des patrons se comportant en gardien de plantation ». Sans aller jusque là, pour un responsable patronal, « beaucoup d'employeurs fonctionnent comme avant », les gens sont « mis à la porte avec un coup de pied au cul ». Une explication serait que « les patrons sont souvent arrivés à la force du poignet, ils savent parfois à peine lire et écrire, ne font pas de devis, de facture. Ils s'entourent mal, et dès qu'il y a un problème, tout se casse la figure ».

Fondamentalement, il semble que l'employeur « estime qu'il a donné du travail, qu'il lui arrive d'octroyer un départ dix minutes plutôt que prévu, que le salarié n'a rien à demander en contrepartie ». On est dans un système assez « brut de brut » qui n'interdit pas l'existence d'une version paternaliste avec cadeaux de fin d'année et petits arrangements. Le paternalisme est très présent, tout comme « l'affectivité qui cache les problèmes ». En tout cas, « le patron se sent obligé d'être le plus intelligent », sans toutefois chercher à connaître le minimum de droit, en expliquant parfois, par exemple, que « le SMIC a baissé » !

Des responsables patronaux reconnaissent, pour certains, « un manque de culture du dialogue social d'un patronat d'ancien régime », pour d'autres « une part de responsabilité dans la situation actuelle du fait de l'absence de communication, d'un minimum de relationnel, d'une réelle opacité de l'entreprise,… sans parler des magouilleurs ».

Pour justifier en partie la situation, on fait observer qu'il n'est pas rare que certains « patrons » soient sans pouvoir et attendent souvent des instructions des sièges antillais ou métropolitains. Plus fondamentalement, on rappelle qu'il y a peu de Guyanais, qu'il n'y a pas en Guyane une bourgeoisie aisée qui investit dans l'entreprise. « Quand on cherche un porteur de projet, on trouve des gens qui font cinquante mille métiers, qui passent d'un secteur à l'autre. Il n'y a pas vraiment de performants qui réussissent ». Ainsi, que ce soient ceux qui viennent ici pour faire un coup, se faire de l'argent (défiscalisation, exonération de charges pour moins de 20 salariés de 2 à 5 ans,…) ou ceux installés depuis plus ou moins longtemps qui tentent de maintenir ou de défendre leur pré carré, on jouerait ici « petit bras » dans une logique rentière à l'ambition très limitée. Selon un représentant de l'Etat, « le souci premier des patrons ne serait en aucune façon de participer au développement harmonieux du pays ».

On contourne les règles « pour tirer la couverture à soi, on cumule plein de choses ». Il n'y aurait pas pour eux de « valeur d'exemple » mais ils n'hésiteraient pas « à s'étonner du comportement des salariés ». Dans un tel paysage économique, culturel et moral, il n'est peut-être pas étonnant de trouver une organisation patronale en crise.

De tous côtés, en effet, on informe des « problèmes épouvantables », de la situation pour le moins « fragile » de l'organisation patronale qui fédère pourtant, en Guyane, sous le sigle d'Union des Entreprises de Guyane, le MEDEF et la CGPME. Certains font observer combien il est difficile de trouver « quelqu'un qui défende du côté patronal l'interprofessionnel et non, au travers de ses responsabilités, les intérêts de sa boîte, quelqu'un qui bosse et soit véritablement chef d'entreprise ».

Un syndicaliste bien intentionné rappelle qu'avant « l'union patronale avait un responsable, un Guyanais, un vrai patron, longtemps maître à bord, même si les autres traînaient des pieds ». Pour ce syndicaliste, décidément très critique, « le successeur a voulu

faire marcher au pas, mais derrière on a perdu la cadence, désavoué il a dû démissionner ». L'actuel serait « peut-être transitoire », « fils de son père, gentil comme ça mais aux poches profondes, il serait plus intéressé par les subventions que par le respect du droit ». Pour un autre syndicaliste « le patronat c'est en fait une mafia, un ou des clans, quelques familles qui mettent en commun leurs relations pour pouvoir avoir de l'influence ».

A ce tableau, certes syndical, peu enthousiasmant, il faut ajouter le fait que les relations entre l'UEG et la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Guyane (CCIG) ne sont pas excellentes. Du côté de l'UEG, on affirme que « le monde patronal recherche une puissance de feu. On essaie une complémentarité CCIG/MEDEF, mais à la CCIG, il y a trois tendances, trois logiques qui s'expriment ouvertement et contradictoirement ce qui ne rend pas les choses faciles, sans parler des problèmes de personnes ». On souligne aussi que « lorsqu'on arrive enfin à un front uni, souvent l'Etat vient diviser ». Dans de telles conditions, on ne peut qu'être inquiet pour la représentation des intérêts patronaux mais aussi pour le dynamisme économique local. Peut-être au fond, pour comprendre la réalité patronale en Guyane, d'autres clés sont-elles à rechercher du côté de certaines communautés ethniques ou d'origine étrangère, des clans, notamment libanais et chinois ?

2.2.2. Patronat et communautés

Les Libanais d'origine maronite sont depuis plusieurs générations bien implantés dans la communauté guyanaise. Ils ont des activités dans l'automobile, l'hôtellerie, le prêt-à-porter, la pêche,… Raymond Abchée, premier vice-président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Guyane (CCIG), pour certains « véritable président » de cette institution, est regardé par de nombreux interlocuteurs comme le patron du « clan libanais ». Ce groupe aurait l'originalité de constituer une puissance à la fois financière et politique, l'actuel président du Conseil régional, Monsieur Karam, étant lui-même issu de cette communauté.

Le « clan chinois », pour sa part, ne constitue pour le moment qu'une puissance financière qu'il ne faudrait toutefois « en aucun cas sous-estimer, tout en ne prêtant pas trop d'importance aux divers fantasmes que suscitent les Chinois en Guyane ». Le flux migratoire entre la Chine et la Guyane ne date pas d'aujourd'hui. Les arrivants proviennent aujourd'hui de Hong-Kong plutôt que de la région de Canton comme par le passé. Quand on fait venir un Chinois, on paierait le voyage et on le « mettrait en règle pour environ 200 à 300 000 francs ». L'arrivant travaille chez un commerçant. Pour certains, il y aurait là de « véritables situations d'esclavage pendant plusieurs années » dans le cadre du remboursement du « passage », avant d'en arriver à constituer un « pécule permettant éventuellement de se voir proposer de tenir un commerce en Guyane ou en Métropole ». La plupart des interlocuteurs soulignent que le milieu chinois est « quasiment impénétrable ». Certains relèvent le « caractère extrêmement joueur de ses membres » qui peuvent du jour au lendemain perdre leur magasin au jeu. La communauté chinoise contrôle aujourd'hui le secteur du commerce de la petite alimentation au « bazar ». Une association « Fa Kiao Kom So » regroupe tous les **C**hinois à des fins d'organisation de fête. Mais, derrière, se trouverait le vrai patron du clan « Ng Kong Tia », celui qui « a organisé la centrale d'achats et sert l'ensemble de la distribution alimentaire - hors le réseau 8 à 8- de Guyane ainsi que l'ensemble du demi-gros ».

Le milieu créole serait aujourd'hui en voie de déstructuration ; il n'a jamais contrôlé l'économie et est en train de perdre sa position antérieurement plus que dominante dans l'espace politique. Cette perte d'influence peut expliquer en partie des discours défensifs du

type « la Guyane aux Guyanais ».

Des békés de la Martinique ont quelques intérêts dans l'économie guyanaise (ex. secteur de l'alimentation Cora, Match, Leader Price, Sofrego magasin de gros des « 8 à 8 » eux-mêmes tenus par des Chinois). On ne peut souligner combien certains acteurs, singulièrement syndicaux, semblent fantasmer un peu vite sur une présence des békés qui, en Guyane, semble rester marginale.

Les Brésiliens seraient peu ou pas structurés. Le Brésilien est « au départ un type qui vient seul ; il trouve du boulot ; s'il sent qu'il peut se stabiliser, il fait venir des membres de sa famille, des amis, ... Avant il ne venait que de l'Amapa, l'Etat brésilien voisin de la Guyane française, « maintenant il vient aussi de Belem et de plus loin ». Il travaille le plus souvent dans le secteur du bâtiment (charpente) et celui de la mécanique.

Les Haïtiens sont en revanche organisés en association aux statuts déposés. Appelés en Guyane les « maniocs », il leur arrive d'investir un terrain appartenant à l'Etat ou à des particuliers, de copier d'une certaine façon le mouvement des « sans-terres » du Brésil proche, sauf qu'il s'agit ici d'étrangers en situation irrégulière qui n'ont rien à perdre : « ils investissent 400 hectares de forêt et à trois cent, ils tronçonnent tout, foutent le feu et s'installent ».

2.3. L'Etat et l'administration : doute sur l'Etat de droit

On ne peut pas dire que l'image de l'Etat et de son administration en Guyane soit bonne. Il existe un doute latent sur son désir réel de souveraineté en Guyane pour certains ; pour d'autres, il s'agit à l'opposé toujours et encore d'un Etat colonial ; enfin flotte deci delà, en fait assez souvent, comme une interrogation sur l'existence d'un Etat de droit en Guyane. Les représentants de l'Etat réfutent logiquement l'hypothèse et affirment une volonté de faire avec les moyens qu'ils ont, dans un contexte donné qu'ils qualifient parfois de « tout à fait particulier ».

Une dénonciation récurrente chez des employeurs comme des syndicalistes consiste à estimer que l'Etat cherche au mieux « à diviser pour régner » avec la volonté manifeste de ne pas développer le pays : « tout est pour les fusées et nous on n'a rien, cela ne les arrange pas que nous ayons une conscience ».

Un responsable patronal souligne que « l'Etat ne donne pas la possibilité aux acteurs sociaux de se projeter. Rien n'a jamais été validé au plan national sur les enjeux de la Guyane. Pourtant, il y a eu ici, à la différence de pas mal d'endroits ou de pays, des Etats-Généraux… » ; mais le Préfet n'aurait « même pas daigné valider le document ».

Un responsable « métro » souligne que le « développement implique des valeurs partagées », que « la régulation est souhaitée par tout le monde » mais que « les gens qui veulent un état de droit attendent le préfet ». Tout ce qu'on voit c'est « un Etat laxiste qui veut éviter les vagues : la République est défaillante ». La politique menée par l'Etat apparaît en tout cas difficilement lisible à certains tel ce syndicaliste qui ne comprend pas bien qu'on « ouvre la route de Régina à Saint-Georges tout en sachant qu'on ne pourra pas y accéder « normalement » car, en pratique, c'est un clandestin qui fait traverser les voitures tant qu'il

n'y a pas de pont ! ».

L'Etat serait ici souvent « loin de l'Etat de droit », apparaissant à certains « plus que compréhensif en matière de situations irrégulières », à d'autres « incapable de mettre la paix dans ce pays » ou « tout au moins d'assurer la sécurité ». C'est ainsi que certains chefs d'entreprise du secteur minier revendiquent « au moins le droit de travailler, comme tout le monde, en sécurité » : « le minimum serait que l'Etat assure la sécurité des biens et des personnes à qui il a attribué lui-même des permis de recherche… en pratique, quand il y a une attaque des sites de prospection et qu'on appelle la gendarmerie, la première question c'est : est-ce qu'ils sont partis ? » Il faut donc, notamment dans ce secteur, « s'organiser pour survivre sans compter sur l'Etat ». On estime que « les bandes armées, en un an, ont ponctionné l'équivalent de 500 000 euros sur les sites ».

Un syndicaliste affirme calmement que « l'Etat de droit n'est pas respecté en Guyane ». En réalité, l'Etat ne serait ici « jamais clair ». On n'applique pas la loi ; on n'expulse pas « des gens qui occupent des terres domaniales ». Les juges « ne jouent pas leur rôle ». « La police ne bosse pas et est une force d'inertie pas possible ». Une des conséquences serait l'écho dans l'opinion d'une partie du discours des indépendantistes : « on les entend quand ils disent les français sont là, ils nous emmerdent et en plus ils sont incapables de mettre un peu d'ordre ».

De façon générale, il n'existerait pas de distinction entre le politique et l'administratif : « il y a ceux qui rentrent dans le moule de la corruption et les autres ». De toute façon, on constaterait quotidiennement « une absence de décision de l'administration face à des demandes d'entreprises ». Il n'y aurait que très rarement « des fonctionnaires de la République qui font leur boulot ». Les fonctionnaires, y compris les inspecteurs du travail, viendraient ici « pour faire du fric » (+ 40%). Le fonctionnaire arrive avec l'image de quelqu'un qui ne va rien changer. « Plus son échine est souple, moins il a de problèmes ». De toute façon, « être fonctionnaire est une rente pas une activité ».

La question de l'administration est un problème pour tous les secteurs d'activités. Un chef d'entreprise passerait une bonne partie de son temps à régler des problèmes administratifs, - en fait à aller voir monsieur ou madame untel dans telle administration …- alors qu'il « devrait se consacrer à sa boîte ».

Tout en rappelant qu'il y a « de l'argent », que « le contrat de plan Etat - Région pour la période 2000/2006 prévoit 1,5 milliards d'euros », certains porteurs de projet décrivent le « calvaire » qu'il faudrait « subir entre Région et Préfecture », pour aboutir sur un dossier « quelquefois au bout de… huit ans de galère ! » Il y aurait toujours des histoires de personnes, de pouvoir, de sièges, qui bloqueraient les projets collectifs, la chaîne de décision. L'Etat se montrerait ainsi particulièrement « défaillant en tant qu'arbitre » et ferait par la même le lit au MDES et à l'UTG qui « eux, ont beau jeu de mettre les pions là où il faut ».

En fait, par delà les effets d'annonce, il n'y aurait « pas de reprise en main par l'Etat de la situation ». On retrouverait « l'ambiance des colonies » ; « la France est loin » ; les responsables (le gouverneur !) sont là pour deux ou trois ans : « ils gèrent la situation en recherchant le calme, encore le calme, toujours le calme, en évitant les vagues qui pourraient nuire à leur promotion ». Ils ne veulent pas que « les autochtones s'émancipent » ; ils ont donné le pouvoir à « une élite débile qui depuis trente ans bloque tout ».

Quelques représentants de l'Etat paraissent manifestement conscients des problèmes qui se posent. La préfecture est au courant « des problèmes de pollution liés à l'orpaillage, des chercheurs d'or brésiliens en situation irrégulière ». On estime à partir de calculs sur le carburant utilisé et la concentration en mercure, que « la sortie illégale d'or correspond au triple du déclaré ». Contre les sites d'orpaillage clandestin qui peuvent accueillir 2 à 3000 personnes, on dit avoir la volonté d'une action : « on barre, on arrête les carburants et la bouffe, quand il en reste 1000 on fait une descente ; on peut casser les moteurs, les carbets, prendre les réserves de bouffe… c'est un travail de sape qui est possible dans la limite des effectifs ». Sur ce point, on estime qu'il n'est pas sérieux d'envisager un recours aux militaires « qui ne sont pas faits pour ça » ; on doit lutter avec les « armes de la démocratie ». Ce type de choix n'est pas toujours partagé par les responsables de l'administration et certains représentants de l'autorité judiciaire, soucieux d'efficacité et peut-être aussi de répondre à la question de l'utilité du déploiement militaire en Guyane. Pour de nombreux interlocuteurs, en effet, « la militarisation frise déjà parfois l'overdose ». On souligne que « le militaire vit dans les casernes, ne se mélange pas, ne peut s'investir, ne connaît pas la psychologie, ne sort que pour la castagne ».

Au fond, les représentants de l'Etat souhaitent simplement pouvoir « appliquer le droit français », mais ils font observer immédiatement que « tout se tient », qu'on peut « casser les sociétés d'hélicoptères », mais qu'on en a besoin, que face « au développement en tout genre de l'informel, on a trop de choses à régler en même temps ». On souligne que l'intervention est d'autant plus délicate qu'il y aurait ici une image d'un « Etat tout puissant » : « si vous voulez, vous pouvez… ». En réalité, il arrive à des représentants de l'Etat d'avouer combien leurs moyens ne sont pas à la hauteur des problèmes rencontrés : « les cadres manquent et surtout les anciens, ceux qui ont du métier ; on a globalement des problèmes sur la qualité des gens qui veulent venir de métropole… du fait notamment de leur niveau, ils cherchent à éviter les problèmes. Il faudrait ici mettre « des anciens qui n'ont rien à perdre » ou des jeunes « en s'engageant à les sortir dignement en cas de pépins ». Sur la lancée, on convient aisément que l'Etat n'a pas assumé depuis longtemps ses responsabilités notamment au plan économique : « l'Etat n'a pas fait son travail, il n'y a pas d'infrastructure… on n'a toujours fait qu'acheter la paix sociale ».

Pourtant, il y a des moyens notamment d'origine européenne dont il serait dit à tort qu'ils ne sont pas utilisés : « l'argent ne repart pas »[99]. La Guyane recevrait par habitant le plus de fonds européens en France. Sur le programme 2000-2006 il y aurait plus de 7 milliards par an de prévus. Mais, en fait, il n'y aurait « pas assez pour faire une nouvelle piste pour l'aérodrome, refaire les quais du port de commerce, construire assez de collèges et de lycées c'est-à-dire au moins un par an ».

2.4. Les élus politiques : cumul des faiblesses ?

Les représentants de l'Etat comme du patronat et la plupart des syndicalistes soulèvent enfin la question du rôle et de la place des élus locaux. Outre le fait, communément admis, que les Créoles « tiennent la politique plus pour très longtemps », on estime qu'ici « être élu, c'est un rang social ». En réalité, la Guyane adorerait « les parleurs » ; il faudrait voir, selon un patron guyanais, dans ce goût « une certaine insouciance, un manque de maturité ».

---

99 Sur le contrat de plan 94/99, on n'aurait effectivement rien dépensé entre 94/98 et, en 98/99, tous les dossiers seraient « passés n'importe comment pour que ça passe ». On traiterait aujourd'hui près 1500 dossiers par an.

On parle peu facilement d'élus locaux provenant des communautés amérindiennes ou noir-marrons. Certains font toutefois observer que « les Amérindiens ont une présence discrète dans la vie politique locale, utilisent comme relais la Fédération des Organisations des Amérindiens de Guyane (FOAG). Ils ont une petite classe intellectuelle bien positionnée sur le créneau des peuples opprimés à l'ONU tout en étant discrets ici ». Ils seraient, selon le même interlocuteur, « sur-représentés par rapport à leur poids politique en Guyane ».

Du côté syndical, le jugement est souvent très dur : « nous n'avons pas d'élus, les politiques ne bossent pas pour le pays… la seule chose qu'ils développent ou entretiennent c'est … l'assistanat par petites touches. Rien n'est fait en profondeur ; ça cultive un mal être, un mal vivre ». Pour certains, au discours quelque peu définitif, les élus ne prendraient jamais leurs responsabilités ; pour convaincre l'interlocuteur, on cite un exemple quelque peu discutable : « on connaît les jeunes qui font les émeutes mais le maire refuse de donner les noms ». En fait, les élus locaux se préoccuperaient « de petits problèmes, de l'emploi du petit peuple ». Cela conduirait les collectivités territoriales à avoir « une petite tête et un gros ventre, pas très productif ». Par ailleurs, ils soumettraient certains établissements publics, le plus souvent par téléphone, à des demandes insistantes d'embauches essentiellement à l'occasion de remplacement pour congés maladie ou maternité de membres du personnel. On ne souhaiterait pas, du côté des élus, six mois de remplacement pour une personne, mais plutôt « saucissonner le remplacement en trois fois deux mois par exemple » ; on favoriserait ainsi « trois personnes au lieu d'une ». Cela permettrait aussi d'entretenir « l'espoir qu'après plusieurs petits remplacements », on pourrait « obtenir un poste définitif ». En pratique, on ne dirait « jamais non » à l'élu local et on accepterait « de temps en temps…lorsque c'est possible ».

Certes, on cite les noms de quelques élus qui essaient de faire bouger les choses ; mais, par delà leurs différences d'étiquettes, ils auraient en commun très souvent d'avoir « peu de monde réellement derrière eux pour travailler », ainsi qu'une « administration et des chefs de service pas toujours efficaces ou à la hauteur des besoins ». Cependant, en règle générale, les élus locaux n'arriveraient pas « à faire fi de leurs ambitions personnelles », leur seule volonté serait « de rester le plus longtemps en place, en jouant à « tu me donnes contre… » et de là viendrait « rapidement le blocage du système, des initiatives, des projets,... ».

Un représentant de l'Etat observe, de façon très intéressante, combien en Guyane « le nombre d'électeurs par rapport à la population est faible : « la moitié de la population a moins de dix-huit ans et les étrangers ne votent pas ». Par exemple, à Saint-Laurent du Maroni il y aurait « environ 25 000 habitants et seulement 3000 électeurs ». Cette situation, pour certains, fragilise le personnel politique ; d'autres estiment au contraire que « cela laisse une grande liberté aux hommes politiques », liberté dont tous ne se serviraient pas « au bénéfice du développement du pays ».

3 - Le développement économique et social à construire

Certains sont peu optimistes : « sur tous les débats relatifs à l'avenir, politique et institutionnel comme sociaux ou économiques, il n'y a pas de stratégie, pas de cohérence, pas de direction, pas de projets, aucune vision globale des deux côtés de l'échiquier politique ». Quant à l'UTG et au MDES, ce serait « l'indépendance et après on verra ». En réalité, des éléments de réflexion sur l'avenir de l'économie locale et notamment la nécessité d'une mise en phase de l'appareil de formation existent (3.1.). De même des acteurs, il est vrai peu

nombreux, marquent leur souci pour un dialogue social qui conditionne, à sa façon, un développement durable (3.2.). Mais, au fond, tout semble renvoyer à un déblocage politique de la situation socio-économique (3.3.).

3.1. La mise en phase de la formation et de l'économie locale

Des réflexions existent en terme de filières quant à l'avenir économique de la Guyane. Mais très souvent les interlocuteurs semblent anesthésiés - ou tout au moins inhibés - par diverses expériences passées qui les conduisent à des discours soulignant plus les échecs d'hier que les projets de demain. Ainsi, en matière d'agriculture, on tient à rappeler, par exemple, que « le projet de canne à sucre est trop pompeux, certains commencent par se servir sans se soucier de l'avenir ». On fait remarquer qu'il y a eu des projets de grosses entreprises financées par l'Etat à Sinnamary puis à Iracoubo mais qu'ils « se sont avérés non viables ». D'autres envisagent la possibilité d'une « zone agricole vers Saül où le climat est très bon mais qui n'est desservie que par pirogue ou par avion ». On pense toujours à la riziculture même si diverses expériences semblent avoir « déjà démontré les limites de cette piste », « en raison de la concurrence du Surinam, de la nécessité de recours massif à des produits phytosanitaires, » des conditions de travail y prévalant - risques et travail dissimulé -, mais aussi de la qualité très relative du riz produit.

La filière « bois » serait, quant à elle, « barrée » du fait de la main mise complète, « grâce à des dessous de table efficaces », de quelques-uns, qu'on parle d'abattage ou de transport, de scierie ou d'expédition. Si certains continuent de penser qu'il existerait « beaucoup de possibilités du côté café, lychees, cacao, piment, … », l'ananas et le citron auraient, quant à eux, « capoté du fait de freins politiques, d'étouffement plus ou moins voulu des projets ». En ce qui concerne le secteur de la pêche, on observe qu'il « est possible de faire venir des capitaux sur ce terrain s'il y a un développement ». On fait, pour le moment, le constat que « certes les eaux sont poissonneuses, mais qu'on pêche les crevettes, en rejetant le poisson pour engranger les subventions ». On souligne, en outre, qu'il est particulièrement « difficile, dans ce secteur, de stabiliser la main d'œuvre étrangère ». Il faudrait enfin avoir au moins la volonté et les moyens de défendre les eaux territoriales « contre les pêcheurs japonais et surinamais qui viennent pratiquer ici la pêche intensive ».

Très souvent, on rappelle que l'Etat « lâche de l'argent » mais qu'il n'y a « pas de réflexion, pas de cohérence, pas de volonté politique du Conseil régional ou du Conseil général ». En réalité, on ne peut passer sous silence non seulement la réflexion qui a été menée dans le cadre des « Etats généraux » de 1997 mais aussi l'existence d'un « schéma de développement » élaboré dans le cadre du Conseil régional (2002-2007). Ce dernier insiste particulièrement sur la mise en phase de l'appareil de formation avec l'économie locale afin précisément de permettre un réel développement de certaines filières.

On part ici du constat, peu nouveau mais bien réel, d'une « économie de comptoir, basée sur le commerce d'importation, et d'un système productif marginal à faible valeur ajoutée, constitué pour une part importante du secteur primaire (agriculture, sylviculture et pêche) et, de manière accessoire, du secteur secondaire (activités minières et agro-industries) ». On note en revanche l'existence de « coûts de production élevés par rapport à l'environnement régional, du fait de l'indexation du salaire sur le SMIC métropolitain et l'attraction exercée par la sur-rémunération des fonctionnaires, une absence d'accumulation historique du capital conduisant à une sous-capitalisation chronique des entreprises, un

secteur marchand s'appuyant très fortement sur la commande publique qui, après une période de surchauffe, s'est effondrée à compter de 1992…».[100]

On rappelle, s'il en était besoin, les atouts de la Guyane qu'il s'agisse de sa position géostratégique, ou de sa richesse environnementale et biologique qui pourrait en faire un « pôle d'excellence en matière de recherche et d'expérimentation dans le domaine de l'éco-tourisme, de l'environnement, de la valorisation/protection du patrimoine naturel, des sciences (médecine, biologie, génétique) ».

L'enjeu fondamental serait de permettre « le passage d'une économie de transferts publics de nature exogène, tirée par la commande publique, à une économie endogène, créatrice de richesses et apte à assurer le bien-être de ses habitants ». Pour cela, on souligne la nécessité d'apporter « des aides aux secteurs stratégiques pour assurer le développement du secteur privé », tout en relevant qu'au « regard de son importance le secteur public doit jouer un rôle moteur dans le développement du secteur privé tant par ses aides financières que par les débouchés qu'il continuera d'offrir »[101].

En fonction de tels objectifs, il faudrait « d'ici 2010, créer 25 à 30 000 emplois hors fonction publique et spatial »[102]dont 3000 dans l'agriculture, 1250 dans les secteurs du bois et de la pêche, 2000 dans l'industrie, 1500 dans le BTP, 2000 dans le tourisme, 1000 dans l'économie sociale et 3000 dans la formation.

Encore moins qu'un décret ou qu'une loi, un rapport ou un document administrativo-politique n'est susceptible de créer de l'emploi. En revanche, il peut permettre de se projeter dans l'avenir et … prévenir. En ce sens, le « schéma de développement des formations (2002-2007) », élaboré dans le cadre du Conseil régional de Guyane, détaille les formations envisagées pour atteindre de tels objectifs d'emploi dans l'agriculture, la pêche et la transformation des produits, les diverses qualifications industrielles (métallurgie, mécanique, électricité, maintenance) dans les transports et la logistique, la chimie, la pharmacie et la parachimie, l'alimentation, le travail du bois ainsi que les filières relevant du tertiaire (vente, hôtellerie, restauration, santé, services sociaux, …).

3.2. Un dialogue social pour un développement durable

Comme on l'a déjà indiqué, divers acteurs entendent souligner l'existence de formes de dialogue social soit dans certaines entreprises, soit dans le cadre de négociations sociales de branche, soit encore au travers du bon fonctionnement de certains organismes paritaires. Parmi ces derniers, on va jusqu'à assurer qu'une structure telle que l'ARACT est « non seulement un lieu de dialogue social mais aussi parfois un acteur du règlement de certains conflits sociaux ». Il n'en demeure pas moins qu'une certaine relativité, pour ne pas dire une absence, de dialogue social paraît globalement devoir être relevée en Guyane au plan micro comme macro-social. Un tel déficit constitue indéniablement un handicap pour un développement économique et social durable. La question n'empêche pas de dormir la plupart des acteurs sociaux. Paradoxalement, on enregistre un réel souci en la matière du côté de responsables de l'activité spatiale dont certains estiment que « les conflits rongent les chances de la Guyane alors que le dialogue social est une condition de son développement

100 Conseil régional de Guyane, Schéma de développement des formations 2002-2007, p. 47.
101 Conseil régional de Guyane, op. cit. p. 48.
102 Conseil régional de Guyane, op. cit. p. 49.

économique ».

Une telle inquiétude peut être liée à des variables propres au secteur. En effet, si « l'existence d'une convention de site a permis de garantir une relative paix sociale depuis 1990 sur le site de la base spatiale », l'arrêt d'Ariane 4, les insuccès des premiers tirs d'Ariane 5 et, surtout, un contexte de diminution de la demande de lancements de satellites, actuellement de 10 à 12 par an, l'annonce de la suppression d'environ 400 emplois sur la base spatiale de Kourou[103], peuvent conduire à une crise sociale. Une telle sensibilité à la question du dialogue social peut aussi s'expliquer par d'autres données : « quoiqu'il se dise ici ou là, « le départ de Guyane de l'activité spatiale n'est pas à l'ordre du jour », alors même que « le contexte de la société guyanaise n'est pas des plus sécurisants ». On comprend mieux ainsi, notamment, la grande attention de responsables du CNES à la question de la formation et des débouchés professionnels des jeunes.

Certains responsables syndicaux en conviennent : « il existe des risques importants de tensions sociales fondamentalement liés à la situation de la société guyanaise bien plus qu'à la spécificité des relations sociales dans l'entreprise. Le lien entre les deux est certainement que la vie est de plus en plus chère pour de plus en plus de monde, que les salaires ne suivent pas. Mais, sur le fond, une des principales bombes à retardement est constituée par le fait que les jeunes ne trouvent pas et ne trouveront pas de places sur le marché du travail ». La question sociale est donc dépendante du développement économique et réciproquement. Ce lien a été notamment affirmé par la CDTG dans une déclaration officielle[104] : « l'actualité sociale en Guyane met en avant l'inexistence ou la tendance timide de la pratique du dialogue social. Malheureusement, seuls les conflits interpellent les dirigeants sur la nécessité du dialogue social. Le dialogue social est évoqué sans réelle conviction. Son rôle serait pourtant des plus déterminants puisqu'il s'agirait de « réguler le système des relations professionnelles en amont » alors qu'il intervient au mieux aujourd'hui comme « le dernier recours avant la crise ». De fait, même si chacun convient qu'on ne « consacre pas assez de temps au dialogue (…) bon nombre de dirigeants continuent à donner des ordres et à informer entre deux portes dans un couloir ». Pour la CDTG, « le dialogue social nécessite la compréhension et le dépassement des différences en reconnaissant l'autre dans l'expression des divergences. Il permet également de poser des principes, d'élaborer des règles et des modalités d'action avec les partenaires concernés (managers, salariés et organisations syndicales) ». La CDTG souhaite afin précisément d'améliorer le dialogue social « un réel effort de transparence dans la communication sur les enjeux de l'entreprise ». Elle souligne que « le syndicat peut stabiliser les relations sociales car il est en mesure de jouer un rôle régulateur en contrôlant sa base et en disposant d'informations sérieuses et pertinentes ». Certes, « le syndicat peut aussi être le catalyseur lorsqu'il n'est pas trouvé de réponses aux revendications », mais celles-ci « ne doivent pas être le seul moyen de mobiliser les forces qui visent le conflit ». En réalité, l'établissement d'un véritable dialogue social est regardé comme une garantie de « cohésion sociale » dès lors qu'il serait construit « dans un climat de confiance et de respect mutuel des partenaires sociaux dans leur identité et responsabilité respectives ». L'objectif reste que les partenaires sociaux, économiques et syndicaux, puissent « se manifester au préalable en toute intelligence dans le cadre d'un conflit en gestation, et trouver le moyen de discuter, en toute connaissance de cause, sur les risques encourus par la grève systématique », en privilégiant « la force de l'argument avant d'arriver à l'argument de la force ». Il y aurait d'autant plus

103 Annonce confirmée par le président du CNES, Yannick d'Escatha, le mardi 10 mars 2003 : les suppressions d'emploi commenceraient « dès cette année » et concerneraient « 300 postes occupés par des personnels détachés ainsi qu'une centaine d'emplois résidents ». L'UTG craint quant à elle que ces suppressions d'emploi ne touchent plutôt 600 postes sur l'ensemble de la base.

104 Cf. Déclaration publique du Bureau de la CDTG du 20 mars 2001 sur le dialogue social.

urgence à la mise en place d'un tel dialogue social que le monde du travail guyanais connaîtrait « des mouvements de grèves lancées par des groupes de travailleurs soit insuffisamment contrôlés par leur syndicat ou encore sans appartenance syndicale ». Le dialogue social aurait surtout pour avantage de « créer un esprit de partenariat pour aboutir à terme (…) à la création des conditions nécessaires à un meilleur développement économique et social de la Guyane ».

Malgré pareille déclaration d'adhésion à une démarche de dialogue social, certains responsables de la CDTG eux-mêmes n'en affirment pas moins qu'au regard des problèmes posés, s'il y a au fond peu de conflits, « c'est parce que les salariés se font violence » alors que « les patrons ne comprennent que les rapports de force » et que, « dans ces conditions, on ne voit pas comment croire au dialogue social ».

3.3. Le déblocage politique de la situation socio-économique

On sait que la Guyane a connu, singulièrement en 1996, de graves troubles qui ont révélé d'importantes fractures. Des « Etats généraux » ont été réunis d'avril à décembre 1997. Ils ont permis, dans le cadre de sept collèges de quinze membres chacun, de voir discuter aussi bien des autorités coutumières que des responsables du monde associatif, des syndicats de salariés, des socioprofessionnels, des élus politiques, des représentants des partis politiques et de l'Etat. Six cents personnes se sont mobilisées pour participer aux groupes de travail à partir de septembre 1997. Il faut rappeler que ce processus a abouti à la remise en janvier 1998 au Gouvernement d'un « rapport des Etats Généraux du développement économique réel et durable de la Guyane ». Parallèlement, le Conseil Général et le Conseil Régional, prenant acte de ce travail, ont confié à une commission mixte le soin d'établir un document d'orientation. Ce dernier, relatif à un pacte de développement pour la Guyane, a été approuvé par le Conseil Général et le Conseil Régional, réunis en Congrès, le 27 février 1999.

Quelques interlocuteurs, aussi bien syndicalistes que responsables d'entreprises, s'y réfèrent notamment pour rappeler à l'observateur de passage combien on a pris en Guyane le temps et les moyens de discuter de la situation et de l'avenir socio-économique à la différence de nombreuses autres régions de France. Ledit « document d'orientation » envisage un pacte de développement fondé sur « des relations nouvelles, de type institutionnel, avec la collectivité nationale » ; il porte aussi sur le développement économique et social au travers notamment de la politique économique que devrait mettre en œuvre la nouvelle collectivité territoriale de Guyane, visant en trente ans à « passer d'une économie de transferts de nature exogène et tirée par la commande publique, à une économie endogène créatrice de richesses et apte à assurer le bien-être de ses habitants unis dans une communauté de destin ».[105]

De fait, sur le volet institutionnel du document d'orientation, la plupart des interlocuteurs conviennent, pour s'en féliciter ou non, de progrès. C'est ainsi que, réunis à nouveau en Congrès le 29 juin 2001, le Conseil Général et le Conseil Régional ont adopté un « Avant projet d'Accord relatif à l'avenir de la Guyane »[106]. Celui-ci porte précisément propositions de réforme du Statut de la Guyane. La répartition des compétences envisagée

105 Document d'orientation, op. cit. p.19

106 Avant Projet d'Accord relatif à l'avenir de la Guyane, Conseil Général et Conseil Régional réunis en Congrès le 29 juin 2001 à Rémire-Montjoly, 20 p. dactyl.

conduit à l'attribution de l'initiative législative à la Collectivité territoriale de Guyane. On ne peut dès lors que s'intéresser aux projets, singulièrement en matière de droit social, qui pourraient être adoptés en lien avec une vision du développement économique et social de la Guyane.

A la question des choix économiques et sociaux qui pourraient connaître des traductions juridiques localement après une réforme institutionnelle, on doit convenir qu'il ne semble pas y avoir de réponses pour le moment. On se serait, du côté des politiques, « attaché à la seule question institutionnelle » ; on aurait laissé « le reste en jachère ». Certes, pour certains, « ce qui est important c'est de changer les rapports qui existent entre la Guyane et la métropole coloniale ». Mais, que faire demain de ce « droit du travail venu d'ailleurs » dont on revendique syndicalement aujourd'hui l'application ? Faut-il un droit du travail adapté aux réalités sociales, économiques et culturelles guyanaises ? Un droit plus « light » que le droit français pour le jour où l'on pourra vraiment enfin « donner la priorité d'emploi aux Guyanais, c'est-à-dire à ceux qui sont nés en Guyane ou qui ont choisi de venir ici ou à leurs enfants ? ».

Dans cette perspective certains syndicalistes, se déclarant eux-mêmes « pour un statut spécial », entendent bien que ce dernier « prenne en compte le droit du travail » parce qu'autrement il y aurait « le risque d'une république bananière dans un espace livré au jeu des communautés ». Du côté syndical, y compris radical, on entend « construire une société débarrassée du communautarisme », en sachant très bien qu'il n'est pas facile de « garder les origines et de faire le chemin avec ceux qui sont là ». De toute façon, réforme institutionnelle ou non, « on ne peut pas mettre le pays en zone franche avec des gens qui ne respectent rien ». L'idée est pourtant jugée intéressante par quelques responsables patronaux souhaitant ouvertement « un statut particulier avec une zone franche généralisée » qui s'accompagnerait d'une cassure du «cercle des subventions dont bénéficient ceux qui se débrouillent et pas ceux qui travaillent ». Même si à l'UTG « on a pris une motion estimant que l'indépendance était la voie d'une solution », syndicalement il n'apparaît « pas possible de cautionner un projet de zone franche généralisée ».

L'idée de zone franche tant sur le plan douanier, fiscal que social, semble rejetée comme relevant du rêve par la majorité des responsables patronaux. Pour certains, « c'est un projet mort, la seule solution reste une réduction drastique des charges ». Seule reste mise en avant parfois «l'idée de zone franche urbaine ». Pour un responsable d'entreprise, ce serait une « bénédiction » ; mais au fond nombreux sont ceux qui avouent être sans illusions : « on est piégé, on ne peut pas sortir du niveau social actuel ». Un employeur, « plutôt favorable à des lois spécifiques pour la Guyane », déclare : « on souhaite la souveraineté du pays mais à condition de ne pas se retrouver comme au Surinam…».

Si les Guyanais souhaitent, très légitimement, que la France « accepte que des relations nouvelles s'établissent et qu'elles soient fondées sur le fait que le réel guyanais est fondamentalement différent du réel français et qu'il ne saurait lui être assimilé par le développement d'une idéologie de spécificité »[107], il paraît urgent de ne pas s'en tenir à des projets de réformes institutionnelles. L'enjeu est bien aujourd'hui de réfléchir au contenu et aux orientations d'un projet économique et social pour la Guyane de demain matin… au fond de ne pas passer par pertes et profits le travail initié, en 1997, par les « Etats Généraux du développement économique réel et durable de la Guyane ».

Annexe : Liste des organisations, institutions et personnalités rencontrées à titre officiel

Administrations et institutions

Préfecture

M. JAEGER, Sous Préfet de Saint Laurent du Maroni,

M. MORACCHINI, Secrétaire Général pour les Affaires Régionales,

Direction du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

M. CUCHEVAL, Directeur du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle,

Alain BABET, Directeur-adjoint du travail,

Alain DESCATOIRE, Inspecteur du travail, section Kourou / St Laurent du Maroni,

Mme CADALANU, Service Evaluation Prospective et Etudes Statistiques,

107 Cf. Préambule du document d'orientation d'un pacte de développement pour la Guyane, op. cit. p. 6.

M. COLIN, Service Evaluation Prospective et Etudes Statistiques,

M. SOUPAMA, Coordonnateur Emploi Formation,

Justice

M. FAHET, Président du Tribunal de Grande Instance de Cayenne,

M. REDON, Substitut du procureur de la République,

M. IBOS, Président du Conseil de prud'hommes de Cayenne,

M. HO-BING-HUAN, Vice-président du Conseil de prud'hommes de Cayenne,

Rectorat

M. GOUYETES, Inspecteur de l'Education nationale,

Mme LERMITUS, Ingénieur d'études,

Conseil Régional

M. BERTHOLLE, Directeur du Travail en mission de Conseiller technique
du Président du Conseil régional,

Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail

M. CICERON, Directeur, Délégué Régional de l'ARACT Guyane,

M. DORVILMA, Vice-président de l'ARACT Guyane, syndicat Force Ouvrière,

Mme EPAILLY, Présidente du Comité d'Orientation de l'ARACT,
Déléguée régionale de l'AGEFOS-PME Guyane, Directrice du FONGECIF Guyane,

M. VOGT, Président de l'ARACT Guyane, U.E.G., Gérant Stratagem Sarl,

Union des Entreprises de Guyane (MEDEF - CGPME)

M. MAGNAN, Armag, Armement et mareyage de Guyane,
Président de l'Union des Entreprises de Guyane,

M. HENRY, Directeur de la Sodexho Guyane,

M. DAIRON, Directeur d'établissement Alcatel space,

Union Départementale Force Ouvrière

M. DESFLOTS, Secrétaire Départemental de l'U.D. Force ouvrière

Confédération Démocratique des Travailleurs de Guyane

M. CONSTANTIN, Secrétaire général de la CDTG,

M. BOURETTE, Secrétaire-général adjoint de la CDTG,

M. CLET, Membre du bureau de la CDTG,

M. ANDOUZE, militant de la CDTG,

M. CHANTILLY, militant de la CDTG,

M. SIMEON, militant de la CDTG,

Mme VAUGIRARD, militant de la CDTG,

Union Départementale CFTC

Mme LENEVEU, Secrétaire générale de l'UD CFTC,

Union Départementale CFE - CGC

M. RIQUIER, Président de l'UD CFE-CGC,

Centre Hospitalier Général de Cayenne

M. LE BECHEC, Directeur de l'Hôpital de Cayenne,

Centre Spatial de Guyane

M. MIRAMBEAU, Chef de Cabinet du Directeur du CNES,

M. ASSIE, Chef de l'établissement de la CEGELEC de Kourou,

M. MATHIAS, Délégué syndical UTG,
Secrétaire général de l'Union locale UTG de Kourou,

M. SCHOLASTIQUE, Secrétaire du Comité inter-entreprises de la base spatiale,

Mission Guyane

M. MIGNOT, Directeur au CNES, Chef de la Mission Guyane,

M. ZAMMIT, Adjoint au Chef de la Mission Guyane du CNES,

Secteur portuaire de la Chambre de commerce et d'industrie de Guyane

M. NACIBIDE, Responsable administratif et financier des Services portuaires de Cayenne

Personnalités de la société guyanaise

M. APOUYOU, Capitaine chef coutumier, Kourou,

Mme LONCHAMPT, Commerçante à Sinnamary,

M. MARIEMA, Avocat au Barreau de Cayenne,

Mme OSTERERO, Chef d'entreprise à Cayenne et Maripasoula,

Mme VERNON, Anthropologue à l'Hôpital de Saint Laurent du Maroni.